



L'adéquation des besoins et de leur réponse dans le processus de réinsertion sociale des probationnaires québécois

Mémoire

Anne Bacon

Maîtrise en service social - avec mémoire
Maître en service social (M. Serv. soc.)

Québec, Canada

© Anne Bacon, 2020

**L'adéquation des besoins et de leur réponse dans le processus de réinsertion sociale
des probationnaires québécois**

Mémoire

Anne Bacon

Sous la direction de :
Valérie Roy, directrice de recherche
Yanick Charette, codirecteur de recherche

Résumé

Depuis les années 1970, dans un processus de modernisation, la société a pris un tournant vers la gestion des risques (politiques, médicaux, interpersonnels, etc.). Le système de justice pénale n'y fait pas exception : la gestion des populations judiciairisées est passée d'un idéal de réinsertion sociale à celui de contrôle, favorisant la protection de la société plutôt que la réhabilitation des personnes judiciairisées. Afin d'optimiser la gestion de la récidive, des outils statistiques visant à évaluer le risque qu'une personne représente pour la société sont apparus. Le système de justice a ensuite tenté de réduire le risque de récidive en ciblant les facteurs identifiés par ces outils lors de l'intervention. Toutefois, d'autres modèles d'intervention axés sur le bien-être de la personne voient le jour, comme le *Good Lives Model*. Ce type de modèles stipule qu'outre les facteurs de risques qui sont ciblés par les outils, d'autres besoins sont prioritaires pour réinsérer socialement les populations judiciairisées. Cette étude propose d'explorer, du point de vue des probationnaires, leur vision de la réinsertion sociale, leurs besoins lors d'une sentence probatoire et leur perception de la sentence probatoire comme moyen de réponse à leurs besoins. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons analysé les discours de huit hommes suivis en probation. Ceux-ci ont participé à une entrevue semi-structurée afin de partager leurs points de vue et expériences. Les résultats montrent que la réinsertion sociale est un processus itératif, individualisé et à long terme, qui prévoit une hiérarchisation des besoins, lesquels seront comblés de façon consécutive et séquentielle. Le travail sur les besoins des personnes contrevenantes requiert une bonne connaissance du processus de réinsertion sociale de chaque personne. Enfin, la sentence probatoire est perçue comme une stratégie punitive d'évitement de la récidive, mais qui comprend un volet réhabilitatif; elle permet une période propice à l'intervention.

Les propos de l'auteure ne reflètent pas nécessairement les opinions du Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Abstract

Since the 1970's, following a modernization process, society has taken a shift toward risk management (political, medical, interpersonal, etc.). The criminal justice system is no exception: the management of offenders has switched from their social reintegration to their surveillance and control, where public safety became more important than offenders' rehabilitation. In order to optimize the management of recidivism, statistical tools which aim to assess offenders' risk have been deployed. The criminal justice system tried to reduce risk of recidivism by targeting the factors highlighted in these tools, to guide clinical intervention. However, other intervention models focusing on individuals' well-being are emerging, such as "The Good Lives Model". The assumption of this approach is that, despite the risk factors targeted by the statistical tools, other needs should also be targeted to reintegrate offenders in society. The current study aims to explore, from the offenders' point of view, their vision of social reintegration, their needs during probation, and their perception of this sentence as a means of responding to their needs. The narrative of eight men on probation were analyzed for this study. Semi-structured interviews were conducted in order to understand their experiences. Results shows that social reintegration is an iterative, individualized and long-term process consisting of a prioritization of needs. Those needs are to be responded in a consecutive and sequential manner during rehabilitation. Working on offenders' needs requires a good knowledge of each individual's reintegration process. Generally speaking, probation is seen as a punitive strategy to avoid recidivism, but it's also includes a rehabilitative component conducive to intervention.

The current study reflects the author's position and not necessarily the opinion of the Ministry of Public Security.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
ABSTRACT	IV
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES ABRÉVIATIONS	IX
REMERCIEMENTS	X
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE	3
1.1 L'ORDONNANCE DE PROBATION AU QUÉBEC	3
1.1.1 <i>Le profil de la clientèle en probation</i>	4
1.1.2 <i>L'organisation des services de probation</i>	5
1.1.3 <i>L'évaluation des personnes contrevenantes</i>	7
1.1.4 <i>La réinsertion sociale</i>	8
1.1.5 <i>L'évaluation du niveau de besoins et de risque de récidive criminelle</i>	12
1.1.6 <i>Prévention de la récidive : le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR)</i>	17
1.1.7 <i>Les interventions cliniques des intervenants correctionnels</i>	20
1.2 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE DE L'ÉTUDE	23
CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE	25
2.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE	25
2.2 LES FONDEMENTS DU GLM	26
2.3 LES PRINCIPAUX CONCEPTS	29
2.3.1 <i>La réinsertion sociale selon le GLM</i>	29
2.3.2 <i>Les besoins</i>	30
2.3.3 <i>La disposition au changement</i>	31
2.4 QUESTION DE RECHERCHE	33
CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	34
3.1 L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE ET TYPE DE RECHERCHE	34
3.2 LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT	34
3.3 LA POPULATION À L'ÉTUDE ET L'ÉCHANTILLON	35
3.4 LES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE.....	36
3.5 LE MODE DE COLLECTE DES DONNÉES.....	39
3.6 L'ANALYSE DES DONNÉES	40
3.7 LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	41
CHAPITRE 4 : LES RÉSULTATS ET DISCUSSIONS	43
4.1 LE PROCESSUS IDENTITAIRE DE LA RÉINSERTION SOCIALE	43
4.1.1 <i>Les finalités poursuivies par la réinsertion</i>	43
4.1.2 <i>La réinsertion sociale : un processus</i>	46
4.1.3 <i>Discussion concernant le processus identitaire de la réinsertion sociale</i>	48
4.2 LA SÉQUENCE DE PRIORISATION DES BESOINS DES PERSONNES CONTREVENANTES	54

4.2.1 <i>Les besoins exprimés</i>	54
4.2.2 <i>La priorisation des besoins du GLM et du RBR par les participants</i>	63
4.2.3 <i>Discussion concernant la séquence de priorisation des besoins des contrevenants</i>	65
4.3 LA PERCEPTION DE LA SENTENCE PROBATOIRE COMME MOYEN DE RÉPONSE AUX BESOINS	71
4.3.1 <i>Les objectifs perçus de la sentence probatoire</i>	71
4.3.2 <i>Les facteurs favorisant ou faisant obstacle à la réponse aux besoins</i>	76
4.3.3 <i>Discussion concernant la perception de la sentence probatoire comme moyen de réponse aux besoins</i>	86
CONCLUSION	92
LES LIMITES DE L'ÉTUDE	97
LES RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE ET LA RECHERCHE	98
BIBLIOGRAPHIE	101
ANNEXES	112
ANNEXE A : COURRIEL DE RECRUTEMENT AUX LIEUX SOLLICITÉS	113
ANNEXE B : AFFICHE DE RECRUTEMENT	114
ANNEXE C : DÉPLIANT DE PRÉSENTATION	115
ANNEXE D : ORGANISMES ET BUREAUX DE PROBATION SOLLICITÉS POUR LE RECRUTEMENT	117
ANNEXE E : AIDE-MÉMOIRE POUR LES INTERVENANTS	118
ANNEXE F : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA TRANSMISSION DES COORDONNÉES	119
ANNEXE G : GUIDE POUR LE CONTACT TÉLÉPHONIQUE DES PARTICIPANTS INTÉRESSÉS	121
ANNEXE H : GUIDE D'ENTREVUE	122
ANNEXE I : ARBRE THÉMATIQUE	129
ANNEXE J : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PARTICIPANTS AU PROJET	132
ANNEXE K : LISTE DE RESSOURCES D'AIDE	136

Liste des tableaux

Tableau 1. Personnel des services correctionnels	5
Tableau 2. Inventaire de niveau de service et de gestion des cas du LS/CMI	14
Tableau 3. Inventaire de niveau de service et de gestion des cas du RBAC-PCQ	16
Tableau 4. Facteurs internes et externes influençant la disposition au traitement	32
Tableau 5. Données sociodémographiques des participants	37
Tableau 6. Délits déclarés par les participants et abréviations utilisées	38
Tableau 7. Besoins mentionnés par chacun des participants en cours d’entrevue	56

Liste des figures

Figure 1. Trajectoire des services	6
Figure 2. Pyramide des besoins	18
Figure 3. Intervention selon le RBR ou le GLM	27
Figure 4. Stades du changement	53
Figure 5. Séquences de priorisation des besoins des participants	63
Figure 6. Perception de l'importance des besoins selon leur cadre théorique	64
Figure 7. Perception de l'importance des facteurs externes et internes dans l'adhésion au suivi	77

Liste des abréviations

DSPC	Direction des services professionnels correctionnels
GLM	Modèle <i>Good Lives Model</i>
LRCDas	Loi réglementant certaines drogues et autres substances
LSCQ	Loi sur le système correctionnel du Québec
LS/CMI	<i>Level of service/Case Management Inventory</i>
LSI-R	<i>Level of Service Inventory-Revised</i>
MSP	Ministère de la Sécurité publique
PIC	Plan d'intervention correctionnel
RBAC-PCQ	Outil d'évaluation du risque, des besoins et de l'analyse clinique des personnes contrevenantes du Québec
RBR	Modèle Risque-Besoins-Réceptivité

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Valérie Roy et Yanick Charette qui ont assuré la direction de ma maîtrise. Merci pour votre disponibilité et pour avoir su m'aider à repousser mes limites. Vous êtes des personnes significatives dans mon parcours.

J'adresse une reconnaissance particulière aux participants qui ont pris part à mon projet de recherche; sans vous, ce mémoire n'aurait pas été possible. J'ai eu à cœur de faire entendre vos points de vue qui sont trop peu souvent considérés. Sachez qu'en période de découragement, vous m'avez donné la force de continuer.

Un merci particulier à mon amoureux Mathias qui a su composer avec les sacrifices que j'ai dû faire pour réussir ce projet. Tes encouragements, ton soutien et ton positivisme me sont très chers. Maman, merci de n'avoir jamais douté. Ta détermination et ta résilience font de toi une femme inspirante. Merci aussi à Joël pour tes talents artistiques qui ont été essentiels à mon recrutement. Une pensée spéciale à mon grand frère, le fil d'arrivée approche pour toi aussi! Au cours de mes dernières années d'études universitaires, des amitiés se sont créées et sachez que vous avez une place précieuse dans mon cœur.

Je ne pourrais passer sous silence la contribution des Services correctionnels du Québec et de tous les intervenants impliqués dans le suivi des personnes contrevenantes. Votre apport a été essentiel et je vous en suis reconnaissante. Un immense merci à mes collègues et tout particulièrement à toi, Isabelle. Tu maîtrises parfaitement les passes du coyote. Merci d'avoir été à l'écoute et d'avoir fait ce qui était en ton pouvoir pour m'aider, je l'apprécie sincèrement. Une pensée spéciale aussi à ma correctrice, ta rigueur ne peut être passée sous silence.

En terminant, je souhaite adresser un mot à tous ces étudiants pour qui la réussite scolaire et l'apprentissage sont des défis comme cela l'a été pour moi; continuez d'y croire!

Introduction

Au Canada, l'infliction des peines a comme objectif la protection de la société et la dissuasion, mais elle vise aussi la réinsertion sociale des délinquants (*Code criminel*, LRC (1985), ch. C-46, art. 718). Le recours à des mesures sentencielles et correctionnelles, moins punitives et qui se veulent axées vers la réhabilitation (ex. : travaux communautaires, suivis dans la communauté, libération conditionnelle, permission de sortir préparatoire à la réinsertion sociale, etc.), prend une place prépondérante dans le système de justice québécois. En 2012-2013, 23 099 nouveaux suivis ont débuté dans la communauté, dont 9 798 (42 %) étaient des ordonnances de probation avec surveillance (Chéné, 2014). Dans le cadre de cette mesure, les intervenants correctionnels¹ exercent diverses activités d'évaluation et d'accompagnement auprès des personnes contrevenantes dans leur processus de réinsertion sociale (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 7). Pour ce faire, les intervenants doivent considérer les besoins criminogènes de la personne. Toutefois, dans le contexte judiciaire actuel, la considération des besoins dans leur ensemble semble être reléguée au second plan. La présente étude propose d'explorer quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes de la réinsertion sociale dans le contexte d'une sentence de probation et quels sont leurs besoins. Elle explore, du point de vue des probationnaires, leur vision de la réinsertion sociale et de leurs besoins, de même que leur perception de la sentence probatoire comme moyen de réponse aux besoins. Les questions suivantes seront examinées :

- 1) Quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la réinsertion sociale?;
- 2) Quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance?;
- 3) Quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la sentence probatoire comme moyen de réponse à ces besoins ?

Ce mémoire se présente en trois chapitres. Le premier traitera de l'objet de recherche et de son ampleur, de l'état actuel des connaissances, des limites méthodologiques des études consultées et se terminera par la pertinence sociale et scientifique du projet. Ensuite, le second chapitre présente le cadre théorique, soit le *Good Lives Model*, la pertinence de ce

¹ Le terme *intervenant correctionnel* réfère aux agents de probation, aux intervenants communautaires et aux agents des services correctionnels.

choix théorique au regard des objectifs de l'étude, la méthodologie utilisée et l'objet d'étude. Le troisième chapitre, divisé en trois sections, soit une par objectif, présentera les résultats et leur discussion. La première section abordera les perceptions des personnes contrevenantes face à la réinsertion sociale. Cette section permettra de comprendre les finalités poursuivies par le processus de réinsertion sociale et des transformations qu'il nécessite chez les personnes concernées. La seconde se penchera sur les besoins des personnes contrevenantes condamnées à une sentence de probation. La compréhension de leurs besoins sera faite en prenant ancrage sur le cadre théorique de cette étude soit, le GLM, mais aussi en considérant les pratiques actuelles qui sont basées sur le modèle RBR. La troisième et dernière section portera sur les perceptions des personnes contrevenantes face à la sentence probatoire comme moyen de réponse aux besoins. D'abord, cette section permettra d'explorer les différents volets de la sentence, qui sont perçus par les participants notamment sous l'angle de la prévention de la récidive et des aspects punitif et réhabilitatif. Cette section explorera aussi les éléments qui favorisent ou qui font obstacle à la réponse aux besoins des personnes contrevenantes. En conclusion, nous discuterons des implications théoriques et pratiques découlant des résultats. Finalement, les limites de la présente étude seront discutées, des pistes pour d'éventuelles recherches seront soulevées et des recommandations pour la pratique du travail social dans le domaine de la réinsertion sociale et de la délinquance seront présentées.

Chapitre 1 : La problématique

Dans ce chapitre, l'objet de recherche et son ampleur seront présentés. Puis, une recension des écrits proposera un état des connaissances sur le profil de la clientèle en probation, l'organisation des services de probation, l'évaluation des personnes contrevenantes, la réinsertion sociale, le modèle théorique risque-besoins-réceptivité (RBR) et les interventions des intervenants correctionnels². Enfin, la pertinence scientifique et sociale de l'étude sera énoncée. Les limites méthodologiques des études consultées seront présentées tout au long du chapitre.

1.1 L'ordonnance de probation au Québec

Au Québec, les services de probation ont vu le jour en 1967 dans un contexte de remise en question du système judiciaire. Au fil des ans, ils ont évolué afin de mieux s'adapter au contexte social et politique et au développement des connaissances. Lors de leur création, les instances d'application de la loi exprimaient, par la création des sentences de probation avec surveillance, la volonté de miser moins sur l'aspect punitif et plus sur la réinsertion sociale de l'individu (Rivard, 1979). Le système judiciaire acceptait alors d'expérimenter de nouvelles mesures (sentence dans la communauté, mesures réhabilitatives), là où les méthodes plus traditionnelles (telles que l'emprisonnement ou d'autres interventions qui visaient à neutraliser les délinquants) avaient échoué (Rivard, 1979).

L'ordonnance de probation avec surveillance est une peine imposée par le juge à une personne qui a été reconnue coupable d'une infraction par un tribunal agissant en matière criminelle ou pénale (Giroux, 2011). Elle est privilégiée lorsque le juge considère que l'individu pourra profiter d'un suivi dans la communauté comparativement à une peine de

² Afin de dresser un état des connaissances scientifiques à ce sujet, plusieurs banques de données ont été sondées (Érudit, Service Social Abstract, Ariane et PsycNet, Google Scholar, Criminal Justice Abstracts, Columbo). Différents concepts pertinents ont été utilisés ainsi que leur équivalent en anglais : réinsertion sociale (*social reintegration* ou *reintegration*), probation (*probation officer* ou *probation officer role*), intervention (*therapeutic relationship*), correctionnel, réhabilitation, modèle de vies saines (*Good Lives model*), besoins, LS/CMI, justice actuarielle et nouvelle pénologie. Les références bibliographiques des études sélectionnées ont aussi été consultées et certains auteurs ont été contactés directement pour avoir accès à certaines présentations faites lors de colloques, et dont le contenu n'avait pas été publié. De plus, des lectures suggérées par la direction de recherche et les publications du ministère de la Justice du Québec ont aussi été explorées.

détention (Ministère de la Sécurité publique, 2007). Par exemple, le juge peut considérer l'importance de garder des liens d'emploi ou de permettre à la personne de poursuivre sa scolarité. Selon les besoins de l'individu, l'ordonnance de probation peut aussi exiger qu'il pose des actions concrètes qui contribuent à sa réinsertion sociale (ex. : suivre une thérapie) (Ministère de la Sécurité publique, 2007). Cette sanction impose des conditions obligatoires dont celle de se présenter à un intervenant correctionnel et de suivre ses conseils et directives, de ne pas troubler la paix, d'avoir une bonne conduite et de comparaître devant le tribunal lorsque la situation l'exige (Ministère de la Sécurité publique, 2007).

1.1.1 Le profil de la clientèle en probation

En 2011, le ministère de la Sécurité publique a publié un rapport recensant la population de probationnaires au Québec lors des années 2007-2008 (Giroux, 2011). Durant cette période, les bureaux de probation du Québec ont suivi 30 791 personnes dans la communauté. De celles-ci, 75 % (n = 24 234) étaient assujetties à une ordonnance de probation avec surveillance. On comptait alors 87 % d'hommes et 13 % de femmes. Les femmes sont d'ailleurs un peu plus fortement représentées en communauté (13 %) qu'en détention (9 %). La moyenne d'âge des personnes suivies était de 35,7 ans. Les 18-24 ans représentaient 21 % de la population, suivis des 25-29 ans (18 %), alors que les 30-35 ans, les 36-41 ans ainsi que les 42-47 ans comptaient pour 13 % chacun. Enfin, 23 % des personnes suivies dans la communauté avaient plus de 45 ans. Des données du ministère de la Sécurité publique (Chéné, 2019) indiquent qu'en 2012-2013, une minorité de probationnaires (20 %) étaient suivis pour une première fois et jusqu'en 2016-2017, ce taux fluctue très peu (21 %). C'est donc dire qu'une majorité d'individus gravitant dans les bureaux de probation le sont pour une récidive.

1.1.2 L'organisation des services de probation

Pour encadrer l'ordonnance de probation avec surveillance, le ministère de la Sécurité publique du Québec a mis sur pied les bureaux de probation³ dans lesquels œuvrent différents professionnels. Le Tableau 1 présente le mandat respectif de chacun de ceux-ci.

Tableau 1. *Personnel des services correctionnels*

Type d'intervenant	Mandat
Agent de probation (AP)	L'AP peut travailler dans les établissements de détention ou dans les bureaux de probation. Il : <ul style="list-style-type: none"> - évalue les contrevenants et rédige le plan d'intervention; - réalise des interventions centrées sur la responsabilisation et la conscientisation; - effectue le suivi ou met à contribution l'ASC ou l'IC.
Agent des services correctionnels (ASC)	L'ASC peut travailler dans les établissements de détention, dans les bureaux de probation ou dans les palais de justice. Les ASC peuvent occuper différents rôles : <ul style="list-style-type: none"> - ASC-accompagnateur : après l'évaluation faite par l'AP, il assure le suivi dans la communauté de certaines personnes contrevenantes et contrôle les conditions légales; - ASC-vérificateur : il effectue les vérifications téléphoniques et visites à domicile pour les personnes soumises à un emprisonnement avec sursis; - ASC-en détention : il travaille en détention et assure l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes.
Intervenant communautaire (IC)	L'IC travaille dans les organismes communautaires mandatés par les Services correctionnels pour le suivi. Il : <ul style="list-style-type: none"> - applique le plan d'intervention; - offre un soutien psychosocial; - informe régulièrement l'AP de l'évolution de la personne suivie.

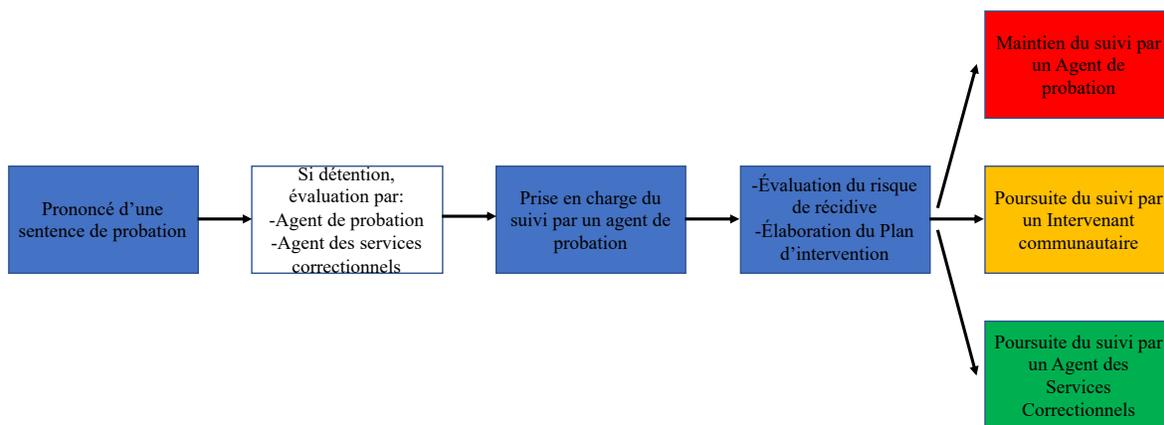
Sources : Ministère de la Sécurité publique (2016; 2014)

Après le prononcé de la sentence, un agent de probation est assigné au contrevenant. Les bureaux de probation, sous l'égide de la Direction des services professionnels correctionnels du Québec (DSPC), octroient aux agents de probation le mandat d'évaluer les besoins du

³ Les bureaux de probation gèrent aussi l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis, la libération conditionnelle, les permissions de sortie et les travaux communautaires.

contrevenant, d'établir un plan d'intervention correctionnel (PIC) adapté à celui-ci, de le soutenir dans son cheminement, et de veiller au respect des conditions imposées par l'ordonnance (Ministère de la Sécurité publique, 2014). Les premières rencontres (au nombre de 3 ou 4) du suivi probatoire sont consacrées à l'évaluation des besoins criminogènes de la personne (c.-à-d. ceux qui augmentent le risque de récidive). Le PIC sera ensuite développé par l'agent de probation (AP), en considérant ces besoins. En fonction de la mobilisation, de la conscientisation et du niveau d'encadrement nécessaire déterminé par l'évaluation, l'AP maintient le suivi avec le probationnaire ou l'oriente vers un intervenant communautaire (IC) ou un agent des services correctionnels (ASC)⁴. Alors que les ASC qui œuvrent dans les bureaux de probation prodiguent des interventions axées sur la surveillance des conditions légales, les IC quant à eux travaillent au sein d'organismes communautaires mandatés pour assurer le suivi (maisons de transition ou autres organismes communautaires). Les IC orientent leurs interventions en fonction du PIC établi par l'AP. Peu importe le type d'intervenant vers qui le suivi est orienté, la responsabilité légale qui touche la surveillance des conditions et l'élaboration du PIC appartient aux agents de probation (Lalande, 2010). La Figure 1 présente cette trajectoire des services.

Figure 1. *Trajectoire des services*



L'organisation des services repose sur des valeurs fondamentales affirmées par les services correctionnels. En 2007, dans la même période que l'arrivée de la *Loi sur le système*

⁴ Outre les fonctions nommées plus haut, les agents de probation ont aussi l'expertise destinée à produire des rapports spécialisés pour les tribunaux (ex. : des rapports présentenciels, des évaluations pour mise en liberté provisoire de conjoints qui ont des comportements violents, etc.) (Rivard, 1979).

correctionnel du Québec, les services correctionnels du Québec ont publié leur philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale. Cette philosophie repose sur trois principes, soit ceux de : 1) l'individualisation; 2) la continuité; 3) et la complémentarité (Ministère de la Sécurité publique, 2007). Selon la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale (Ministère de la Sécurité publique, 2007), le principe de continuité de l'intervention signifie que les actions entreprises antérieurement, ou à venir par les intervenants correctionnels ou les partenaires de la communauté, doivent toujours être prises en considération. L'assurance de cette continuité exige une relation étroite, tant entre l'intervention réalisée en milieu carcéral, l'intervention réalisée en milieu ouvert, qu'entre le milieu correctionnel et le milieu communautaire. Le tout vise à assurer la cohérence entre tous les intervenants. L'instauration d'une relation étroite nécessite une communication efficace entre les divers intervenants et les personnes contrevenantes qui seront amenés à se côtoyer. Par ailleurs, l'organisation des services vise à offrir un terrain propice au développement positif des personnes contrevenantes. C'est donc à travers l'ensemble de la trajectoire des services et dans la réponse aux besoins des personnes contrevenantes qu'est mis en application le principe de continuité.

1.1.3 L'évaluation des personnes contrevenantes

Dans la prise de décision et la gestion des personnes contrevenantes, la protection de la société est le critère prépondérant considéré par le ministère de la Sécurité publique (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 25). Depuis 2007, et jusqu'à tout récemment, le *Level of Service/Case Management Inventory* (LS/CMI; Andrews, Bonta et Wormith, 2007; traduit et validé en français par Guay, 2016) était l'outil utilisé par les agents de probation pour évaluer le niveau de risque de récidive et de besoins des contrevenants.

Des écrits scientifiques se sont montrés critiques quant à l'utilisation de cet outil actuariel, notamment en ce qui a trait au manque de considération de l'individu au cœur de l'intervention. Bien que quelques items soient contributifs à la prédiction du risque de récidive (Andrews et Bonta, 2007), peu d'entre eux permettent de mesurer et d'identifier les besoins en matière d'intervention (Giguère et Lussier, 2017). Ainsi, des difficultés sur le plan

financier, de la santé mentale, de l'hébergement, de la résolution de problème, du contrôle de soi, de la gestion de la colère ou encore d'une victimisation, pourraient être absentes du PIC puisque, selon le LS/CMI, même si elles représentent des besoins prioritaires pour la personne, elles ne sont pas reconnues scientifiquement pour avoir une incidence directe sur la récidive criminelle.

En effet, rien n'assure que ces problématiques ne feront pas obstacle aux démarches de réinsertion de l'individu, influençant ainsi, de manière indirecte, le risque de récidive. Si une attention n'y est pas portée, ces problématiques peuvent contrecarrer la réussite de la réinsertion sociale. Par exemple, le fait d'être sans-abri ou d'avoir des difficultés financières pourrait certainement contrecarrer la mise en place de démarches pour l'intégration en emploi ou un retour à l'école.

Actuellement, les interventions des professionnels sont centrées sur les facteurs de risque de récidive. Dans ce contexte, il semble légitime de se demander dans quelle mesure les interventions considèrent et répondent aux besoins réels des probationnaires. De plus, la majorité de la clientèle des services correctionnels a gravité dans les services plus d'une fois. À ce sujet, Lalande, Pelletier, Dolmaire et Raza (2015) ont publié un rapport d'enquête sur la récidive de probationnaires ayant terminé leur période de probation en 2007-2008, soit 4 851 personnes. Ils observent que, deux ans après le suivi en probation, 40,5 % des probationnaires avaient reçu une nouvelle sentence, ce qui constituerait un échec selon le modèle correctionnel. Considérant que près de la moitié ont récidivé, il est pertinent de voir comment les interventions des professionnels peuvent être mieux adaptées à leurs besoins et ainsi éviter leur retour au sein des services correctionnels.

1.1.4 La réinsertion sociale

Souvent rattachée au domaine judiciaire et à la délinquance, la réinsertion sous-tend qu'une personne est délinquante par son exclusion sociale et sa marginalité (Bérard, 2014). Dans les écrits, plusieurs définitions cohabitent et il n'y a pas de consensus en la matière. Nous

survolerons ici différentes définitions et différents concepts y étant rattachés selon différents auteurs.

Selon le ministère de la Sécurité publique (2007), le terme réinsertion sociale réfère à un ensemble d'interventions, incluant des activités et des programmes, dont l'objectif est de s'assurer que la personne contrevenante agisse dans le respect des lois (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 1.) et, en conformité avec les normes et les valeurs de la communauté, qu'elle agisse de façon socialement acceptable (Ministère de la Sécurité publique, 2007). Pour ce faire, le rôle des intervenants est d'aider les personnes dans cette démarche en exerçant un contrôle raisonnable, sécuritaire et humain, tout en reconnaissant leur capacité à évoluer positivement et en tenant compte de leur motivation à s'impliquer dans cette démarche (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 1.). La notion de contrôle renvoie aux conditions essentielles à la réussite de la réinsertion sociale, soit l'imposition de mesures restrictives de liberté dans un objectif de protection de la société (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 2.). Cela suggère aussi la nécessité d'imposer des contraintes dont le non-respect est passible de conséquences légales. Il est donc difficile de passer sous silence l'importance du double rôle des intervenants; la protection de la société et l'accompagnement du contrevenant, ce qui peut s'avérer être un défi pour les intervenants (Trotter, 2015).

Bérard (2014), quant à lui, conçoit la réinsertion sociale comme le fait de vivre en conformité avec les normes et les valeurs sociales, de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté, de subvenir adéquatement à ses besoins et de vivre un certain bien-être. Toutefois, l'auteur souligne que cette définition est la résultante du processus de réinsertion, soit que l'individu a déjà été inséré dans la communauté. Afin d'inclure davantage le processus de réinsertion sociale, l'auteur propose la notion de (ré)intégration sociocommunautaire, définie par « un processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque la personne participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance à leur égard » (Bérard, 2014, p. 5). Grandement inspiré de la pyramide de hiérarchisation des besoins de Maslow, ce processus comporte trois

dimensions : organisationnelle (hébergement, nourriture, vêtements, etc.), occupationnelle (formation, travail, bénévolat, etc.) et relationnelle (famille, pairs, implication dans la communauté, etc.). Alors que la notion d'insertion ne vise qu'à insérer quelqu'un dans un milieu social donné, l'intégration considère l'interinfluence entre la personne et les autres membres de la collectivité (Bérard, 2014). En somme, il faut retenir que la (ré)intégration sociocommunautaire se veut plus englobante que la définition de réinsertion sociale. En effet, elle tente de remettre un individu en société en plus de faire ressortir l'importance des liens entre les membres de la communauté. Elle vise aussi à favoriser le développement personnel de l'individu et à le réconcilier avec la société qu'il a lésée en commettant un délit (Roy, 2015). Dans le cadre de cette étude, la (ré)intégration sociocommunautaire est le concept retenu. Afin d'alléger le texte, les mots (ré)intégration sociocommunautaire, réhabilitation⁵ et réinsertion sociale seront utilisés comme des synonymes considérant les points communs entre les différentes définitions.

Selon les recherches en criminologie, la réinsertion sociale passe par un processus d'arrêt de la délinquance et un changement identitaire : le désistement du crime. Le désistement de la délinquance se distingue en deux phases soit, le désistement primaire et secondaire. On entend par désistement primaire un changement dans les comportements, soit tout écart ou accalmie de la carrière criminelle (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004). Le désistement secondaire, quant à lui, concerne un changement dans l'identité de la personne et dans sa perception de soi (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004). À travers le désistement secondaire, les rôles qu'occupait la personne seront réorganisés et remplacés par de nouveaux rôles qui la définissent mieux, de la même façon que ces rôles ont été réorganisés, voire étiquetés, lors de l'adoption d'un style de vie délinquant (Lemert, 1951). Il s'agirait ainsi de remplacer l'étiquette de délinquant par une autre identité. D'ailleurs, si presque tous les délinquants connaissent une période d'accalmie dans leur carrière criminelle (désistement primaire), ce serait ceux dont le changement de comportement est reconnu par la société qui seraient les plus susceptibles de cheminer vers le désistement secondaire

⁵ Selon Ward et Maruna (2007), la réhabilitation est un processus réitératif, actif et éducatif de résolution de problèmes axé sur le comportement de la personne et qui nécessite l'identification de la nature et de l'étendue des problèmes et des facteurs pertinents pour leur résolution.

(Giordano, Cernkovich et Rudolph., 2002; Maruna, 2001; Shover, 1996). Cette perception de l'acceptation par la société constituerait une sorte de désétiquetage (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004). La mise au point d'une nouvelle identité est essentielle au désistement et comprend l'engagement envers des rôles familiaux ou professionnels, mais inclut aussi la participation à la vie communautaire d'une société (Maruna et Immarigeon, 2004). Ces changements identitaires se produisent cependant de façon progressive et après un travail soutenu (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004).

Une multitude de facteurs viennent influencer le processus de désistement (Farrall, 2002; Laub et Sampson, 2001). Développer des liens sociaux à travers l'emploi et la famille seraient les deux facteurs les plus susceptibles de favoriser l'évitement des conduites délinquantes (Maruna et Immarigeon, 2004). Laub et Sampson (2001) soulignent que ce sont la gratification, la valorisation et le soutien émotionnel qu'offrent ces relations qui influencent le désistement. Qui plus est, ces auteurs affirment que les interventions en contexte probatoire devraient solliciter davantage ces milieux (emploi et famille) puisqu'ils ont le pouvoir de mettre le contrevenant en contact avec d'autres cercles sociaux positifs, et de leur fournir une autre solution aux contextes plus nuisibles et ainsi favoriser le désistement de la délinquance.

Matza définissait, déjà en 1964, la délinquance comme « l'écart sporadique » d'un individu qui peut avoir lieu dans différentes périodes de la vie. Selon l'auteur, les délinquants ne sont pas voués uniquement à une vie conventionnelle ou délinquante. Au contraire, ils évoluent à travers ces deux zones qui se chevauchent (Matza, 1964). L'intermittence des carrières criminelles, soit le fait que le désistement n'est pas nécessairement final, est alors un élément pertinent à considérer dans notre compréhension de la réinsertion sociale. Il est d'ailleurs généralement admis que la délinquance a une dimension temporelle (Cusson et Pinsonneault, 1986; Blumstein, 1986). Selon Maruna (2001), l'intermittence est une abstinence temporaire d'activités criminelles pendant une période donnée, qui sera suivie d'une reprise des activités criminelles. Ainsi, l'intermittence peut être opérationnalisée comme le temps entre les événements criminels successifs (Maruna et Immarigeon, 2004). Ainsi, l'évolution à travers ces étapes de transformation des comportements et de l'identité mènera à la réinsertion sociale d'une personne.

1.1.5 L'évaluation du niveau de besoins et de risque de récidive criminelle

Depuis les années 1970, le système judiciaire a pris un tournant en terme de gestion du risque des personnes judiciairisées. Depuis, les pratiques priorisent le contrôle afin de favoriser la protection de la société (Garland, 2001). Dans le but de mesurer le risque de récidive des contrevenants, des outils statistiques ont été introduits (Harcourt, 2007). L'identification des facteurs de risque permet ainsi de planifier l'intervention de sorte qu'elle cible directement les facteurs de risque afin de réduire le probabilité de récidive qu'une personne représente (Andrews, Bonta et Hoge, 1990).

Au Québec, la modification marquée des pratiques en la matière, au niveau provincial, survient après un événement survenu en 2000 : l'affaire Livernoche. Alors qu'un contrevenant purgeait une peine de détention dans une prison provinciale, il a recouvré sa liberté avant l'expiration légale de sa sentence, dans un contexte de surpopulation carcérale. Il a alors bénéficié d'un aménagement de peine, et ce, sans une évaluation appropriée du risque qu'il pouvait représenter pour la société à sa sortie. Peu de temps après cette libération, il a commis le meurtre d'un jeune garçon de 13 ans, Alexandre Livernoche. Cet événement a précipité la publication, en 2002, du rapport Corbo intitulé *Rendre plus sécuritaire un risque nécessaire*. Le rapport a mis en évidence plusieurs lacunes du système, dont le manque d'informations dans l'évaluation des personnes incarcérées et la communication déficiente entre les différents acteurs du système de justice. Ces constats ont donc mené à l'adoption de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ) pour y répondre, notamment en assurant une meilleure évaluation des personnes contrevenantes.

Les contrevenants devaient se soumettre à une évaluation bien avant l'affaire Livernoche, mais les fondements de même que la structure de l'évaluation ont évolué. La LSCQ est venue, entre autres, baliser les normes en matière d'évaluation en fonction de l'évolution des connaissances en la matière. Pendant la première moitié du 20^e siècle, l'évaluation du risque était principalement basée sur le jugement professionnel des évaluateurs (Andrews et Bonta,

2007; Harcourt, 2007; Garland, 2001). À partir des années 1970, il est davantage reconnu que l'évaluation du risque de récidive criminelle doit se baser sur une méthode actuarielle et non uniquement sur le jugement professionnel (Andrews et Bonta, 2007) puisque ces outils se démarquent par une meilleure capacité à prédire les comportements (Ægisdóttir, White, Spengler, Maugherman, Anderson, Cook, Nichols et coll., 2006; Gardner, Lidz, Mulvey et Shaw, 1996; Guay, 2006). Ces outils actuariels étaient principalement basés sur des facteurs statiques, qui ne peuvent pas changer, tels que les antécédents criminels, par exemple. Dès lors, leur utilisation s'avérait limitée sur le plan de l'intervention. Après les années 1980, les outils d'évaluation utilisés ont intégré davantage de facteurs de risques dynamiques (ex. : la scolarité, l'emploi) qui peuvent désormais constituer des pistes d'intervention intéressantes et permettre à l'individu de réduire le niveau de risque qu'il représente. Par la suite, au Québec, l'outil utilisé pour l'évaluation des personnes contrevenantes était le *Level of Service Inventory-Revised* (LSI-R) (Andrews et Bonta, 1995). Bien que cet outil n'ait pu démontrer des qualités psychométriques satisfaisantes (Cortoni, Giguère et Savard, 2015), il constitue toutefois les assises théoriques de l'outil utilisé depuis 2007, le *Level of Service/Case Management Inventory* (LS/CMI) (Andrews, Bonta et Wormith, 2007). Cet outil, plus récent et présenté précédemment, considère quant à lui une gamme plus large de besoins et tient aussi compte de la réceptivité de l'individu à l'intervention (Andrews, Bonta et Wormith, 2007). Il permet donc de déterminer le risque de récidive et les besoins à cibler dans le PIC (Lalande, 2010). Le PIC guidera les interventions mises en place par les intervenants correctionnels, lesquelles sont appuyées sur le modèle théorique RBR. Le LS/CMI est divisé en huit sections (Tableau 2).

Tableau 2. *Inventaire de niveau de service et de gestion des cas du LS/CMI*

Section 1 : Facteurs généraux liés aux risques et aux besoins
1.1 Antécédents criminels 1.2 Éducation et emploi 1.3 Famille et couple 1.4 Loisirs et activités récréatives 1.5 Fréquentations 1.6 Problèmes d'alcool ou de drogues 1.7 Attitudes et orientations procriminelles 1.8 Type de comportement antisocial
Section 2 : Facteurs particuliers ayant un potentiel criminogène
2.1 Problèmes personnels ayant un potentiel criminogène (trouble de la personnalité, difficulté dans la résolution de problème et le contrôle de soi, difficulté dans la gestion de la colère) 2.2 Antécédents d'actes criminels (agression sexuelle, physique, comportement antisocial)
Section 3 : Expérience carcérale, facteurs liés à l'établissement de détention
3.1 Antécédents carcéraux (incarcération actuelle et antérieure) 3.2 Entraves à la libération (manque de soutien dans la communauté, notoriété du délit)
Section 4 : Autres points se rapportant au client (ex. : problèmes financiers, hébergement, estime de soi)
Section 5 : Considérations particulières liées à la réceptivité (ex. : motivation déficiente, questions culturelles, faible intelligence, déni ou minimisation, rôles parentaux)
Section 6 : Sommaire du risque et des besoins et dérogation (nombre de points et l'établissement du niveau allant de très faible à très élevé)
Section 7 : Profil de risque et de besoins (les besoins de la section 1 à cibler en priorité)
Section 8 : Décisions et recommandations (sous forme de texte continu)

Source : Le tableau est inspiré de l'outil *Inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI)* (Andrews, Bonta et Wormith, 2007).

Il est à noter que la prédiction de la récidive ne se fait que sur la base des éléments de la première section, soit les *Facteurs généraux liés aux risques et aux besoins*. Il s'agit des besoins dits « criminogènes » et seuls les éléments de cette section sont contributifs au score final, qui détermine le niveau de risque de récidive final. Des points sont attribués, à chaque question, afin de déterminer un niveau final, ce dernier variant de très faible (0 à 4), faible (5 à 10), moyen (11 à 19), élevé (20 à 29) à très élevé (30 points et plus). Les autres sections ciblent, pour leur part, des besoins qui n'ont pas d'impact direct sur le niveau de risque

déterminé par l'outil, c'est-à-dire les besoins dits « non criminogènes ». Ces besoins peuvent tout de même être inclus dans le PIC, selon le jugement clinique de l'agent de probation.

Au tournant des années 2010, les services correctionnels avaient le désir de baser l'évaluation sur les indicateurs les plus susceptibles d'aider à la gestion de cas, mais aussi d'adapter les interventions à leurs besoins administratifs (Guay et Poirier, 2019). En 2012, les services correctionnels ont donc mandaté un groupe de travail afin de développer un nouvel outil d'évaluation. Au terme de leurs travaux, l'outil d'évaluation du risque, des besoins et de l'analyse clinique des personnes contrevenantes du Québec (RBAC-PCQ) a graduellement été implanté. Ainsi, depuis le mois de septembre 2019, tous les bureaux de probation et les établissements de détention québécois utilisent ce nouvel outil pour l'évaluation des personnes contrevenantes condamnées à une peine de plus de six mois, mais de 2 ans moins 1 jour. Les personnes contrevenantes condamnées à une sentence de moins de six mois sont, pour leur part, dirigées vers un agent des services correctionnels qui fera une évaluation non actuarielle, visant à dresser un portrait global de la personne (brève histoire de vie, contexte actuel de vie, évolution de la fiche criminelle et description des délits actuels)

L'outil RBAC-PCQ est divisé en trois sections (Tableau 3). Pour cet outil, le calcul du risque de récidive et du niveau d'encadrement requis se fait sur la base des deux premières sections, soit *le portrait sociocriminologique* et les *besoins criminogènes*. Ces sections distinguent les éléments statiques (section 1) des éléments dynamiques (section 2). La troisième section, soit *le portrait clinique*, cible des éléments de l'histoire de vie de la personne qui ne modulent pas le niveau de risque déterminé par l'outil, mais qui peuvent tout de même être inclus dans le PIC et considérés dans les interventions.

Tableau 3. *Inventaire de niveau de service et de gestion des cas du RBAC-PCQ*

<p>Section 1 : Portrait sociocriminologique</p> <p>1.1 Âge 1.2 Bris et manquements (en détention ou obligations légales) 1.2 Infractions actuelles et antérieures 1.3 Incarcération (garde fermée, provinciale, fédérale) 1.4 Expériences précoces (alcool ou drogue avant 13 ans, milieu familial problématique dans l'enfance)</p>
<p>Section 2 : Besoins criminogènes</p> <p>2.1 Problèmes relationnels (liens avec une personne dont l'influence est positive, attitude envers l'autorité, liens familiaux, considération à l'égard des autres, résolution des problèmes interpersonnels) 2.2 Emploi (lien d'emploi stable, occupation au moment du délit, intérêt envers le travail, problèmes financiers en lien avec le délit) 2.3 Consommation (problèmes de consommation d'alcool ou de drogues, lien entre la consommation et le délit, participation à un programme de traitement) 2.4 Contrôle des émotions (personne contrôlante, recours à la violence, impulsivité) 2.5 Allégeance délinquante (valeurs délinquantes, fréquentations ayant majoritairement des activités criminelles, activités criminelles dans la famille)</p>
<p>Section 3 : Portrait clinique</p> <p>3.1 Délinquance (appartenance à une organisation criminelle, délinquant à contrôler, quérulence) 3.2 Santé (psychopathie, trouble mental, trouble de la personnalité, TDAH, TCC, TSPT, automutilation, dépression, tentative de suicide, santé physique) 3.3 Victimisation (agression physique, sexuelle, psychologique, négligence) 3.4 Disposition à l'intervention (reconnaissance de l'agir délictuel, minimisation, motivation insuffisante, obstacle à la communication, obstacle culturel, anxiété, limite cognitive) 3.5 Autres éléments à considérer (causes en suspens, dépendance non liée aux délits, itinérance, faible estime de soi, dossier médiatisé)</p>

Source : Le tableau est inspiré de *l'outil d'évaluation du risque, des besoins et de l'analyse clinique des personnes contrevenantes du Québec (RBAC-PCQ)* (Guay et Poirier, 2019).

La première section permet d'accumuler un maximum de 21 points, alors que la seconde peut en accorder un maximum de 36. L'outil d'évaluation attribue plus du tiers des points au portrait sociocriminologique qui représentent les éléments statiques. Bien que la personne contrevenante n'ait aucun pouvoir de les faire changer, les écrits ont établi des liens entre ceux-ci et le risque de récidive. Plus du deux tiers des points sont accordés aux besoins criminogènes, c'est-à-dire aux éléments dynamiques. Le niveau d'encadrement qui sera offert à l'individu est déterminé en fonction du score total de ces deux sections. À l'heure

actuelle, mis à part un projet pilote mené au sein des services correctionnels, aucune validation scientifique du RBAC-PCQ n'aurait, à notre connaissance, été publiée. Cependant, les fondements théoriques sur lesquels est basé ce nouvel outil (modèle RBR) demeurent les mêmes que ceux du LS/CMI. Ainsi, la présente étude aura comme point de référence l'outil LS/CMI présenté précédemment.

1.1.6 Prévention de la récidive : le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR)

Bien qu'il soit impossible d'assurer un risque nul de récidive, le modèle RBR constitue le modèle d'intervention le plus probant en matière de gestion du risque (Benbouriche, Vanderstukken et Guay, 2015). Élaboré par Andrews et Bonta (2007), le modèle RBR se scinde en trois concepts clés : le *risque*, les *besoins* et la *réceptivité*.

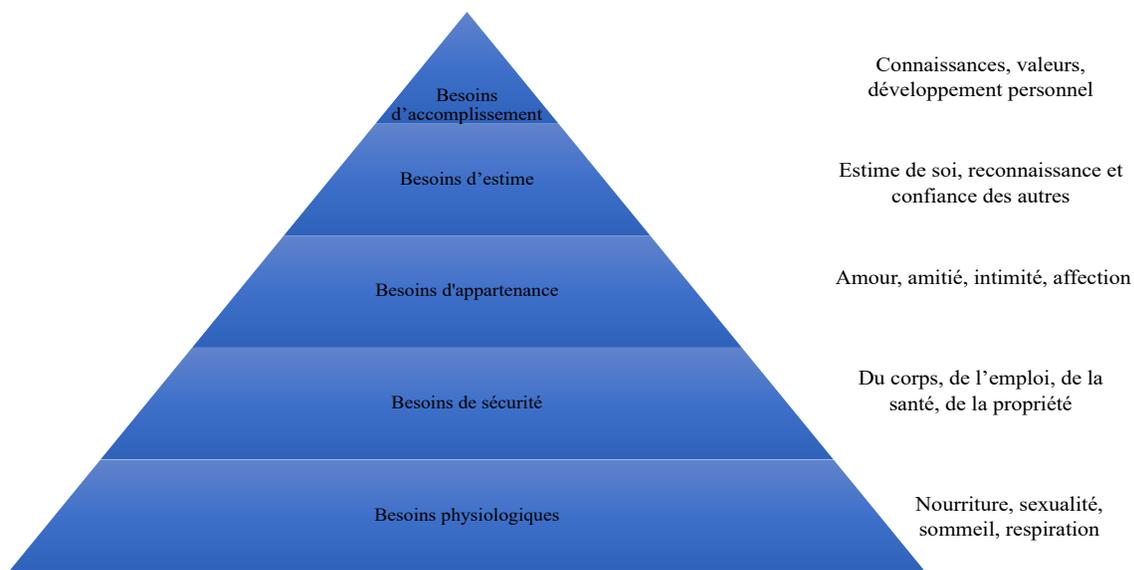
Le concept de *risque* réfère d'abord au fait que le comportement criminel peut être prédit sur la base d'évaluations qui sont soutenues par des études empiriques (Lefrançois, 2010). Le concept renvoie aussi à la nécessité d'adapter l'intensité du traitement selon le niveau de risque de récidive que présente la personne contrevenante (Corneille et Henrard, 2017). Plus le niveau de risque de récidive déterminé par l'évaluation est élevé, plus grande sera la fréquence des rencontres probatoires.

Le concept de *besoins* inclut ceux criminogènes (ex. : attitudes procriminelles, toxicomanie, personnalité antisociale) et ceux non criminogènes (ex. : anxiété, trouble de santé mentale, itinérance). Les besoins criminogènes, une fois satisfaits, devraient diminuer le potentiel de récidive (Corneille et Henrard, 2017). Ainsi, une intervention efficace centrée sur les facteurs criminogènes aura pour effet de réduire le risque de récidive criminelle (Giguère et Lussier, 2017).

La notion de besoin peut toutefois être analysée plus largement. Maslow (1943) est le premier à avoir conceptualisé une hiérarchisation des besoins (Figure 2). Cette hiérarchisation, représentée sous forme de pyramide, signifie qu'un individu n'atteint son plein développement que s'il est satisfait, dans l'ordre, aux plans : de la physiologie (nourriture,

sexualité, sommeil, respiration), de la sécurité (corps, emploi, santé, propriété), du sentiment d'appartenance (amour, amitié, intimité, affection), de l'estime (estime de soi, reconnaissance et confiance des autres) et de l'accomplissement de soi (développer ses connaissances et ses valeurs, développement personnel). Selon Maslow (1943), la réponse à un besoin repose sur la satisfaction préalable du besoin précédent. Ainsi, rien ne sert d'amener un individu à rechercher la satisfaction sur le plan de l'estime de soi si ses besoins d'appartenance ne sont pas comblés. Par ailleurs, une activité, telle qu'avoir un emploi, peut répondre à plusieurs besoins, comme ceux physiologiques (accès à un logement et à de la nourriture), de sécurité (revenus), d'appartenance (développer un réseau social et professionnel), d'estime de soi (s'estimer bon dans ses fonctions) et d'accomplissement de soi (apprentissage, créativité).

Figure 2. *Pyramide des besoins*



Source : Maslow (1943).

Les personnes contrevenantes présentent une grande diversité de besoins, criminogènes et non criminogènes. Par exemple, le profil correctionnel 2007-2008 (Giroux, 2011) soulève des problématiques importantes vécues par la population sous la responsabilité des services correctionnels qui influencent leur réinsertion sociale et qui nécessitent des interventions.

En termes d'antécédents, au cours de leur vie, 22 % des contrevenants ont déjà commis des gestes de violence dans un contexte conjugal et 36 % ont déjà agressé quelqu'un physiquement dans un autre contexte (Giroux, 2011). Par ailleurs, 52 % des contrevenants ont des problématiques en ce qui a trait aux relations de couple ou familiales (Giroux, 2011). En plus d'influencer la qualité de leurs liens sociaux, et donc des conditions favorisant la réinsertion sociale, il s'agit d'actes légalement répréhensibles pouvant les conduire à une nouvelle judiciarisation. En ce qui a trait à la consommation, 60 % des personnes contrevenantes suivies en probation vivent avec une problématique de consommation liée à leur délinquance.

Ce même portrait (Giroux, 2011) met en évidence que des besoins non criminogènes sont aussi bien présents chez cette population. Par exemple, 60 % des contrevenants suivis dans la communauté vivent des difficultés dans la résolution de problèmes relationnels et le contrôle de soi, et 37 % dans la gestion de la colère. Selon le modèle RBR, ces difficultés n'ont pas d'incidence directe sur le niveau de risque de récidive (Andrews, Bonta et Wormith, 2007) déterminé par le LS/CMI. Toutefois, elles peuvent nuire au pronostic de réinsertion sociale puisque ces mêmes difficultés peuvent amener les individus à poser des actes affectant la qualité de leurs relations sociales (Deborde et Vanwalleghem, 2011). D'ailleurs, l'axe de la violence est maintenant considéré comme criminogène dans le nouvel outil d'évaluation utilisé, le RBAC-PCQ (Guay et Poirier, 2019).

Les contrevenants composent aussi avec différentes difficultés en terme de victimisation : 19 % ont été agressés physiquement et 13 % ont été abusés sexuellement au cours de leur vie (Giroux, 2011). Selon Desbiens et Leblanc (2008), un historique de mauvais traitements est un facteur de risque, particulièrement pour la violence familiale. Outre l'historique de mauvais traitements, la pauvreté fait aussi partie du portrait caractérisant la population des services correctionnels. En effet, 33 % des contrevenants sont prestataires de la sécurité du revenu (Lalande, 2010), alors que dans la population québécoise générale, ce taux est de 5,6 % (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, 2020). C'est donc dire qu'une proportion assez élevée de ces individus vivent dans une situation financière précaire.

Sur le plan de la scolarité, 9 % n'ont fait que des études primaires et 23 % des contrevenants ont complété leur secondaire (Giroux, 2011).

Plusieurs de ces difficultés, n'ayant pas d'impact direct sur le niveau de risque de récidive évalué, peuvent être délaissées lorsque vient le temps d'établir le PIC. Les aspects du bien-être physique et psychologique, de même que l'importance d'avoir un accompagnement psychosocial semblent être mis de côté par l'outil d'évaluation. Pourtant, en plus de leur potentiel indirect de mettre en péril la réussite de la réinsertion sociale, ils fragilisent avant tout le bien-être global des contrevenants et peuvent influencer indirectement la délinquance.

Finalement, le modèle RBR comprend un dernier paramètre, soit le concept de *réceptivité* qui fait référence à l'utilisation d'approches d'intervention spécifiques favorisant la disposition au traitement et le changement dans le cadre de la réinsertion sociale. Le principe de réceptivité veut que les interventions tiennent compte des facteurs biologiques, sociologiques et de la personnalité du délinquant au risque, sinon de compromettre sa réussite (Corneille et Henrard, 2017).

1.1.7 Les interventions cliniques des intervenants correctionnels

Dans le cadre des suivis probatoires, les intervenants correctionnels utilisent différentes stratégies dans le but de surveiller et d'accompagner les contrevenants dans leurs démarches de réinsertion sociale. Dans une optique de réponse aux besoins, la notion d'accompagnement réfère au fait d'amener l'individu à développer sa motivation au changement, des habiletés sociales et des stratégies de résolution de problèmes (Geiran, 2011; McNeil, 2009). Quant à la notion de surveillance, celle-ci est liée à l'encadrement (Roy, 2015) et aux conditions légales prévues à l'ordonnance (Geiran, 2011). Les écrits révèlent que les interventions axées uniquement sur le contrôle ou uniquement sur l'aide, augmenteraient le risque de récidive (Gendreau, Cullen et Bonta, 1994), ce qui appuie la pertinence de concilier les deux aspects dans les interventions offertes. Ainsi, selon Trotter (2012), la réponse aux besoins semble possible en dépit du contexte d'autorité.

Un élément alors essentiel au travail des intervenants correctionnels est la relation à développer avec le délinquant (McNeill, 2009; Geiran, 2011, Assay et Lambert, 1999). La trajectoire actuelle de services prévoit quelques rencontres avec l'AP pour l'évaluation, puis un transfert vers un autre intervenant (IC ou ASC) pour la suite du suivi et la mise en œuvre du PIC. Les connaissances actuelles démontrent toutefois que ce changement d'intervenant ne constituerait pas nécessairement une condition optimale pour la réussite de la réinsertion sociale. Selon certains auteurs (McNeill, 2009; Geiran, 2011), une relation de confiance entre l'intervenant et le justiciable constituerait un élément central pour favoriser le changement et, par le fait même, la réinsertion sociale. Ainsi, les transferts des délinquants entre les intervenants peuvent compromettre le lien thérapeutique. D'ailleurs, selon Assay et Lambert (1999), la relation thérapeutique compterait pour 30 % du désistement au crime du contrevenant. L'intervention sera encore plus efficace à réduire la récidive si elle peut s'établir sur une longue période de temps (Taxman et Ainsworth, 2009). Les façons de faire actuelles accordent moins d'importance aux besoins primaires et non criminogènes des contrevenants qu'à ceux déterminés comme étant criminogènes. Pourtant, l'attention qui est accordée aux besoins non criminogènes favorise l'alliance thérapeutique et la motivation de la personne (Marshall et coll., 2001). Par ailleurs, ces mêmes auteurs estiment que l'orientation de l'intervention en fonction des besoins de la communauté (diminuer la dangerosité) plutôt que sur ceux de l'individu (son bien-être) est susceptible d'augmenter leur taux d'abandon à l'intervention.

En plus de tenir compte des défis liés au rôle de l'intervenant, de l'influence de la relation thérapeutique et de la trajectoire de services, les services octroyés aux contrevenants, pour avoir les effets escomptés, doivent se baser sur des modèles d'intervention ayant démontré une certaine efficacité avec cette clientèle. Selon Quirion (2006), les interventions de type cognitives comportementales, issues de la théorie de l'apprentissage, sont celles qui répondent le mieux à ce type de clientèle. Actuellement, les interventions dans le contexte probatoire se fondent d'ailleurs, en partie, sur cette théorie. Selon celle-ci, il est plus probable que les actions renforcées par la récompense (ou l'évitement de l'inconfort) se répètent que les actions punies (Akers, 2001). En d'autres termes, si l'individu ne ressent pas de malaise ou que ses comportements sont renforcés par l'encouragement des pairs ou encore par des

bénéfices (ex. : matériels, financiers), il sera plus motivé à poursuivre l'intervention. Or, selon la théorie de l'apprentissage social (Bandura, 1963), l'individu n'est pas seulement un acteur influencé par son environnement, mais il peut aussi influencer ses comportements en fonction de ses motivations et de son appréhension des conséquences qui y sont reliées (Bandura, 1963). Le fait de commettre un délit s'appuierait donc sur l'argument d'un choix rationnel et consciemment réfléchi. Le rôle des intervenants correctionnels sera, entre autres, d'accompagner le contrevenant dans la recherche de moyens socialement acceptables d'accéder aux mêmes bénéfices perçus et aussi de l'aider à mieux comprendre ce qui le maintient dans le cycle de la délinquance.

À ces interventions se combinent d'autres stratégies pour accroître la motivation et atténuer les obstacles à la participation au traitement, notamment l'approche motivationnelle (Andrews et Bonta, 2007). Cette approche consiste à aider les individus à résoudre leur ambivalence face au changement et à entreprendre des modifications comportementales sur la base d'une motivation interne (Hettema, Steel et Miller, 2005). L'entretien motivationnel est axé sur la compréhension de l'individu des raisons pour lesquelles il adopte un comportement et la croyance sincère de l'intervenant quant aux capacités de la personne à changer (Miller et Rollnick, 2013). Cette approche est aussi une bonne façon d'amorcer le processus thérapeutique (Burke, Akowitz et Mencholas, 2003; Burke et Lundahl, 2009). Ainsi, elle peut être utilisée lors de l'évaluation et au début du suivi probatoire pour favoriser la conscientisation et l'adhésion à la suite du suivi. Dans le cadre des services de probation, cette approche s'avère pertinente pour accroître la conscientisation et la mobilisation d'une personne qui se responsabilise peu face à ses actes et aux conséquences qu'ils engendrent. Par ailleurs, elle permet aussi d'aider les contrevenants à acquérir des moyens plus adaptés pour répondre à leurs besoins et à les mettre en pratique. Pour Quirion et Vacheret (2010), une personne qui prend la responsabilité des gestes commis avance positivement dans le processus vers l'autonomie qui la mènera finalement à une indépendance face aux institutions, telles que les bureaux de probation.

Ainsi, pour exercer pleinement leur rôle, les intervenants correctionnels seront amenés à considérer les diverses problématiques vécues par la clientèle des services correctionnels qui

peuvent éventuellement compromettre leur réinsertion sociale. Ils devront alors utiliser des interventions adaptées afin d'accompagner les personnes contrevenantes dans la résolution de leurs difficultés.

1.2 La pertinence scientifique et sociale de l'étude

Déjà, à la fin des années 1970, dans un numéro spécial consacré à la probation, la revue *Criminologie* faisait état du manque de connaissances au sujet des services de probation (Lalande, 2010). Trente ans après la publication de ce numéro, Quirion et Vacheret (2010, p. 398) écrivaient que « comparativement à d'autres juridictions qui ont déjà une importante tradition à cet égard (en particulier la Grande-Bretagne), force est de constater un retard de la recherche sur la probation au Québec. ». Bien que l'intérêt envers la probation semble se développer graduellement, les études demeurent rares (Rivard, 1979; Lafortune et Blanchard, 2010; F.-Dufour, 2015; Roy, 2015). À notre connaissance, il n'en existe aucune qui s'est intéressée précisément aux ordonnances de probation avec surveillance en privilégiant le point de vue des probationnaires eux-mêmes, en plus de considérer la réponse à leurs besoins. L'étude est susceptible d'apporter des connaissances nouvelles quant aux besoins criminogènes prioritaires par le Ministère de la Sécurité publique et les besoins définis par le cadre théorique proposé, le *Good Lives Model*.

Sur le plan social, la recherche peut offrir des pistes intéressantes pour l'amélioration des politiques sociales au sujet des populations judiciairisées. Les instances gouvernementales affirment d'ailleurs leurs intentions de maintenir des pratiques orientées vers la réinsertion sociale et d'offrir de l'aide aux populations judiciairisées. La présente étude abonde en ce sens, en plus de souligner la pertinence de fournir davantage de mesures d'aide aux personnes contrevenantes et d'offrir un accompagnement plus tôt dans le processus judiciaire qu'elles traversent, soit dès l'arrestation.

Un autre apport de la recherche est dans sa contribution à l'intervention clinique. Il paraît pertinent d'intégrer diverses méthodes d'intervention au modèle actuellement utilisé (ex. : RBR). Le nouvel outil d'évaluation (RBAC-PCQ) semble être plus représentatif des facteurs

de risque de récidive, mais certains besoins semblent encore être relégués au second plan (développement personnel, bien-être général, estime de soi, hébergement, alimentation, précarité, etc.). La présente étude souligne l'importance d'accorder une plus grande valeur au jugement clinique de l'intervenant ainsi qu'au point de vue de la personne contrevenante, quant aux besoins qui devraient être priorités en considérant leur séquence d'évolution vers la réinsertion sociale. En ce sens, l'importance donnée au point de vue ces acteurs sociaux semble pertinente dans l'optique où les services qui leurs sont octroyés en pratique doivent impérativement tenir compte de leurs réalités.

Quant aux savoirs propres au travail social, le mémoire peut offrir une meilleure connaissance du processus de réinsertion sociale par lequel cheminent les délinquants, tel qu'ils le perçoivent. L'angle d'analyse proposé dans cette étude est d'ailleurs tout indiqué pour la profession du travail social, puisqu'il vise une considération du fonctionnement social des individus et des différents besoins dans leur environnement. Il laisse aussi une place importante à la reprise de pouvoir de l'individu sur ses projets de vie en considérant davantage ses compétences, que ses facteurs de risque.

Chapitre 2 : Le cadre théorique

Ce chapitre présente les principaux concepts du modèle théorique utilisés pour la recherche. D'abord, une mise en contexte historique justifiant le choix du modèle théorique sera faite.

2.1 Le contexte historique

En 1974, le sociologue américain Robert Martinson publiait un article concluant que les programmes de réhabilitation des délinquants et les modèles d'intervention utilisés à l'époque n'avaient que peu ou pas d'impact sur la récidive, ce qui contribua à lancer le courant du *Nothing Works* (Martinson, 1974). En désaccord avec les propos de Martinson, des chercheurs (Palmer, 1975; Gendreau et Ross, 1979; Cullen et Gendreau, 2001; Andrews, Zinger, Hoge, Bonta, Gendreau et Cullen, 1990; Gendreau, Little et Goggin, 1996) ont, par la suite, publié plusieurs études afin de cibler les interventions les plus efficaces et les conditions de leur réussite. Ces auteurs s'exprimaient aussi sur les limites méthodologiques de l'étude de Martinson, lui reprochant son manque de rigueur. À leur tour, ils ont lancé le courant du *What Works?* (Dindo, 2012) qui a d'ailleurs contribué à la reconnaissance du modèle RBR. Des auteurs (Corneille et Coco, 2009; Marshall, Ward, Mann, Moulden, Fernandez, Serran et Marshall, 2005; Ward, Mann et Gannon, 2007) ont, quant à eux, critiqué le courant *What Works?* pour l'accent mis sur la protection de la communauté, sa centration sur les pratiques cognitives comportementales, le peu de considération de l'influence de l'intervenant, la réduction de l'individu à un ensemble de facteurs de risque et le désintérêt envers ses besoins non criminogènes et, de façon plus large, envers son bien-être. Dans cette atmosphère de scepticisme et en réponse aux limites adressées au RBR, un nouveau modèle de réhabilitation des délinquants a été proposé au début des années 2000 : le *Good Lives Model* (GLM).

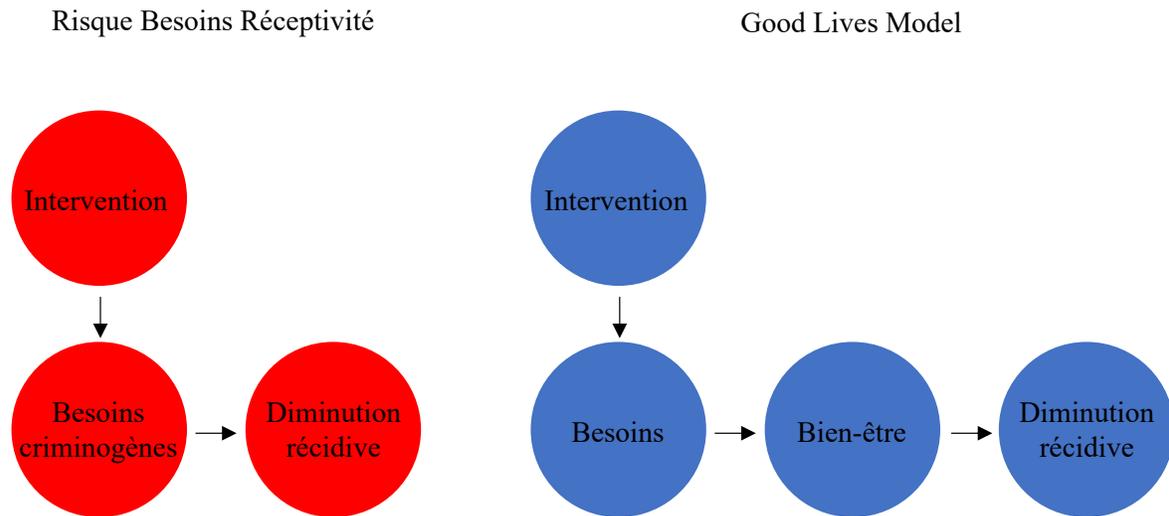
Élaboré par Tony Ward, un chercheur australien, le GLM a d'abord été conçu pour la réhabilitation des délinquants ayant commis des délits de nature sexuelle (Ward, 2001). En étudiant les différents champs d'application, Corneille et Devillers (2017) ont observé que le GLM était aussi utilisé auprès des clientèles ayant des troubles psychiatriques, des adolescents ou encore, des clientèles radicalisées dans des établissements pénitentiaires

européens. Au Québec, il est principalement utilisé auprès des auteurs de délits à caractère sexuel, notamment à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal (Corneille et Coco, 2009; Pilenko, 2017) ou comme base théorique à des programmes tels que Parcours qui entend agir sur les facteurs qui augmentent le risque de récidive et qui favorisent la réinsertion sociale des personnes judiciairisées (Lafortune et Blanchard, 2010).

2.2 Les fondements du GLM

Le principe de base du GLM est que les délinquants ne sont pas différents des autres êtres humains. Ils ont, comme tout individu, les besoins d'être aimé, de se sentir compétent, d'être valorisé, d'être autonome, de faire partie de la société et d'y évoluer (Ward et Brown, 2004). Les valeurs inhérentes au GLM sont en cohérence avec la définition de la (ré)insertion sociocommunautaire qui tentent de remettre un individu en société, en plus de faire ressortir l'importance des liens entre les membres de la communauté (Bérard, 2014). La réinsertion sociale vise aussi à favoriser le développement personnel de l'individu et à le réconcilier avec la société (Roy, 2015). La réhabilitation, pour le GLM, passe ainsi par l'amélioration du bien-être (but premier), puis par l'évitement de la récidive (but second). La différence majeure entre le modèle RBR et le GLM se situe dans la finalité de l'intervention. Alors que le RBR priorise la sécurité de la société par la réponse aux besoins criminogènes, le GLM, quant à lui, vise d'abord le bien-être global du contrevenant, ce qui entraînera, indirectement, une meilleure protection de la société. La Figure 3 présente cet effet indirect sur le risque de récidive.

Figure 3. *Intervention selon le RBR ou le GLM*



Ce modèle novateur redéfinit aussi la place de l'intervenant et le positionne dans une logique d'accompagnement et de collaboration axée sur les compétences et les ressources de la personne (Corneille et Devillers, 2017). Le GLM mobilise l'intervenant et le considère comme faisant partie intégrante du succès de la prise en charge (Corneille et Devillers, 2017). Cette notion d'accompagnement rejoint d'ailleurs la discipline du travail social : l'accompagnement ne conçoit pas l'aidé comme dans le besoin ou insuffisant et propose, plutôt qu'une prise en charge infantilisante et stigmatisante, une valorisation des compétences sociales de la personne (Paul, 2012).

Relativement nouveau, le GLM a essayé plusieurs critiques, notamment de la part des instigateurs du modèle RBR. Deux articles (Andrews, Bonta et Wormith, 2011; Ward, Yates et Willis, 2011) présentent d'ailleurs un débat intellectuel intéressant quant aux forces et limites de leurs modèles respectifs. D'abord, Andrews, Bonta et Wormith (2011) ont formulé diverses critiques au GLM dont ses faiblesses théoriques, la diminution de la capacité prédictive du RBR s'il est utilisé en complémentarité au GLM, et que son utilisation engendre un retour vers un mode d'évaluation non structuré et basé sur le jugement clinique. Enfin, ils ne rejettent pas entièrement l'attention accordée aux besoins non criminogènes, mais ils soulignent qu'ils ne peuvent supplanter les besoins criminogènes. En guise de réponse, Ward, Yates et Willis (2011) précisent qu'ils n'ont jamais soutenu que seuls les besoins universels

des individus devaient être considérés, mais plutôt qu'ils devaient l'être de façon égale aux besoins criminogènes. Par ailleurs, ils rappellent que plusieurs recherches (Kingston, Yates, Simons et Tyler, 2009; Willis et Ward, 2010) soulignent l'influence du bien-être sur le risque de récidive. Enfin, ils mettent de l'avant l'importance d'accorder de la place au jugement clinique de l'intervenant et la possibilité limitée d'intégrer l'intervention dans un modèle comme le RBR.

Devant les forces et limites de chacun des modèles, certains auteurs (Andrews, Bonta et Wormith, 2011) réfutent la possibilité que le RBR puisse être remplacé par le GLM, alors que d'autres (Ward, Yates et Willis, 2011; Cortoni, Giguère et Savard 2015; Corneille et Devillers, 2017) les voient comme des modèles complémentaires et qui peuvent cohabiter. Selon ces derniers, le GLM a la capacité de pallier certaines faiblesses du RBR. C'est d'ailleurs en tant que modèle complémentaire qu'il sera présenté dans ce projet de recherche, principalement pour sa philosophie quant à la collaboration dans l'intervention et la plus grande considération des forces de l'individu. Le RBR ne sera toutefois pas mis de côté afin de mettre en relation leurs définitions des besoins et de la réinsertion sociale.

Selon certaines études (Ogloff et Davies, 2004; Willis et Ward, 2013), la meilleure façon d'intégrer la philosophie du GLM est de l'utiliser pour accroître la motivation au changement et mettre en évidence les forces dont disposent les délinquants, ce sur quoi le RBR n'est pas particulièrement axé. Le GLM a aussi la force de considérer les contextes environnementaux (Ward, Yates et Willis, 2011), alors que le modèle RBR définit l'infraction comme un symptôme et le délinquant comme un être carencé à éduquer pour la réussite de la prévention de sa récidive. Le GLM propose une façon plus holistique de concevoir et de travailler avec les délinquants (Corneille et Coco, 2009). Il propose de moins focaliser sur les déficits individuels et davantage sur les contextes personnels, interpersonnels et sociaux à mobiliser pour permettre aux délinquants de construire et de maintenir une vie harmonieuse (Corneille et Coco, 2009).

2.3 Les principaux concepts

Des concepts apparaissent centraux dans le GLM, soit la vision de la réinsertion sociale et du processus de réhabilitation des personnes délinquantes. À cela s'ajoutent les besoins et la disposition au traitement, concepts qui considèrent les facteurs internes et externes influençant la rétention dans la démarche.

2.3.1 La réinsertion sociale selon le GLM

Selon Ward et Maruna (2007), la réinsertion sociale, qu'ils nomment réhabilitation, est un processus réitératif, actif, éducatif, de résolution de problèmes, centrée sur les comportements. Le processus de réhabilitation doit d'abord s'attarder à l'évaluation afin d'identifier la nature et l'étendue des problèmes de la personne et les facteurs pertinents à leur résolution. Corneille et Devillers (2017) précisent les quatre étapes du processus d'intervention du GLM : 1) la pondération des besoins primaires; 2) l'identification des objectifs et des valeurs qui soutiennent la délinquance; 3) la formulation des besoins secondaires et 4) l'élaboration d'un plan de vie. Ensuite, les interventions pertinentes sont mises en place par l'actualisation du plan puis finalement, les effets des interventions sont vérifiés.

La pondération des besoins primaires consiste à identifier le poids accordé par la personne délinquante à chacun des besoins afin d'avoir une idée de ce qui pourrait être, pour elle, une vie satisfaisante. L'identification des objectifs et des valeurs permet de comprendre quels sont les besoins que tentent de combler les personnes délinquantes à travers leurs comportements répréhensibles. Ensuite, cette exploration permet de mettre en place un travail conjoint entre l'intervenant et le délinquant pour cibler les façons socialement acceptables de réponse à ses besoins primaires. Enfin, un plan d'action élaborant les moyens concrets d'avoir accès à une vie plus épanouissante en empruntant des avenues non délinquantes, et en tenant compte des objectifs et valeurs qui sous-tendaient les actes délinquants, se doit d'être établi.

Outre les éléments que constitue l'intervention, dans la perspective du GLM, une théorie de la réhabilitation devrait posséder les ressources pour guider les intervenants dans tous les aspects de leur travail et, plus précisément, dans la posture à adopter. L'intervenant doit porter attention aux éléments relationnels et à la façon dont il gère l'alliance thérapeutique. Ainsi, le processus demande à l'intervenant de mobiliser des compétences théoriques et, surtout, de développer des attitudes de disponibilité, d'ouverture et d'attention positive en cherchant à mobiliser les ressources de la personne (Corneille et Devilliers, 2017)

2.3.2 Les besoins

Selon le GLM, tout être humain, qu'il soit délinquant ou non, cherche à atteindre le bien-être psychologique par la satisfaction de certains besoins fondamentaux (Ward et Gannon, 2006). Les besoins fondamentaux sont ce que le GLM nomme les besoins primaires. Ils regroupent : 1) la vie (vie saine, fonctionnement physique, satisfaction sexuelle); 2) la connaissance (le savoir); 3) l'accomplissement au travail; 4) l'accomplissement dans les loisirs; 5) la capacité d'autonomie et d'autogestion; 6) la paix intérieure (équilibre émotionnel); 7) l'amitié; 8) la communauté (appartenance à un environnement social); 9) la spiritualité (but à la vie); 10) le bonheur et 11) la créativité (Corneille et Deviller 2017; Ward et Gannon, 2006). Les besoins primaires du GLM sont les plus importants, ceux qui sont centraux chez une personne. Pour le modèle RBR, les besoins centraux sont nommés besoins criminogènes (voir la section 1 du tableau 2, p. 14).

Pour leur part, les besoins secondaires constituent les moyens concrets d'accéder aux besoins primaires, lesquels représentent des buts à atteindre pour accéder au bien-être. Ainsi, avoir un emploi (besoin secondaire) est une façon pour une personne de répondre à plusieurs de ses besoins primaires tels que : la connaissance, l'accomplissement au travail ou la capacité d'autonomie et d'autogestion (aspect financier). Relativement à la réhabilitation, il convient donc, dans ce type d'intervention, de voir à quels besoins de base la personne tente de répondre par des moyens inadaptés ou illégaux. Par exemple, un individu pourrait s'associer à des pairs criminels (besoin secondaire) en vue de satisfaire son besoin de communauté (appartenance). Il s'agirait alors d'un moyen inadapté d'atteindre le bien-être psychologique,

plaçant l'individu dans un contexte propice à la commission d'actes illégaux. Concrètement, dans l'intervention clinique, après avoir ciblé les besoins fondamentaux sur lesquels la personne souhaite s'attarder, un plan de vie concret est formulé pour lui donner accès à une vie plus épanouissante en utilisant des moyens non délinquants (Corneille et Devillers, 2017). D'ailleurs, une étude de Ward et Maruna (2007) souligne l'importance de donner le pouvoir aux personnes contrevenantes elles-mêmes, de leur donner le privilège de prioriser et de déterminer de quelle façon s'opérationnalisera leur parcours vers une bonne vie. Dans les suivis probatoires, l'utilisation de ce modèle, en complémentarité au modèle RBR, permettrait d'assurer une meilleure réponse aux besoins des délinquants, d'accroître leur motivation, tout en conservant la validité actuarielle du RBR. En effet, le modèle RBR s'appuie sur de solides forces empiriques quant aux facteurs de risque dynamiques qui influent sur la récidive (Giguère et Lussier, 2017).

2.3.3 La disposition au changement

La disposition au changement constitue aussi un élément central du GLM (Corneille et Henrard, 2017). Il s'agit de la présence de caractéristiques (états et dispositions) chez le délinquant, mais aussi de la relation d'aide. Ceux-ci sont susceptibles de promouvoir l'engagement dans la démarche d'aide et donc, l'amélioration des aptitudes au changement (Ward, Day, Howells et Birgden, 2004). En incluant les caractéristiques des délinquants tout comme celles des intervenants, la notion de disposition au changement est donc plus englobante que la définition de la motivation au changement proposée par le RBR (Ward, Day, Howells et Birgden, 2004). La notion de disposition au changement contribue aussi à clarifier les responsabilités qui incombent tant au délinquant qu'à l'intervenant en vue de la réussite de l'intervention. L'engagement dans la démarche dépend donc certainement des facteurs de motivation intrinsèque de l'individu, mais aussi des caractéristiques du cadre d'intervention. Ainsi, ce sont respectivement les facteurs internes (motivation intrinsèque) et externes (cadre d'intervention) qui influencent la disposition au changement et à l'implication dans la relation d'aide. Le Tableau 4 présente ces facteurs

Tableau 4 : Facteurs internes et externes influençant la disposition au traitement

Facteurs internes	Facteurs externes
Facteurs cognitifs : croyances, pensées et aptitudes relatives à la capacité qu'a l'usager de reconnaître qu'il a un problème, ses croyances en l'efficacité d'une thérapie, mais aussi ses croyances à propos de ses propres ressources;	Facteurs contextuels : le fait de déterminer si le traitement est légalement contraint ou volontaire;
Facteurs motivationnels : avoir la volonté de s'engager dans un traitement et avoir l'intention de poursuivre certains objectifs;	Facteurs de ressources : l'équipe dispose non seulement des compétences suffisantes, mais également d'un environnement physique adéquat (nombre de bureaux suffisants, salle d'attente, etc.) pour mener à bien le traitement;
Facteurs comportementaux : avoir les compétences comportementales et intellectuelles pour pouvoir s'engager dans une thérapie;	Facteurs géographiques : la distance séparant le lieu de dispense du traitement du lieu de résidence de l'usager;
Facteurs identitaires : relatif à la représentation que l'usager a de lui-même, à ses valeurs fondamentales et au type d'existence à laquelle il aspire;	Facteurs temporels : tant du point de vue du client que des intervenants, suffisamment de temps sera disponible afin que le traitement puisse être mené à terme;
Facteurs affectifs : une extrême détresse émotionnelle, une dérégulation émotionnelle ou une incapacité à avoir accès aux émotions.	Facteurs liés au support social : un support interpersonnel peut être apporté à l'usager durant le traitement (amis, famille, équipe d'intervention);
	Facteurs liés aux caractéristiques du traitement : les interventions sont conçues sur mesure en regard des besoins cliniques de l'usager, mais également de ses préférences (intervention individuelle ou groupale).

Source : Ward, Day, Howells et Birgden, (2004); traduit en français par Corneille et Devillers (2017, p.17).

Actuellement, le cadre d'intervention des bureaux de probation québécois ne s'inscrit pas dans la vision du GLM. L'accent est mis sur la responsabilité du délinquant pour la réussite de l'intervention. Toutefois, l'intégration du GLM permettrait d'inclure des éléments relatifs à l'intervenant et au contexte du suivi probatoire. Le GLM met alors de l'avant une vision de

l'intervention qui est collaborative et qui se fait en co-construction avec le délinquant (Corneille et Devillers, 2017). Enfin, les termes utilisés par chacun des modèles reflètent aussi cette vision de l'intervention. À titre d'exemple, ce que le GLM nomme les facteurs internes motivationnels, le RBR nomme cela comme étant une motivation déficiente.

Au regard des principaux concepts qui le composent (la réinsertion sociale, les besoins, le changement et la vision de l'intervention) le GLM permet d'analyser les données de la présente étude en cohérence avec ses objectifs. L'utilisation de ce cadre théorique permettra aussi l'analyse du processus de réinsertion sociale que vivent les probationnaires et leur perception face à cette sentence.

2.4 Question de recherche

La présente étude propose d'explorer du point de vue des probationnaires, leur vision de la réinsertion sociale et de leurs besoins, de même que leur perception de la sentence probatoire comme moyen de réponse aux besoins. Les questions suivantes seront examinées : 1) Quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la réinsertion sociale?; 2) Quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance?; 3) Quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la sentence probatoire comme moyen de réponse à ces besoins ?

Chapitre 3 : La méthodologie de la recherche

Cette section décrit les aspects méthodologiques du mémoire. L'approche privilégiée et le type de recherche sont exposés. Par la suite, les modalités de recrutement, de même que la population à l'étude et l'échantillon, les participants à l'étude, le mode de collecte de données et la méthode d'analyse sont décrits. Pour terminer, les considérations éthiques sont discutées.

3.1 L'approche privilégiée et type de recherche

Une des volontés dans ce projet est de donner la parole aux personnes judiciairisées. L'approche qualitative sera donc privilégiée puisqu'elle vise à mieux comprendre le sens que les acteurs donnent à leurs expériences (Paillé et Mucchielli, 2016). Ainsi, le chercheur a le rôle d'appréhender le vécu subjectif des participants et d'en dégager un sens commun. Elle a aussi une visée compréhensive puisqu'elle cherche à saisir le monde des contrevenants en partant de leur perspective pour la compréhension du phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2009). En ce sens, l'importance donnée au point de vue ces acteurs sociaux semble pertinente dans l'optique où les services qui leurs sont octroyés en pratique doivent impérativement tenir compte de leurs réalités. Cette démarche sera inductive puisque la recherche sera guidée par les objectifs ciblés et l'analyse sera orientée par les réponses fournies (Blais et Martineau, 2006). De plus, il s'agit d'une recherche de type exploratoire en ce sens qu'elle vise des thèmes qui ont été à ce jour peu abordés (Bourgeois, 2016). En effet, quelques études ont porté sur la population délinquante confiée aux services correctionnels québécois, mais aucune ne s'est encore attardée à la réponse quant aux besoins des probationnaires (Chéné, 2019; Cortoni, Giguère et Savard, 2015; Giroux, 2011).

3.2 Les modalités de recrutement

Le recrutement des participants s'est réalisé en collaboration avec deux milieux : (1) des bureaux de probation et (2) dans les organismes communautaires chargés du suivi des probationnaires.

Les bureaux de probation ciblés sont ceux de Shawinigan, Trois-Rivières, Victoriaville, Thetford Mines, Saint-Joseph de Beauce, Montmagny, La Malbaie, et Rivière-du-Loup. Considérant l'emploi de l'étudiante comme agente de probation au bureau de Sainte-Foy et de Lévis, ces derniers bureaux ont été exclus afin d'éviter les conflits d'intérêt découlant de cette situation. Un courriel présentant le projet de recherche a été acheminé aux directions respectives des bureaux ciblés (Annexe A) et leur collaboration pour rendre visible l'affiche de recrutement (Annexe B) dans leurs locaux a été sollicitée. Un dépliant présentant le projet était disponible pour les participants intéressés (Annexe C).

Le deuxième milieu de recrutement de volontaires a été des organismes communautaires chargés du suivi des probationnaires en fonction des bureaux de probation nommés précédemment, soit le Centre résidentiel communautaire l'Arc-en-Soi, la Maison Radisson et différents points de services de l'organisme Réhab, spécialisé en réinsertion sociale. Les responsables des ressources ont été contactés par courriel (Annexe A) et des affiches de recrutement (Annexe B) ainsi que des dépliants présentant le projet (Annexe C) leur ont été acheminés. L'Annexe D présente la liste des organismes et des bureaux de probation contactés.

En plus de l'affichage dans les lieux ciblés, les membres du personnel des bureaux de probation et des organismes communautaires ont été invités à solliciter directement les personnes contrevenantes qui, à leur avis, répondaient aux critères d'inclusion. Un aide-mémoire des informations transmises par les intervenants aux participants (Annexe E) et un formulaire de consentement à la transmission des coordonnées (Annexe F) ont été fournis. Les personnes intéressées ont ensuite été contactés directement à l'aide du guide de contact téléphonique (Annexe G) afin de vérifier leur intérêt à participer et, le cas échéant, à prévoir une rencontre.

3.3 La population à l'étude et l'échantillon

La population à l'étude est composée de l'ensemble des contrevenants qui ont reçu une peine et à laquelle une ordonnance de probation avec surveillance au Québec a été émise.

L'échantillon est de type non probabiliste puisque sa constitution s'est faite en fonction de certaines caractéristiques précises de la population (Mayer et Deslauriers, 2000). De ce fait, le choix des participants est non aléatoire (Beaud, 1997). Uniquement les hommes ont été admis à la recherche puisque ceux-ci constituent la majorité (87 %) des personnes condamnées à une peine dans la collectivité (Giroux, 2011) et que les besoins des femmes sont substantiellement différents (Van der Knaap, Alberda, Oosterveld et Born, 2012). Aucun critère relatif au délit et à la présence ou non d'antécédents n'était établi. Enfin, les participants devaient être aptes à s'exprimer en français.

3.4 Les participants à l'étude

Quatre participants ont été recrutés dans l'un des bureaux de probation ciblés et quatre autres ont été recrutés auprès d'organismes communautaires chargés du suivi probatoire. Au final, l'échantillon de notre étude comporte huit hommes caucasiens de citoyenneté canadienne et dont la langue la plus couramment utilisée est le français. Le Tableau 5 présente les caractéristiques sociodémographiques des participants à l'étude⁶.

⁶ Pour préserver l'anonymat des participants, des pseudonymes ont été utilisés.

Tableau 5. Données sociodémographiques des participants

Participant	Situation personnelle	Scolarité	Occupation	Délits rapportés	Sentence actuelle	Antécédents rapportés
Mathias 37 ans	Célibataire Sans enfant	Secondaire trois	Aide sociale et travail non déclaré	Possession en vue de trafic Trafic de drogue	Détention (90 jours) Probation de 2 ans dont 18 mois avec suivi	Cap. aff.
Christopher 41 ans	Célibataire Sans enfant	Secondaire deux	Aide sociale et travail non déclaré	Voies de fait Voies de fait avec lésions Agression armée	Détention (durée inconnue) Probation avec suivi de 3 ans	Vol, intro., prod. cannabis et bris. prob
Jöel 34 ans	Célibataire Deux enfants	Secondaire un	Emploi	Voies de fait Introduction par effraction	Probation avec suivi de 2 ans	V.f. lésions, intro., méfait, menaces, poss. trafic et cap. aff.
Pascal 65 ans	En couple Cinq enfants	Baccalauréat	Emploi	Attouchement sexuel Incitation à des contacts sexuels	Détention (23 mois) Probation avec suivi (durée inconnue)	Aucun
Marc 43 ans	Célibataire Sans enfant	Secondaire quatre	Thérapie, aide sociale et travail non déclaré	Vol de moins de 5 000 \$	Emprisonnement avec sursis (9 mois) Probation avec un suivi de 1 an	Poss.
Charles 22 ans	Célibataire Sans enfant	Secondaire cinq	Emploi et travail non déclaré	Possession en vue de trafic Fraude	Détention (4 mois) Probation avec un suivi de 2 ans	Aucun
Jérôme 32 ans	Célibataire Sans enfant	Baccalauréat	Emploi et travail non déclaré	Possession de pornographie juvénile	Détention (1an) Probation avec un suivi de 2 ans	Aucun
Dominic 27 ans	En couple Un enfant	Secondaire deux	Emploi et allocations familiales	Harcèlement criminel Bris de probation	Probation de deux ans dont 18 mois avec suivi Travaux communautaires (50 heures)	Menaces et v.f.

Afin d'alléger le texte de la présentation des résultats, les abréviations suivantes seront utilisées pour faire référence aux délits que les participants ont déclaré avoir commis (Tableau 6).

Tableau 6. *Délits déclarés par les participants et abréviations utilisées*

Délits	Utilisation dans le texte
Conduite avec facultés affaiblies	cap.aff.
Vol de moins de 5 000 \$	vol
Introduction par effraction	intro
Voies de fait	v. f
Voies de fait causant des lésions	v. f. lésions
Menaces de mort	menaces
Agression armée	agr. armée
Méfait	méfait
Incitation à des contacts sexuels	cont.sexuels
Attouchement sexuel	att. sexuels
Possession de pornographie juvénile	poss. porno. juv
Possession de drogue	poss.
Possession en vue de trafic	poss. trafic
Trafic de drogue	trafic
Production de cannabis	prod. cannabis
Fraude	fraude
Harcèlement criminel	harcel. crim
Bris de probation	bris. prob

L'âge des participants varie entre 22 et 65 ans. Les deux catégories les plus représentées sont les 30 à 34 ans et les 40 à 44 ans, qui comprennent deux participants chacune. En ce qui a trait à leur situation personnelle, six d'entre eux étaient en couple alors que les autres étaient célibataires. La majorité était sans enfants (5), alors que trois d'entre eux en avaient au moins un. Concernant la scolarité, cinq ont fait des études primaires ou avaient interrompu leur secondaire en cours de route. Un participant a complété sa cinquième secondaire et deux ont terminé des études universitaires de premier cycle. D'un point de vue occupationnel, trois participants occupaient un emploi, deux occupaient un emploi en plus d'avoir des revenus non déclarés et trois bénéficiaient de l'aide sociale tout en ayant des revenus non déclarés.

En ce qui concerne les délits commis, puisque nous n'avons pas eu accès au plumitif criminel des participants, les données présentées se basent sur leurs propos. Il est possible de classer la nature des délits rapportés en quatre catégories soit : (1) de nature violente; (2) de nature acquisitive; (3)

à caractère sexuel et (4) en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS). La majorité des délits commis par les participants sont de nature violente et concernent des voies de fait, des voies de fait avec lésions, d'une agression armée et du harcèlement criminel. Ensuite, les trois autres catégories (acquisitive, caractère sexuel et LRCDAS) contiennent chacune trois délits rapportés par les participants. Enfin, un participant a dit avoir été accusé d'un bris de probation.

3.5 Le mode de collecte des données

Pour procéder à la collecte des données, l'entrevue individuelle d'une durée moyenne d'une heure trente, de type semi-structuré, a été retenue. Ce mode permet à la fois d'aborder des thèmes spécifiques et communs à tous les participants, mais offre une souplesse afin de permettre aux participants de s'exprimer librement et en toute subjectivité (Mayer et Deslauriers, 2000).

Le guide d'entrevue a été construit sur la base des concepts centraux du GLM et sa classification des besoins, de même que sur les fondements du RBR (Annexe H). Sous forme de questions ouvertes et de tableaux, il comprend les thèmes de la probation, des besoins, des facteurs influençant la disposition au traitement et de la réinsertion sociale. Enfin, il comprend également des questions sociodémographiques. En fin d'entrevue, le thème des besoins a été abordé à l'aide d'un tableau présentant différents besoins inspirés du GLM et du RBR. À l'aide de ce tableau, le participant était invité à identifier ceux qui étaient les plus importants pour lui et d'en noter leur importance. Par la suite, de manière similaire, pour documenter les facteurs internes et externes influençant la disposition au traitement, un exercice de classification des facteurs, par ordre d'importance, a été fait avec le participant. Après cet exercice, il a été demandé aux participants de s'exprimer librement au sujet de ces facteurs. Les tableaux concernant les besoins et les facteurs internes et externes ont été présentés à la toute fin de l'entrevue afin de ne pas affecter le rythme de la discussion et de faire ressortir des éléments n'ayant pas été abordés par les questions des trois thèmes.

3.6 L'analyse des données

Les données ont été traitées avec la méthode de l'analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2016). Toutes les entrevues ont d'abord été retranscrites intégralement. Par la suite, une lecture flottante a été faite afin de se familiariser avec le contenu et d'acquérir une vue d'ensemble du matériel recueilli (Mayer et Deslauriers, 2000). La méthode de lecture flottante est un processus réflexif qui permet de prendre connaissance du matériel afin de laisser émerger des premières impressions et questionnements (Desmarrais, 2016). Une méthode de thématisation séquencée a été utilisée et elle a été appliquée en deux temps (Paillé et Mucchielli, 2016).

Dans un premier temps, un verbatim a été sélectionné au hasard afin de créer une première version de l'arbre thématique (Paillé et Mucchielli, 2016). Cette version a ensuite été testée sur différents verbatims par l'étudiante, avec le soutien de la direction de recherche. C'est au cours de cet exercice que l'arbre thématique a été mis à jour afin d'assurer la qualité et la cohérence des catégories d'analyse, en plus d'éviter qu'elles se recoupent ou se contredisent entre elles (Paillé et Mucchielli, 2016). Ensuite, une attention a été portée à ce que les thèmes se complètent pour que toutes les données qualitatives pertinentes soient catégorisées et qu'aucune d'entre elles ne soit perdue (Paillé et Mucchielli, 2016).

Dans un deuxième temps, lorsque l'arbre thématique a atteint un niveau de qualité satisfaisant, il a été appliqué à l'ensemble des données recueillies. La version finale de l'arbre (Annexe I) comprend neuf thèmes (besoins selon le modèle RBR ou le modèle GLM, autres besoins exprimés, réponse aux besoins dans le cadre du suivi, perceptions de la réponse aux besoins, conditions à respecter, perceptions des conditions à respecter, perception de la probation, définition de la réinsertion sociale, rôle de la personne) ainsi que 48 sous-thèmes (ex. : la connaissance, la consommation, accompagnement, transferts d'intervenants, réponse décalée, etc.) lesquels ont ensuite été introduits dans le logiciel *QDA Miner* pour effectuer l'analyse des données qualitatives.

Certaines méthodes ont aussi été utilisées afin de dégager un sens des besoins qui ont été codés avec le logiciel *QDA Miner*. Par exemple, les besoins ont été séparés en deux thèmes soit : 1) les besoins du GLM et du RBR et 2) les autres besoins exprimés (qui ne se retrouvent dans aucun des deux modèles). Ensuite 29 sous-thèmes (faisant partie des 48 sous-thèmes) présentant l'énumération de

ces besoins et de leurs définitions ont été dégagés. Une analyse sous forme de figure (Figure 6, p. 63) a notamment permis de comprendre quels besoins semblent avoir une plus grande importance pour les participants et de quel modèle ils découlent. Différents outils du logiciel *QDA Miner* permettant une analyse des données plus précise ont aussi été utilisés. Des recherches de segments, en plus d'avoir permis d'identifier tous les extraits codés à un ou plusieurs codes, ont permis d'identifier les cooccurrences de certains codes. Des recherches de *similarité de codes* ont aussi permis de faire ressortir les opinions semblables et divergentes des participants.

Tout au long du processus de construction des catégories d'analyse, des discussions avec la direction de recherche ont eu lieu afin d'assurer la rigueur de la démarche. Cette collaboration a aussi permis de réduire l'influence des sensibilités théoriques de la direction et de la chercheure (Paillé et Mucchielli, 2016). Finalement, indépendamment de l'arbre de thématiques, les données obtenues relativement aux facteurs influençant l'implication dans le suivi de même que les besoins sondés ont été analysées sous forme de tableaux afin d'en dégager le sens.

3.7 Les considérations éthiques

Selon Martineau (2007), l'éthique en recherche scientifique représente l'ensemble des valeurs et des finalités qui fondent et qui légitiment le métier de chercheur. Trois principes fondamentaux ont été respectés; a) le consentement libre et éclairé; b) le respect de la dignité du sujet; c) le respect de la vie privée et de la confidentialité (Van der Maren, 1999). Des mesures ont été prises afin d'assurer le respect de ces principes fondamentaux. Avant d'amorcer la collecte de données, les approbations des comités d'éthique de l'Université Laval (2018-231 A-1 / 07-03-2019) et des Services correctionnels du Québec ont été obtenues.

Les participants ont été en mesure de donner un consentement libre et éclairé quant au fait de participer ou non à la recherche. Le formulaire de consentement (Annexe J) a été présenté et signé par le participant et l'étudiante avant le début de l'entrevue. Puisque l'implication dans ce projet a le potentiel de faire vivre certaines émotions ou encore faire ressurgir des besoins d'aide, une liste de ressources a été remise à la fin de l'entrevue (Annexe K). Dans un souci de transparence, les individus ayant accepté de participer ont été informés de la profession de l'étudiante lors de l'appel

téléphonique de recrutement et l'information a été répétée lors de la présentation du formulaire de consentement, afin que le participant soit en mesure de fournir un consentement éclairé.

Concernant la collecte des données, les entrevues ont été enregistrées et seront conservées sur un disque dur, dans un fichier nécessitant un mot de passe afin d'assurer la confidentialité. Tous les documents présentant des informations nominatives ou confidentielles ont été conservés dans des fichiers nécessitant un mot de passe pour y accéder et seront détruits un an après le dépôt final du mémoire de maîtrise de l'étudiante.

Une compensation financière a été prévue en guise de dédommagement pour le temps et le déplacement. À la fin de l'entrevue, tous les participants ont reçu une carte-cadeau de 35 \$, échangeable dans les épiceries du groupe Loblaws.

Chapitre 4 : Les résultats et discussions

Les entrevues réalisées avec les participants ont permis de saisir leurs points de vue et expériences quant à leurs perceptions de la réinsertion sociale dans le contexte d'une sentence de probation et de comprendre quels sont leurs besoins. Le chapitre d'analyse des données sera scindé en trois sous-sections répondant à chacun des objectifs spécifiques de l'étude. Chacune de ces sections se conclut par une discussion. Dans une première partie, les perceptions qu'ont les participants de la réinsertion sociale seront présentées. Dans la seconde partie de l'analyse, les besoins identifiés par les personnes contrevenantes et leur priorisation seront abordés. Enfin, leur perception de la sentence probatoire comme moyen de répondre aux besoins sera présentée, de même que les obstacles et les éléments facilitateurs quant à la réponse aux besoins.

4.1 Le processus identitaire de la réinsertion sociale

L'objectif premier de l'étude était d'appréhender les perceptions qu'ont les personnes contrevenantes de la réinsertion sociale. L'analyse des données suggère que les participants définissent le concept sous deux angles principaux, soit les finalités poursuivies par la réinsertion et son processus. La présente section abordera donc ces deux notions en présentant les éléments centraux qui les composent.

4.1.1 Les finalités poursuivies par la réinsertion

La majorité des participants ont défini la réinsertion sociale sous l'angle de ses finalités, soit les objectifs à atteindre pour qu'une réinsertion sociale soit considérée comme étant réussie. Deux finalités ont été relevées dans leurs propos, soit le fait de devenir un *citoyen* et d'avoir des liens relationnels. Ainsi, de leur point de vue, lorsque ces deux éléments sont réunis, la réinsertion sociale est sur la voie de la réussite.

Devenir un citoyen

Dans le jargon utilisé généralement par les personnes contrevenantes, la réinsertion sociale est, pour eux, le fait de devenir un *citoyen*. Pour ce faire, alors que l'adoption de conduites prosociales était sous-entendue dans le discours de la majorité des participants, quatre ont souligné

explicitement son importance. Pour Christopher et Mathias, cela signifie de respecter les lois et autrui, de payer des taxes, de même qu'avoir un emploi.

[...] c'est une question d'impôts, une question de taxes [la réinsertion sociale c'est devenir] un bon citoyen. [Une personne qui a réussi sa réinsertion sociale], il a son métier, il a étudié [...]. Il paie ses impôts, il paie ses taxes puis il respecte autrui, l'environnement. **Christopher, 41 ans, v.f., v.f. lésions, agr. armée**

[La] réinsertion sociale, c'est de recommencer à vivre, commencer à travailler, faire une vie légale. [...] Payer ses impôts comme tout le monde. Une vie de citoyen comme nous autres on appelle (rires). [...] Du monde qui travaillent, qui ont des enfants, ils travaillent le matin et ils reviennent le soir. Ils s'occupent des enfants et ils se couchent le soir. Une vie normale (rires). **Mathias, 37 ans, poss. trafic, trafic**

Pour les participants, devenir un *citoyen* s'inscrirait donc dans une démarche identitaire au long cours qui vise à acquérir un certain statut qu'ils n'ont pas encore et qu'ils attribuent, pour le moment, aux autres. Dans le même ordre d'idée, le discours de Joël sous-tend aussi une certaine conformité aux normes sociales lorsqu'il fait référence au fait de « faire comme tout le monde ». Il semble toutefois penser que la conformité ne doit pas nécessairement être totale, dans la mesure où les écarts de conduite ne nuisent pas à autrui.

[Si] tu vas travailler, tu vas faire tes affaires. Si toi tu es capable de [consommer] puis de payer tes affaires et aller travailler quand même puis tu n'as pas d'obligation familiale, tu ne [nuis à] personne autour de toi, pour moi tu es socialement acceptable. [...] Ça va détruire quoi, à part détruire ta vie ? Si toi tu n'as pas d'obligation, si tu ne détruis pas la vie d'un enfant. [...] tu es capable de payer tes impôts, tu vas travailler, tu fais comme tout le monde. **Joël, 34 ans, v.f., intro**

Le discours de Marc, quant à lui, permet de comprendre son propre isolement et sa marginalité sur le plan professionnel. Son discours permet de comprendre qu'il aspire aussi à un statut de *bon citoyen*; un travailleur qui déclare ses revenus.

Pour moi, ce que ça signifie, c'est quelqu'un qui a été [quelques années en marge] du marché du travail [et] qui a été isolé comme [moi]. Comme dans mon cas, ça faisait quand même 7 ou 8 ans que je n'avais pas travaillé [en déclarant les revenus] [...]. **Marc, 43 ans, vol**

À travers ses propos, il est aussi possible d'y voir la notion du respect des lois (déclaration des revenus) mentionnée précédemment. Ainsi, la simple occupation d'un emploi n'est pas suffisante. La notion du respect de la loi doit y être intégrée pour que cet élément du statut de *citoyen* soit atteint.

Se (re)faire une vie sociale

La seconde finalité de la réinsertion sociale ayant émergé de l'analyse des entrevues est la capacité à établir et entretenir des relations amicales et professionnelles de qualité. La qualité des relations se mesure par le niveau de soutien qu'elles offrent et la force du lien qui unit des personnes. L'apprentissage d'habiletés relationnelles et un travail sur les difficultés passées sont alors nécessaires pour y parvenir.

Les gens, en général, qui se sont fait arrêter vivent des séquelles [...] j'ai de la difficulté à chaque fois que je croise quelqu'un. J'ai toujours peur qu'il y aille quelque chose [une dispute]. Pour moi, la réinsertion sociale c'est de réapprendre à faire confiance au monde [...]. J'ai bien de la difficulté avec ça [...]. Selon moi, ça doit être ça [...] se réintégrer un peu, essayer de se refaire des amis. Se refaire une vie sociale. Je ne peux pas rester tout le temps sans amis. **Dominic, 27 ans, harcel. crim, bris. prob**

Pendant l'entrevue, Dominic expliquait qu'à son avis, sa difficulté à établir des liens sociaux prend sa source dans son éducation et dans la violence qu'il a subie dans l'enfance. Pour Dominic, le délit qui a donné lieu à son arrestation a engendré une prise de conscience qui lui permet de comprendre que des changements doivent être apportés quant à ses habiletés sociales. Dominic évoque le fait qu'il doit réapprendre à faire confiance aux gens, ce qui suggère qu'une profondeur est recherchée dans la relation.

Les propos de Jérôme, quant à eux, mettent de l'avant l'importance des relations sociales amicales et professionnelles, en plus de considérer la profondeur de la relation. Par exemple, Jérôme se qualifie de plutôt sociable et il parvient facilement à établir des relations professionnelles. Par contre, elles demeurent superficielles et elles ne demandent pas d'ouverture de soi ou ne se prêtent pas à la confiance. En ce sens, établir des relations amicales qui sont susceptibles d'offrir une plus grande profondeur que celles que l'on retrouve dans des relations professionnelles demeure pour lui un défi.

Dans mon cas, c'est de tisser des liens d'amitié avec des nouvelles personnes, c'est de développer un réseau social amical. Pas juste le travail. Moi [je me suis toujours concentré] sur le travail. Je n'ai pas de difficulté à me placer en emploi, mais [...] des relations qui ne sont pas axées sur la tâche je trouve ça plus difficile. Ce n'est pas naturel. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv.**

Les liens relationnels, en tant que finalité à la réinsertion sociale, doivent ainsi s'étendre tant aux sphères professionnelles que amicales. De plus, la simple mise en relation avec d'autres personnes n'est pas suffisante; les relations doivent permettre d'atteindre des niveaux différents d'intimité et de bénéficier d'un soutien significatif. En somme, les données suggèrent que la réinsertion sociale est une démarche identitaire qui vise l'adoption de conduites prosociales et le développement de différents types de relations sociales qui seront susceptibles de soutenir les personnes dans ce processus.

4.1.2 La réinsertion sociale : un processus

Du point de vue des participants, l'atteinte de ces finalités se fait sous forme d'un processus itératif à travers lequel leurs besoins doivent être hiérarchisés, et qui peut parfois comporter des récidives.

Les propos de Marc illustrent la priorisation des besoins qui concerne d'abord, l'acceptation de son alcoolisme avant de pouvoir s'attarder à d'autres besoins.

Moi, mon problème c'est l'alcoolisme. Je suis bien avancé dans ce processus-là. [...] Premièrement, j'ai accepté que j'avais ce problème-là puis que, pour moi, la consommation c'était zéro. [...] Je suis rendu à reprendre le marché du travail, me refaire un réseau de contacts sains. [...] personnellement, je crois être rendu là dans l'action. **Marc, 43 ans, vol**

Après avoir travaillé sa dépendance, il lui est maintenant possible d'envisager un retour au travail et la création d'un réseau social. Les propos de Marc soulignent que chaque étape doit être complétée avant qu'un travail sur la suivante ne soit possible. Cet aspect sous-tend qu'à chaque étape, un apprentissage se fait et qu'il sera essentiel à la résolution de la suivante. Ainsi, dans la situation de Marc, la période au cours de laquelle il a misé sur sa dépendance lui a permis, non

seulement de retrouver l'abstinence, mais aussi de développer des outils nécessaires à l'intégration du marché du travail.

Tout comme Marc, Jérôme décrit la priorisation de ses besoins et il ajoute que les étapes doivent être résolues de façon successive, et parfois à long terme. Pour sa part, il accorde une grande importance aux relations sociales. Par contre, pour y parvenir, il doit prioriser le rétablissement de ses blessures antérieures qui ont miné sa capacité à entrer en relation avec autrui. Ses expériences antérieures ont entraîné un malaise et retrouver un sentiment de bien-être paraît essentiel à la résolution de la prochaine étape. S'il ne retrouve pas cette quiétude, le travail sur la suivante ne sera pas possible.

C'est aussi me guérir de blessures profondes puis ça ne se fait pas du jour au lendemain. [...] Des blessures, des coups que j'ai reçus, des carences que j'ai eues. [...] Je pense que pour être à l'aise avec les gens autour, il faut que tu sois à l'aise avec toi-même. [...] je suis convaincu que tout le monde qui passe par là a besoin d'un accompagnement. Puis, cet accompagnement-là, c'est la réinsertion sociale. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv.**

Au final, l'importance de la priorisation des besoins est essentielle et les propos des participants suggèrent qu'elle est individualisée. La priorisation des besoins de chacun s'établit en fonction de ses objectifs personnels, de son vécu, et des éléments qui ont le plus de sens pour lui. Par ailleurs, chaque individu évolue à un rythme qui lui est propre. Il paraît aussi important que cette priorisation des besoins soit holistique et que le contexte particulier de chaque personne soit considéré dans sa globalité.

L'analyse des données suggère aussi qu'à travers le processus de réinsertion sociale, des récurrences peuvent survenir. La majorité des participants ont mentionné que ces événements n'étaient pas souhaités, mais que si des récurrences surviennent, elles ne doivent pas être considérées comme représentatives du processus entier de la réinsertion sociale. Les propos de Jérôme soulèvent que, dans un tel cas, il est prioritaire de considérer les réussites d'une personne.

Il peut avoir fait de très bons coups. Par exemple, une personne qui a de la difficulté à garder un emploi, il peut très bien réussir à garder son emploi contre vents et marrées, mais finalement il va vivre un coup dur ailleurs [et il va récidiver]. [...] Mais est-ce que sa réinsertion est gâchée pour ça? Non, pas nécessairement. Moi, je pense que la réussite est un peu chaque jour et plus tu espaces [les récidives], un moment donné c'est plus un peu chaque jour, à chaque semaine, à chaque mois. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv.**

Le processus de réinsertion sociale est donc un parcours itératif et graduel. Bien que l'évitement de la récidive est important pour les participants, il ne s'agit pas de leur première et unique préoccupation. Il s'agit aussi d'un processus qui vise un large éventail de changements, qui semble s'inscrire dans la recherche graduelle d'une vie plus satisfaisante. Si une récidive survient, il semble pertinent de ne pas conclure à un échec total de la réinsertion sociale. Il serait alors bénéfique de miser sur les forces des personnes et de saisir l'occasion de faire des apprentissages.

4.1.3 Discussion concernant le processus identitaire de la réinsertion sociale

L'atteinte du premier objectif de recherche met en évidence différents éléments inhérents au processus de réinsertion sociale. D'abord, l'analyse permet de mieux comprendre la perception que se font les personnes contrevenantes de la réinsertion sociale et d'en dégager une nouvelle définition en cohérence avec leur réalité. La discussion portera ensuite sur les deux principales finalités du processus de réinsertion sociale soit : devenir un *citoyen* et l'instauration de liens sociaux d'emploi et en amitié. Le fait de devenir un *citoyen* se manifeste par le désir des personnes contrevenantes d'effectuer un changement des rôles qu'ils occupent. Ce processus identitaire sera ainsi discuté en abordant la notion du désistement primaire. La création de liens sociaux d'emploi et d'amitié vise pour sa part la mise en relation avec des gens qui constituent des influences positives, mais qui ont aussi le potentiel de leur procurer du soutien et un sentiment de valorisation. En ce qui a trait aux finalités, l'aspect de la rupture, qui est sous-tendue dans le désir qu'expriment les participants de retrouver une situation qu'ils ont connu antérieurement, sera exposée. Enfin, la discussion portera sur la récidive, ce sur quoi les participants se sont positionnés. Il en ressort que même si elle n'est pas souhaitée, elle ne devrait pas être considérée comme un échec général et devrait plutôt être perçue comme une occasion de faire des apprentissages en vue du changement

éventuel. Néanmoins, l'acceptation de certaines récidives comporte son lot de défis, lesquels seront discutés dans cette section.

En ce qui a trait à la définition de la réinsertion sociale, les perceptions des participants semblent rejoindre les différentes définitions qu'offrent les écrits. Bien que les participants ont tous évoqué des éléments contenus dans les différentes définitions existantes, c'est toutefois de façon parcellaire qu'ils les ont mentionnés. Cela sous-entend qu'ils n'adhèrent pas aux définitions dans leur ensemble. Ceci est possiblement dû au fait que celles-ci ne sont pas suffisamment ancrées dans leurs réalités et leurs perspectives. On peut ainsi penser que le concept de réinsertion sociale sert davantage de point de référence aux instances d'encadrement des personnes contrevenantes et aux intervenants des milieux de pratique qu'aux contrevenants eux-mêmes. Les définitions existantes offrent certes l'avantage d'établir un vocabulaire commun entre les différents intervenants, mais, dans l'optique d'accompagner les personnes contrevenantes, il paraît cohérent qu'elles reflètent le vécu expérientiel des personnes qui vivent ce processus qu'est la réinsertion sociale. C'est en ce sens qu'une nouvelle définition plus englobante de la réinsertion sociale est proposée.

La réinsertion sociale est un processus itératif, individualisé et à long terme, qui prévoit une hiérarchisation des besoins, lesquels seront comblés de façon consécutive et séquentielle. La réinsertion sociale se base sur les forces des individus et vise l'apprentissage d'outils nécessaires à la modification des comportements, au rétablissement des liens avec les différentes sphères de son environnement, le respect des lois et des normes de la société et ultimement, la construction d'une vie plus satisfaisante. Le respect des lois est un indicateur de succès, mais leur non-respect ne devrait toutefois pas, à lui seul, être interprété comme un échec de la réinsertion sociale.

Les participants évoquent aussi l'importance d'adopter des conduites prosociales, ce qu'ils ont identifié comme première finalité de la réinsertion sociale. En terme de comportements prosociaux, la majorité des participants accordent une importance au respect de la loi, au fait d'honorer leurs obligations financières (payer des taxes) et d'occuper un emploi. C'est ce qu'ils ont nommé, être un *citoyen*. Cette perception est d'ailleurs en cohérence avec la définition du ministère de la Sécurité publique qui considère la réinsertion sociale comme le fait d'agir dans le respect des lois, en conformité avec les normes et les valeurs de la communauté et de façon socialement acceptable

(Ministère de la Sécurité publique, 2007). Ce cheminement se fait cependant de façon progressive, ce qui rejoint le concept de désistement primaire. De manière similaire à ce qui a été observé dans les écrits, l'analyse des données suggère que les individus passent d'abord par l'étape du désistement primaire en vivant, dans leur cheminement vers la réinsertion sociale, des accalmies dans leur carrière criminelle (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004). À titre d'exemple, Jérôme affirme que la réussite de la réinsertion sociale se mesure, entre autres, par l'espace des récidives.

Le fait de devenir des *citoyens*, tel qu'évoqué par les participants, rejoint également la notion du désistement secondaire, lequel implique un changement d'identité, de la perception de soi et des rôles qu'occupe la personne (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004). En ce sens, leur discours permet d'avancer que la réinsertion sociale ne doit pas être perçue comme une simple démarche qui vise à se conformer, comme il serait possible de l'interpréter dans la définition de la réinsertion sociale du ministère de la Sécurité publique. Les participants parlent de la réinsertion sociale sous l'angle de la transformation, comme un processus au cours duquel ils seront amenés à redéfinir leur identité. À travers ce processus, des relations entre différents systèmes sont mises en place afin de modifier graduellement leurs identités personnelles et sociales.

D'ailleurs, lorsqu'ils s'expriment sur leurs perceptions de ce qu'est un *citoyen*, les formulations utilisées sont éloquentes. La plupart des participants parlent d'eux-mêmes (les non-citoyens) en opposition avec les *autres* (les citoyens). Ainsi, ils le font en gardant une distance identitaire avec *ces autres*, comme s'ils observaient le monde extérieur, ceux qui ne sont pas des leurs. Cela rappelle la théorie de l'étiquetage de Lemert (1951). En effet, une étiquette sera apposée à une personne afin d'expliquer ses comportements. Par la suite, le désistement secondaire consistera à retirer cette étiquette (Maruna et Immarigeon, 2004). Leurs propos témoignent du statut qu'ils accordent aux autres et des étiquettes qu'ils s'attribuent. La plupart des participants expriment leur souhait d'acquérir le statut de *citoyen*, et donc d'entamer un processus de désétiquetage. Ainsi, les épauler à trouver une source de valorisation à travers des rôles familiaux, professionnels et communautaires les aiderait à se considérer comme des citoyens à part entière (Maruna et Immarigeon, 2004). Cependant, tous ne se trouvent pas au même stade. Ainsi, adopter des comportements fidèles à ceux des *citoyens*, et donc se désister du crime, se fait graduellement et doit s'attarder à certains

éléments importants (Maruna, Thomas-Lebel, Mitchell et Naples, 2004). Les propos des participants mettent d'ailleurs l'accent sur la réinsertion sociale comme un processus itératif, qui diffère d'un individu à l'autre.

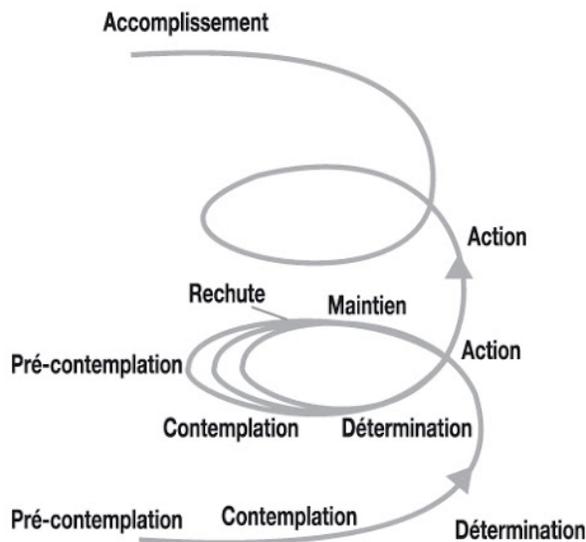
En plus de les aider à se considérer comme des *citoyens*, l'instauration de liens sociaux contribuerait à l'éloignement de la délinquance. Les théories sur le désistement affirment que le développement des liens sociaux à travers l'emploi et la famille serait l'élément le plus susceptible de favoriser l'évitement des conduites délinquantes (Maruna et Immarigeon, 2004). Alors que Maruna et Immarigeon (2004) soulignent les liens d'emploi et familiaux, les participants ont majoritairement donné de l'importance aux relations d'emploi et d'amitié en tant que seconde finalité de la réinsertion sociale. Bien qu'ils semblent accorder moins d'importance aux relations familiales, il est intéressant de constater qu'ils ont exprimé la nécessité de développer certains niveaux d'intimité à travers leurs relations. Les écrits soulignent d'ailleurs l'importance de la qualité des relations dans le processus de désistement, notamment parce que ces relations sont susceptibles de favoriser des contacts avec des cercles sociaux positifs (Laub et Sampson, 2001). Ces auteurs rapportent aussi que ces cercles sociaux positifs offrent des opportunités alternatives aux situations qui pourraient nuire au désistement (Laub et Sampson, 2001). Les participants n'ont toutefois pas abordé cette influence possible des cercles sociaux; ils ont plutôt lié la qualité des relations à ce qu'elles leur offrent, soit le développement d'un certain niveau d'intimité et de soutien. En somme, que les relations s'établissent dans la sphère professionnelle, familiale ou amicale, si elles leur permettent de se sentir soutenus et valorisés, elles pourront les aider à s'éloigner de la délinquance (Maruna et Immarigeon, 2004). En cohérence avec l'importance des relations sociales, le GLM propose que le bien-être d'une personne peut, entre autres, être favorisé par l'évolution à travers des relations sociales satisfaisantes (Ward et Brown, 2004). D'un point de vue pratique, l'intervention devrait impliquer davantage l'entourage des personnes contrevenantes dans le processus de réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

L'analyse suggère aussi qu'à travers les deux finalités de la réinsertion sociale, que sont le fait de devenir un *citoyen* et de développer des liens sociaux, une certaine rupture est sous-entendue. En effet, la plupart des participants abordaient la réinsertion sociale comme le fait de retrouver une situation qu'ils avaient déjà connue et perdue, d'où la cassure. Ainsi, les propos des participants

font écho au concept de réintégration sociocommunautaire qui définit la réinsertion sociale selon trois étapes, soit : l'intégration, la désaffiliation et la réintégration (Bérard, 2014). La stabilité dans les deux finalités qu'ils ont soulignées constituerait alors l'étape d'intégration. La plupart des participants ont dit avoir un jour ou l'autre, adopté des comportements hors normes (non-citoyens). Il s'agirait alors du mouvement vers la désaffiliation. Enfin, lorsque Marc, par exemple, mentionne vouloir déclarer *à nouveau* ses revenus d'emploi ou lorsque Dominic dit vouloir faire *à nouveau* confiance à ses amis, il s'agirait d'un retour vers la dernière étape, soit la réintégration. Ainsi, la réintégration serait la recherche d'une situation semblable à ce qu'ils vivaient alors qu'ils évoluaient à l'étape d'intégration. Cela semble aussi être une manifestation du désir de rétablir un ordre satisfaisant dans la séquence menant à leur processus de réinsertion sociale.

Dans la notion de processus de la réinsertion sociale, les participants n'ont pas passé sous silence l'aspect de la récurrence. Bien qu'ils souhaitent l'éviter, ils ne la considèrent pas comme la finalité ultime de la réinsertion sociale, ni d'ailleurs comme l'expression de son échec complet. Un parallèle intéressant peut être fait avec le modèle transthéorique du changement (Prochaska et Di Clemente, 1982) où la rechute fait partie intégrale du processus de changement des comportements, sans pour autant signifier l'échec de la démarche. La rechute s'avère plutôt une période d'apprentissage en cours de route. Ainsi, en plus d'être un processus, la réinsertion sociale emprunterait une voie itérative, voire réitérative, tout comme les stades du changement (Figure 4).

Figure 4. *Stades du changement*



Source : Prochaska et Di Clemente (1982)

Comme en témoigne aussi le concept d'intermittence de Maruna (2001), au cours d'une carrière criminelle, des pauses et des reprises des activités criminelles peuvent survenir. Lorsque les participants mentionnent la possibilité de récidive, ils ne s'y montrent pas indifférents. Au contraire, ils ont le désir que leur processus de réinsertion sociale soit beaucoup plus qu'une simple démarche d'évitement de la récidive. Ils semblent chercher à construire une vie plus satisfaisante qui sera susceptible de leur procurer un bien-être et la possibilité de potentialiser leurs forces (ex. : capacité à conserver un emploi). Rappelons, par ailleurs, que selon une étude de Marshall et ses collègues (2001), une intervention orientée sur les besoins de l'individu plutôt que vers ceux de la communauté a plus de chances d'accroître la motivation et de conduire à l'adhésion aux démarches de réinsertion sociale. En ce sens, l'attention mise par le GLM sur les compétences de la personne et le soutien à son développement, dans une approche collaborative (Ward et Brown, 2004; Ward, Mann et Gannon, 2007), est en cohérence avec ce qu'expriment les participants.

Bien que des pistes intéressantes d'analyse en lien avec la récidive émanent de la discussion, à notre avis, la réflexion quant à la meilleure façon de conjuguer avec la récidive demeure irrésolue. Il importe de mentionner que cette discussion a pour point d'ancrage, l'opinion des personnes

contrevenantes dans une optique de réinsertion sociale. Il paraît toutefois important de considérer un large éventail de points de vue. En ce sens, il est probable de penser que si l'étude avait considéré le point de vue des victimes ou encore des intervenants représentant la loi, l'angle d'analyse et la perception de la récidive auraient été substantiellement différents. Précisons que notre analyse ne justifie pas la récidive, mais force est d'admettre qu'elle est présente et qu'un risque nul n'existe pas. Rappelons d'ailleurs, qu'entre 2012 et 2017, une minorité de probationnaires (environ 20 %) étaient suivis pour une première fois (Chéné, 2019), ce qui souligne qu'une majorité des individus gravitant dans les bureaux de probation le sont pour une récidive. Par ailleurs, notre société a fait le choix de miser sur la réinsertion sociale et d'aider les personnes contrevenantes en vue de réduire le risque qu'elles représentent. Pour ce faire, des agents de probation, des agents des services correctionnels et des intervenants communautaires y consacrent leur travail, en cherchant notamment une réponse aux besoins des personnes contrevenantes.

4.2 La séquence de priorisation des besoins des personnes contrevenantes

Le deuxième objectif de cette étude est de comprendre quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance. Les résultats sont présentés selon les deux stratégies méthodologiques utilisées (inductive et déductive), soit les besoins exprimés par les participants et les besoins qu'ils ont priorisés, à partir d'une liste issue du GLM et RBR. D'emblée, les participants ont exprimé des besoins relativement à la consommation, aux relations sociales et au bien-être physique et psychologique. Lorsqu'ils sont appelés à prioriser les besoins émanant du GLM et du RBR, ils n'écartent pas ceux du RBR, mais ils accordent en moyenne plus d'importance à ceux du GLM. De façon générale, l'analyse des données suggère que les participants ciblent les besoins qu'ils croient susceptibles d'accroître leur bien-être général s'ils sont comblés.

4.2.1 Les besoins exprimés

Au cours des entrevues semi-structurées, différents besoins éprouvés par les participants ont été discutés. L'analyse de ces différents besoins a permis de déterminer que les participants ont mentionné entre quatre et quinze besoins chacun (Tableau 7). Il en ressort que les besoins exprimés

librement par les participants rejoignent majoritairement ceux du GLM et moins ceux du RBR. D'autres besoins qui ne sont considérés par aucun des deux modèles ont aussi été soulevés. De cette dernière catégorie d'analyse, deux besoins semblent avoir une importance particulière, soit l'accompagnement et la motivation, nommés par sept participants sur huit. Le besoin d'accorder une attention aux expériences familiales antérieures et la prise de conscience sont aussi des besoins qui sont soulignés par la plupart des participants (5).

Tableau 7. Besoins mentionnés par chacun des participants en cours d'entrevue

	Pascal	Jérôme	Charles	Christopher	Marc	Joël	Mathias	Dominic	Nombre total de participants ayant
Good Lives Model									
Relations familiales, intimes et amoureuses	■	■	■	■	■	■	■	■	7
Accomplissement au travail	■	■	■	■	■	■	■	■	6
Vie saine physique	■	■	■	■	■	■	■	■	5
Autonomie	■	■	■	■	■	■	■	■	3
Accomplissement dans les loisirs	■	■	■	■	■	■	■	■	2
Communauté	■	■	■	■	■	■	■	■	2
Connaissance	■	■	■	■	■	■	■	■	1
Créativité	■	■	■	■	■	■	■	■	1
Spiritualité	■	■	■	■	■	■	■	■	1
Vie saine sexuelle	■	■	■	■	■	■	■	■	1
Les deux modèles									
Problèmes psychologiques	■	■	■	■	■	■	■	■	7
Amitié	■	■	■	■	■	■	■	■	6
Risque-Besoin-Réceptivité									
Consommation	■	■	■	■	■	■	■	■	4
Problèmes financiers	■	■	■	■	■	■	■	■	4
Attitude procriminelle ou antisociale	■	■	■	■	■	■	■	■	3
Problèmes de réceptivité	■	■	■	■	■	■	■	■	1
Besoins non-identifiés dans les modèles									
Accompagnement	■	■	■	■	■	■	■	■	7
Motivation	■	■	■	■	■	■	■	■	7
Antécédents familiaux	■	■	■	■	■	■	■	■	5
Prise de conscience	■	■	■	■	■	■	■	■	5
Informations	■	■	■	■	■	■	■	■	4
Aide instrumentale ou matérielle	■	■	■	■	■	■	■	■	2
Confiance en soi	■	■	■	■	■	■	■	■	1
Hébergement	■	■	■	■	■	■	■	■	0
Nourriture	■	■	■	■	■	■	■	■	0
Total des besoins mentionnés par participants	15	14	12	11	10	10	9	4	

Mais lorsqu'il est demandé directement aux participants de nommer leurs besoins les plus importants (sans référer à l'arbre thématique et aux thèmes et sous-thèmes), ce ne sont pas les besoins découlant de ces deux thèmes qu'ils soulignent dans leur discours général. Il s'agit plutôt des besoins relatifs à la consommation, aux relations sociales et au bien-être physique et psychologique. Il est à noter que ces besoins ne sont pas exclusifs, et que leur priorisation était différente d'un répondant à l'autre.

La consommation

Le premier besoin ayant émergé de l'analyse des données est la consommation de substance psychoactives. Les propos de Dominic permettent de comprendre que son problème de consommation perdure, mais que sa dernière arrestation (pour harcèlement criminel) a suscité une prise de conscience particulière face aux comportements qu'il est enclin à adopter lorsqu'il est en état d'ébriété. Alors que, par le passé, sa consommation engendrait des conséquences en raison de ses attitudes avec son entourage général, son dernier délit concerne des comportements violents envers sa conjointe, et ce, en présence de son enfant.

[...] arrêter de boire c'était [le premier besoin]. Quand je bois, je suis une personne et quand je ne bois pas, je suis une deuxième personne. [...] Niveau social, tout le monde a des limites face à ce qu'ils vont dire et ce qu'ils ne vont pas dire. Moi cette limite-là n'était plus là [quand je buvais]. **Dominic, 27 ans, harcel. crim, bris prob.**

Ce serait donc plus spécifiquement les conséquences engendrées par la consommation abusive qui amènent Dominic à accorder une plus grande importance à ce besoin et à décider de s'y attarder.

Les propos de Marc suggèrent que c'est son incapacité à occuper un emploi qui l'a poussé à accorder davantage d'importance à son problème de consommation. Ainsi, son processus de réinsertion sociale passe d'abord par la résolution de sa dépendance et, ensuite, par l'occupation d'un emploi. Au moment de l'entrevue, il était toujours sans emploi, mais il participait à une thérapie pour sa dépendance.

C'est très évident, c'est un problème d'alcoolisme. [Ça] fais presque 30 ans que je consomme de l'alcool, puis c'est problématique pour moi. [Il y a eu] une période de ma vie où j'étais tellement creux dans cette consommation-là qu'il m'était impossible de travailler [...]. **Marc, 43 ans, vol**

Tout comme Dominic et Marc, le discours de Mathias sous-tend que son problème de consommation perdure. Pour sa part, le moment où il a pris conscience qu'il souffrait d'alcoolisme a été déterminant dans le choix de considérer ce besoin. En effet, c'est lorsqu'il a réalisé que les quantités d'alcool consommées augmentaient, que sa consommation s'est insérée dans sa routine de vie et qu'il a reçu une mise en garde de son médecin qu'il a conclu qu'il souffrait d'alcoolisme. À la différence de Marc, la séquence menant à la réinsertion sociale est différente et passe, pour sa part, directement par la résolution de son alcoolisme sans considérer l'aspect de l'emploi. Toutefois, contrairement aux autres participants, il ne semble pas s'y attarder dans le présent et ces éléments sont plutôt des éléments de motivation à éventuellement y travailler.

[Diminuer] de boire. Je bois au moins 3-4 fois par semaine. Puis, quand je bois, je n'en prends pas juste une. Trente-six, ça ne me fait pas peur. [...] le médecin me l'a dit que ce n'était pas bon. [...] J'aimerais ça arrêter, mais j'ai pris l'habitude de boire tous les vendredis [et] les dimanches parce que je sors de prison. Avant ça, je n'avais pas de journée spécifique pour boire. [...] [Maintenant] c'est des journées planifiées. C'est là que je me rends compte que c'est presque rendu du vrai alcoolisme. **Mathias, 37 ans, poss. trafic, trafic**

En ce qui concerne la consommation, la décision d'y accorder une attention particulière semble être motivée par les conséquences qu'elle engendre. L'analyse des données permet aussi de penser qu'un événement déclencheur ou une prise de conscience doit survenir pour que l'importance accordée à la problématique de consommation en soit accrue. Pour certains, il s'agit de l'impact sur des gens qui leur tiennent à cœur (Dominic) ou la prise de conscience de son dysfonctionnement (Marc). Pour Mathias, c'est sa prise de conscience à l'effet qu'il était alcoolique qui a été marquante.

Les relations sociales

Le second besoin qui a émergé des propos des participants est l'importance des relations sociales, qu'elles soient familiales ou amicales. La moitié des participants en ont parlé et ils ont souligné différents éléments centraux aux relations dont le soutien qu'ils en retirent, les blessures d'enfance

qui en ressortent ou encore les rôles parentaux. Pour Christopher, par exemple, les relations familiales étaient importantes bien avant la commission de son délit envers son frère, mais elles s'en sont trouvées amplifiées à la suite de celui-ci. En effet, certaines personnes ont choisi de prendre leur distance, mais sa mère et certains amis sont demeurés présents.

Je ne voulais pas perdre le contact avec ma mère [et] avec mes amis. Malgré tout ce qui est arrivé, une personne est restée, c'est la principale, ma mère. [si je perdais] ma mère en plus, je me [retrouverais] vraiment tout seul. **Christopher, 41 ans, v.f., v.f. lésions, agr. armée**

À travers ses propos, il est possible de comprendre que c'est plus particulièrement l'acceptation dont ils font preuve à son égard qui est cruciale. En effet, être entouré de personnes aptes à reconnaître leur valeur semble primordial. Le maintien de ces relations sociales constitue une source de soutien importante, malgré les fautes commises.

Les propos de Charles laissent croire que le besoin d'affiliation sociale peut parfois s'expliquer par des expériences douloureuses passées, ce qui peut complexifier la réponse à ce même besoin. Pour Charles, cela se traduit par la volonté de se dégager des blessures vécues pendant son enfance afin d'accroître sa capacité à s'affirmer et ainsi à développer des relations positives.

J'ai décidé d'aller chez le psychologue, c'est pour être capable [...] de me retrouver dans la population, la civilisation. [En ce moment] j'aime mieux jaser avec la porte qu'avec une personne. [...] Pendant un bout de temps [dans son enfance] il a fallu que j'obtienne le droit de parole pour parler, donc c'est probablement dû à ça [...] que si on ne me demande pas de parler, je ne parle pas. **Charles, 22 ans, poss. trafic, fraude**

Ainsi, le développement de liens relationnels ne signifie pas uniquement d'intégrer des personnes positives dans son entourage, mais nécessite de considérer un ensemble de facteurs afin d'y parvenir. L'analyse des données souligne aussi que la plupart des participants ont le souci de retirer quelque chose de positif de leurs relations sociales. À ce sujet, Joël souligne qu'il souhaite répondre à son propre besoin en terme de relations sociales familiales.

[Mon besoin c'est] mes enfants. Parce que je n'avais rien de stable pour mes enfants. [Ils ont besoin de] leurs parents, puis que les parents s'entendent bien. [Que la garde soit] 50-50. Tu sais quand tu as des enfants, tu veux les voir. **Joël, 34 ans, v.f., intro**

Toutefois, il est aussi important que ses enfants en retirent de la stabilité et qu'ils soient en mesure de ne pas souffrir de la séparation de leurs parents. Ainsi, les relations sociales doivent être certes satisfaisantes pour eux-mêmes, mais également pour leur entourage ou ceux avec qui elles sont entretenues.

Dans un autre ordre d'idée, les propos de Marc, quant à eux, permettent de comprendre que la réponse à deux besoins vécus par une même personne peut être complexe. En effet, pendant l'entrevue, il nomme la consommation comme un besoin important à considérer. Il exprime ensuite que ce même besoin lui permet d'en combler un second, soit celui d'entretenir des relations sociales.

[...] j'étais dans une situation où j'étais très isolé [...]. Quand j'avais de la bière dans mon frigidaire, j'avais toujours de la visite. [...] C'est un peu spécial, mais si je n'avais pas eu de consommation chez moi probablement que je n'aurais pas eu de visite. Donc, c'était une façon pour moi de sortir un peu de l'isolement. **Marc, 43 ans, vol**

La résolution de son problème de consommation peut ainsi être positive, mais aussi miner la réponse à son besoin de relations sociales. Ainsi, cela souligne l'importance de considérer l'interinfluence des besoins d'une personne et de bien comprendre leur positionnement dans la séquence des besoins.

La recherche du bien-être physique et psychologique

Enfin, le bien-être physique et psychologique sont les derniers besoins ayant émergé de l'analyse des entrevues. Les propos des participants soulignent que c'est l'apparition de symptômes qui indique un dysfonctionnement. Ainsi, l'atteinte du bien-être se fait par la résolution de ces symptômes. Le bien-être physique est d'abord abordé. Pour Mathias, c'est lorsqu'il prend conscience que son hygiène de vie a une incidence sur différentes sphères de vie qu'il comprend qu'il doit y apporter des changements pour un plus grand bien-être. Aux prises avec des problèmes de santé depuis sa naissance, il constate que son tabagisme et l'alcoolisme aggravent sa condition générale, le limitent dans ses activités et empêchent l'atteinte de son bien-être.

[...] je suis né [avec des problèmes de santé]. [...] Je fume pas mal et j'ai les poumons [mal en point], et je bois trop, le médecin me l'a dit [...]. Ça m'aiderait beaucoup d'arrêter de fumer. Je serais plus en forme. [...] c'est sûr que ça n'aide pas pour la réinsertion. [...] Il faut que je règle ces trois-là. C'est les trois choses les plus importantes [problèmes respiratoires, tabagisme et alcoolisme]. **Mathias, 37 ans, poss. trafic, trafic**

Dans le même ordre d'idée, Marc évoque que sa dépendance était le symptôme de son mal-être et que son délit était une façon inadaptée d'en témoigner. Un accompagnement et un travail sur sa dépendance en vue de l'équilibrer semblent être une avenue positive pour retrouver le bien-être. Cela souligne d'ailleurs la concomitance de certains besoins dans la séquence menant à la réinsertion sociale.

Moi, c'est vraiment un cri à l'aide. J'avais besoin de soutien psychologique, moral, mental. J'étais complètement perdu, c'était vraiment des délits commis pour répondre à des besoins de consommation, des besoins physiques vraiment, mais ça n'a pas aidé. **Marc, 43 ans, vol**

Tout comme Marc, Jérôme admet que la présence de certains éléments dans sa vie était des signes d'un mal-être sur le plan psychologique.

j'ai consommé des relations, j'ai consommé un paquet d'affaires pour me maintenir en façade et faire semblant que tout va bien et que je suis heureux dans cette vie-là et que j'avance, mais au fond ce n'était pas ça [...] j'étais extrêmement malheureux. [...] je n'étais pas à l'aise avec des gens autour de moi. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv**

L'analyse des données suggère aussi que certains comportements des participants peuvent avoir pour fonction de camoufler un inconfort psychologique. Pour Christopher, l'adoption d'un horaire de travail surchargé pouvait aussi permettre de camoufler un mal-être sous-jacent.

Pas trop travailler parce que [...] je suis un gars très compulsif, perfectionniste. Ça m'est arrivé souvent d'avoir deux boulots je faisais du 60, 70, 80 heures par semaine. Je tombais presque en dépression [...] Si je n'ai pas ma liberté, ça va me révolter, ça va me fâcher. [...] C'est sûr que je ne recommettrai pas un délit de toute façon. Ça se transformerait en frustration. Je serais juste frustré. **Christopher, 41 ans, v.f., v.f. lésions, arg. armée**

Outre la nécessité de rééquilibrer le temps qu'il accorde au travail, ses propos soulèvent l'importance de ne pas adopter de nouveau un mode de vie axé sur la productivité. Il exprime le besoin de retrouver une certaine quiétude, une tranquillité propice à son bien-être. Ses propos soulignent enfin l'importance de considérer l'atteinte du bien-être indépendamment du risque de récurrence que cela pourrait engendrer.

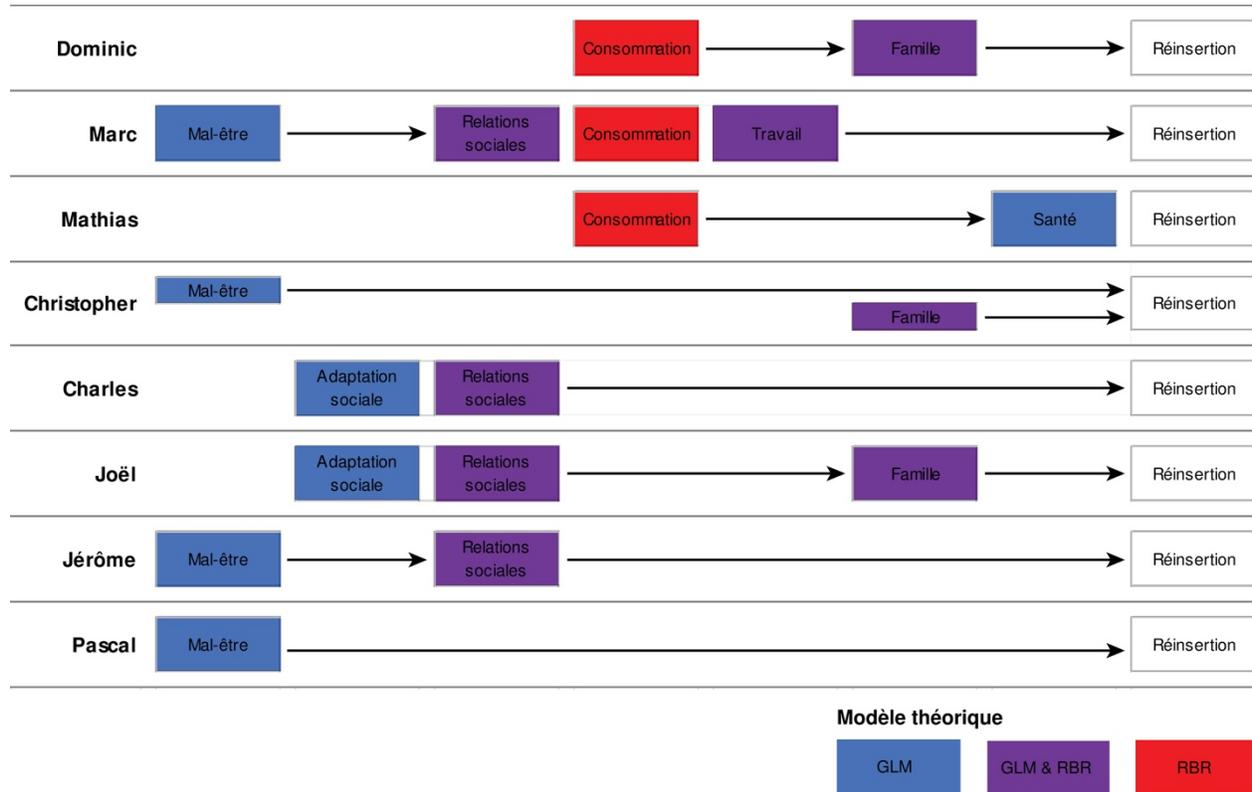
Enfin, la détérioration du bien-être peut aussi être une conséquence des délits commis. Les besoins matériels et financiers de Pascal sont bien comblés et il n'éprouve pas de problème de consommation. Cependant, il exprime de la honte face aux gestes qu'il a commis. Sa difficulté à composer avec ses émotions mine ainsi son bien-être général.

J'avais déjà un certain confort. Chez nous, je suis bien installé, financièrement ça va bien. Je n'avais pas de grosses difficultés. Ma difficulté c'était avec moi-même, il fallait que je fasse un ménage dans ma tête. [...] Par chance que j'ai décidé de prendre monsieur (psychologue), ça m'a aidé. Parce que c'était honteux, le geste qui est fait il est honteux. Il faut que je vive avec ça [...]. C'était ça, c'était le ménage avec moi-même. **Pascal, 65 ans, att. sexuels, cont. sexuels**

La Figure 5 présente la priorisation des besoins de chacun des participants selon ce qu'ils ont mentionné dans leur discours. Bien qu'une priorisation des besoins se retrouve pour l'ensemble des répondants, la séquence nécessaire pour arriver à une réinsertion sociale est bien différente. Par exemple, alors que pour certains (Charles et Jérôme), les relations sociales sont ce qu'ils doivent atteindre ultimement pour en arriver à une réinsertion sociale réussie, pour d'autres (Joël), ils ne sont qu'une étape intermédiaire pour répondre à un autre besoin qui leur permettra d'en arriver finalement à une réinsertion sociale. Ainsi, chacun présente une séquence de priorisation unique, qui doit être prise en considération lors de la réponse à ceux-ci. En ciblant seulement les besoins criminogènes, la séquence de priorisation pourrait empêcher la réalisation de l'objectif de réinsertion sociale, celle-ci étant « bloquée » par des besoins non criminogènes non comblés, mais pourtant importants pour l'individu. Par exemple, pour Mathias, une fois son besoin de consommation résolu, il voudrait se pencher sur ses problèmes de santé pour arriver à sa réinsertion. Toutefois, ce dernier besoin n'est pas une cible du RBR. D'ailleurs, pour la majorité des répondants, le point de départ de la chaîne de priorisation n'est pas une cible du RBR, ce qui risque de nuire à la motivation au changement des probationnaires puisque selon les pratiques

actuelles, les interventions ne viseraient pas ces besoins que les principaux intéressés considèrent pourtant prioritaires.

Figure 5. Séquences de priorisation des besoins des participants



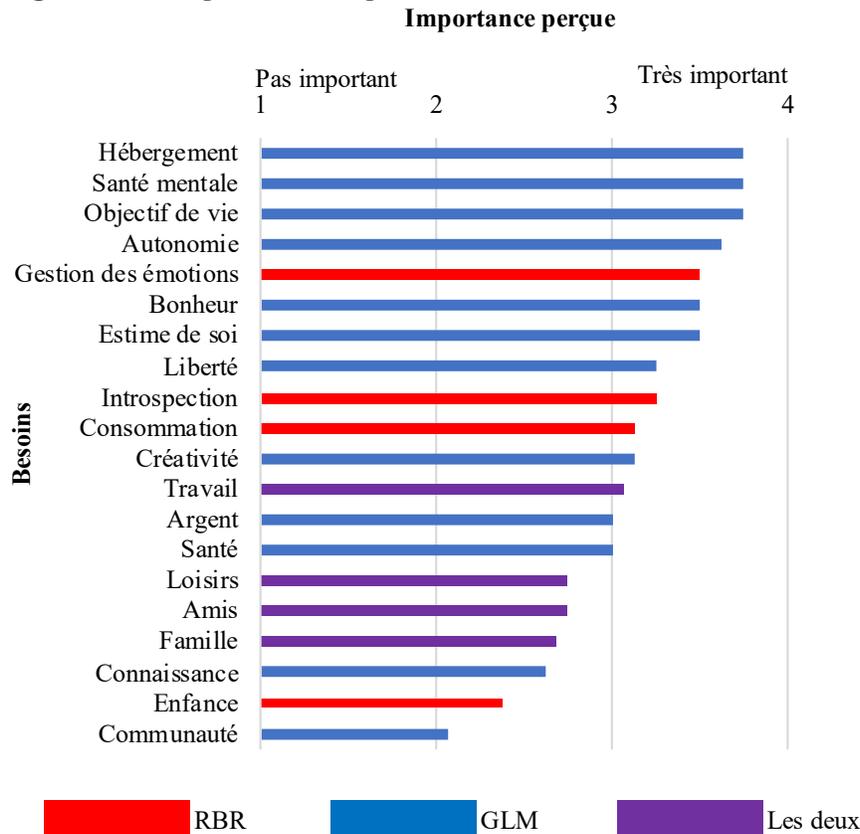
En somme, la consommation, les relations sociales et le bien-être physique et psychologique sont les trois besoins qui sont ressortis d'emblée avec la plus grande importance en comparaison aux autres besoins. L'analyse des données suggère que le choix de s'attarder à un besoin peut parfois émaner de conséquences observées dans d'autres sphères de vie. Dans la plupart des cas, le travail sur un besoin nécessite de s'attarder à tout un pan d'expériences passées et d'éléments sous-jacents à ces besoins. Ainsi, la considération de l'interinfluence entre ces besoins et tout un éventail d'autres facteurs semble essentielle.

4.2.2 La priorisation des besoins du GLM et du RBR par les participants

Lors des entrevues, les participants ont été invités à prioriser des besoins parmi une liste élaborée à partir des modèles du GLM et du RBR. Les participants devaient classer les besoins en ordre

d'importance, de pas important (1) à très important (4), sans que ces modèles ne soient mentionnés dans la liste qui leur était soumise. La figure 6 présente la perception moyenne des participants quant à l'importance des besoins selon leur modèle.

Figure 6. Perception de l'importance des besoins selon leur cadre théorique (n = 8)



De façon générale, les besoins perçus comme étant les plus importants (3 et plus) par les participants se rattachent au GLM. Il s'agit de l'hébergement, la santé mentale, les objectifs de vie, l'autonomie, le bonheur, l'estime de soi, la liberté, la créativité, l'argent et la santé. Bien qu'ils soient en moins grand nombre, trois besoins référant au cadre théorique du RBR apparaissent néanmoins prioritaires (3 et plus), soit : la gestion des émotions, la réceptivité et la consommation. L'importance du bien-être général (bonheur, estime de soi, liberté) et de la consommation est alors réitérée et bien qu'elles n'aient pas été nommées en priorité, les relations sociales (famille et amis) ont aussi été soulignées.

En somme, les besoins qui sont considérés par les participants, qu'ils soient nommés d'emblée ou qu'ils aient été priorisés à partir d'une liste, rejoignent majoritairement ceux du GLM. En effet, un seul d'entre eux (la consommation) est associé aux fondements théoriques du RBR, lequel associe ce besoin au risque de récidive. Bien que les autres besoins ne soient pas associés au risque de récidive, tel que l'entend le RBR, l'analyse des données suggère qu'ils ont davantage d'importance pour les personnes contrevenantes.

4.2.3 Discussion concernant la séquence de priorisation des besoins des contrevenants

L'analyse des entrevues a mis en évidence les besoins des personnes contrevenantes dans le contexte d'une ordonnance de probation. Il est d'abord possible de constater que la détermination des besoins sera différente en fonction du point de vue des acteurs et des finalités recherchées. Dans la réponse aux besoins, chacun des modèles (GLM et RBR) détient des forces et des limites qui seront discutées dans cette section. Enfin, la pertinence d'intégrer un modèle tel que le GLM aux façons de faire actuelles sera présentée.

De façon générale, il ressort de l'analyse des données que le choix des besoins à prioriser, par les contrevenants ou par les services correctionnels, ne se fait pas avec les mêmes motivations et objectifs. En ce qui a trait aux intervenants correctionnels, le choix des besoins à prioriser est en cohérence avec le modèle RBR, lequel est à la base de l'outil d'évaluation utilisé par les services de probation (Lalande, 2010). En ce sens, les besoins priorisés seront ceux criminogènes. L'objectif est d'éviter la récidive (Harcourt, 2007) et de favoriser la protection de la société (Garland, 2001). Quant aux personnes contrevenantes, elles priorisent les besoins qui minent leur bien-être si ils sont non comblés. Cette considération est en cohérence avec la philosophie du GLM pour qui la priorité sera de permettre aux individus de construire une vie plus satisfaisante, ce qui aura par la suite un impact sur la protection de la société.

Chacune des façons de faire comporte cependant des limites et des forces qu'il convient de discuter. D'abord, l'analyse des propos des participants démontre la pertinence de considérer les besoins découlant du RBR. À titre d'exemple, une majorité de participants ont évoqué un besoin relativement à la consommation. Une autre force du RBR réside dans sa considération du risque de

récidive, lequel demeure crucial dans l'intervention avec une clientèle contrevenante. Benbouriche, Vanderstukken et Guay (2015) mentionnent en ce sens que le RBR constitue le modèle d'intervention le plus probant en matière de gestion du risque. D'ailleurs, il ressort des entrevues que les participants ont tendance à accorder moins d'importance au risque qu'ils peuvent représenter pour la société. Dans leurs perceptions de la réinsertion sociale, la récidive n'est pas souhaitée, mais son évitement n'est pas non plus un objectif poursuivi. Le RBR peut donc pallier ce manque. Ainsi, la pertinence de ce modèle est claire, mais l'analyse des entrevues a aussi permis de soulever certaines de ses limites, notamment en ce qui a trait aux cibles d'intervention à privilégier.

D'abord, le choix des besoins se restreint à ce que le LS/CMI énumère, ce qui limite considérablement la place accordée à l'opinion des personnes contrevenantes de même qu'au jugement clinique de l'intervenant. Par ailleurs, l'étude de Giguère et Lussier (2017) remet en question la capacité du LS/CMI de mesurer les besoins en matière d'intervention. Cela réitère donc l'importance de ne pas se limiter aux outils actuariels. En 2019, un nouvel outil d'évaluation a remplacé le LS/CMI, soit le RBAC-PCQ. Il vise à évaluer les indicateurs les plus susceptibles d'aider à la gestion de cas (besoins criminogènes, besoins cliniques non criminogènes) mais aussi d'adapter les interventions aux besoins des contrevenants (Guay et Poirier, 2019). Bien qu'il soit possible que l'intégration de cet outil minimise les limites du LS/CMI, il n'en demeure pas moins que le choix de l'ensemble des interventions se fait sur la base du RBR et elles visent essentiellement la réduction du risque de récidive. Cela engendre donc le risque de contrecarrer le travail sur les besoins criminogènes si un travail préliminaire sur les besoins non criminogènes n'a pas été fait, comme le suggère l'analyse des séquences de priorisation des besoins. Dans le même ordre d'idée, plusieurs auteurs ont mis en garde la communauté scientifique quant à l'accent mis par le RBR sur la protection de la communauté et la faible considération de l'influence de l'intervenant (Corneille et Coco, 2009; Marshall, Ward, Mann, Moulden, Fernandez, Serran et Marshall, 2005; Ward, Mann et Gannon, 2007). Ils soulèvent aussi la réduction de l'individu à un ensemble de facteurs de risque et le désintérêt envers ses besoins non criminogènes. De façon plus large, ils soulignent le désintérêt envers son bien-être en accordant un espace minimal au point de vue des personnes contrevenantes. Enfin, ils soutiennent que le RBR limite la place du jugement

clinique en misant essentiellement sur l'évitement de la récidive. Cela soulève le risque d'exclure des éléments importants pour la réussite de la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

À la suite de l'analyse des besoins nommés par les participants, il ressort que leurs préoccupations semblent correspondre davantage à la philosophie du GLM en terme d'éventail de besoins et d'objectifs (le bien-être). Tout comme le RBR, le GLM comporte son lot de limites et de forces. Une de ses forces réside dans le fait qu'il parvient à considérer les besoins qui seront susceptibles de procurer du bien-être et une vie satisfaisante aux personnes, même si ceux-ci n'influencent pas directement leur risque de récidive. Un aspect central du GLM est aussi la construction de la motivation pour répondre à ces besoins (Ward, Mann et Gannon, 2007; Ziv, 2018, p. 162). Le GLM tient aussi compte des besoins que viennent combler les délits. Par ailleurs, l'analyse des données a permis de lier la plupart des besoins exprimés librement par les personnes contrevenantes aux besoins considérés par le GLM. De plus, la place accordée à la personne contrevenante par le GLM constitue une autre de ses forces. Corneille et Devillers (2017) ont, en ce sens, redéfini la place de l'intervenant et le positionnent dans une logique d'accompagnement et de collaboration axée sur les compétences et les ressources de la personne. Le GLM place ainsi le contrevenant au centre de ses démarches, considère son point de vue et le perçoit comme une personne avec des forces et moins comme un ensemble de facteurs de risques qu'il convient de gérer. En cohérence avec cette vision, plusieurs auteurs ont aussi mis de l'avant l'importance d'accorder plus de place au jugement clinique de l'intervenant dans le choix des interventions (Kingston, Yates, Simons et Tyler, 2009; Willis et Ward, 2010). En contrepartie, la principale limite du GLM est le fait qu'il n'évalue pas le risque de récidive d'une personne. Toutefois, des auteurs soulignent l'influence du bien-être sur le risque de récidive (Kingston, Yates et Simons et Tyler, 2009; Willis et Ward, 2010). À titre d'exemple, une personne qui fait face à une rupture amoureuse pourrait se retrouver en situation de mal-être et augmenter le risque de violence post-séparation. Démunie d'outils pour gérer cette situation difficile, elle pourrait utiliser l'alcool pour composer avec sa détresse émotionnelle. Éventuellement, l'utilisation abusive de l'alcool pourrait mener à une infraction, ce qui entraîne un risque pour la société, en l'occurrence ici, pour l'ex-conjointe par exemple. Au regard de ces informations, centrer les interventions sur la recherche du bien-être ne constituerait pas une erreur. Enfin, bien que ce modèle n'exclut pas entièrement la protection de la société, il ne s'agit pas de sa priorité.

Les résultats ont permis de comprendre que l'intervention dans un contexte de réinsertion sociale se doit de conjuguer les forces et limites de chacun des modèles, le point de vue des personnes contrevenantes, leurs besoins respectifs de même que le jugement clinique de l'intervenant. Ainsi, considérant que la séquence de priorisation des besoins est unique d'une personne à l'autre, une approche d'intervention différentielle s'avère inévitable dans la pratique.

Bien que l'intégration d'un modèle tel que le GLM représente un défi considérable, cela paraît intéressant en estimant les forces respectives des modèles. Bien que des auteurs aient exprimé des réserves quant à l'utilisation conjointe des deux modèles (Andrews, Bonta et Wormith, 2011), d'autres auteurs s'y sont montrés ouverts (Ward, Yates et Willis, 2011; Cortoni, Giguère et Savard, 2015; Corneille et Devillers, 2017). L'analyse des données suggère que les possibilités sont plus nombreuses qu'en utilisant un seul modèle et que son utilisation pourrait être plus grande que ce que proposent ces auteurs.

Plusieurs façons d'intégrer le GLM aux pratiques actuelles sont envisageables. Pour Ogloff et Davies (2004), la meilleure façon d'intégrer la philosophie du GLM serait de l'utiliser pour accroître la motivation aux changements et pour mettre en évidence les forces dont disposent les délinquants. Une étude de Ward et Maruna (2007) portant sur la réhabilitation des délinquants propose, quant à elle, d'intégrer la priorisation aux principes du risque, des besoins et de la réceptivité dans l'évaluation des personnes contrevenantes (ex. : RBR-P). Dans la priorisation, une attention particulière doit être portée à la compréhension par l'intervenant de la priorisation et de l'opérationnalisation que souhaite faire la personne contrevenante face à ses besoins. Donner la liberté aux personnes contrevenantes dans la priorisation de leurs besoins permet ainsi d'accorder de l'attention aux forces des personnes et non pas uniquement à leurs vulnérabilités (Ward et Maruna, 2007). Cela permettrait aussi une meilleure connaissance des intervenants de l'individualité des personnes et de leurs façons respectives de se réaliser (Maruna, Porter et Carvalho, 2004). Par ailleurs, une évaluation constante de la séquence des besoins semble nécessaire. En effet, selon Wooditch, Larry Tang et Taxman (2014), les besoins des personnes contrevenantes peuvent évoluer en six mois. Au final, il serait donc préférable d'assurer un équilibre entre l'évaluation des forces, des objectifs et de la conception de bonne vie de l'individu (Ward et Stewart, 2003) et ce, de façon régulière.

Outre l'utilisation conjointe du RBR et du GLM, une réflexion intéressante peut être faite relativement à la pertinence d'utiliser d'autres modèles. En effet, le désir qu'ont démontré les participants de limiter les conséquences négatives vécues permet donc de soulever la pertinence d'une approche comme la réduction des méfaits. Grandement utilisée pour l'intervention en toxicomanie, cette approche vise la diminution des conséquences négatives liées à l'usage de drogues plutôt qu'à l'élimination du comportement d'usage lui-même (Brisson, 2012). À titre d'exemple, pendant l'entrevue, Dominic évoque les relations sociales comme besoin en considérant que certains de ses comportements ont miné l'entente avec son entourage. Son objectif est donc d'améliorer ses compétences sociales de sorte à ne plus vivre d'impacts négatifs découlant de ses difficultés relationnelles. Dans sa situation précise, une approche de réduction des méfaits pourrait viser l'apprentissage de stratégies de gestion de conflits (ex. : stratégie du *time-out* qui vise l'identification des signes précurseurs, le retrait et le retour sain et respectueux dans la discussion) de sorte qu'il soit mieux outillé si une dispute avec un membre de son entourage survenait et ainsi en minimiser les conséquences néfastes engendrées sur ses relations. C'est d'ailleurs environ la moitié des participants à l'étude qui ont souligné l'importance d'éliminer les conséquences négatives de certains comportements. En ce sens, il serait intéressant de mieux connaître l'opinion des probationnaires qui mentionnent un intérêt à minimiser les conséquences de leurs problématiques dans leur vie et ainsi être en mesure d'évaluer la pertinence d'intégrer l'approche de réduction des méfaits.

Bien qu'à première vue, les participants ont semblé y trouver un intérêt, des points de vue divergents peuvent exister. D'ailleurs, l'importance du respect des conditions légales mise de l'avant par les services correctionnels (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 1.) pourraient sembler entrer en contradiction avec une telle approche. À titre d'exemple, un intervenant ne pourrait pas utiliser cette approche auprès d'un contrevenant aux prises avec une problématique de toxicomanie qui doit aussi se soumettre à une interdiction de consommer. En effet, un contrevenant qui admet des conséquences de sa consommation se trouve aussi à avouer le non-respect de ses conditions légales, ce qui l'expose à une poursuite judiciaire. Dans une telle situation, il est possible que l'intervenant ne soit pas en mesure d'utiliser l'approche de réduction des méfaits, et ce, malgré l'importance de s'attarder aux conséquences de la toxicomanie.

L'utilisation de ce type d'approche semble aussi plus limitée dans le cas de la délinquance sexuelle (ex. : consommation de pornographie juvénile). Par contre, en l'absence de conditions légales et pour certains types de délits précis, l'intégration d'une telle approche semble à première vue intéressante.

La réinsertion sociale serait ainsi un processus à travers lequel les besoins des personnes doivent être priorisés puis comblés subséquemment. Abraham Maslow est le premier à avoir soulevé la hiérarchisation des besoins et l'importance de les combler de façon subséquente, sans quoi le besoin suivant ne pourra pas être répondu. Les propos des participants rejoignent globalement ce processus, mais ils ont souligné différents éléments que le modèle de Maslow ne semble pas considérer. Aucune des priorisations exprimées par les participants n'était semblable à celle de la pyramide de Maslow (1943). En effet, les participants n'ont pas nommé les besoins fondamentaux qui y figurent et n'ont pas non plus présenté une hiérarchisation semblable à la pyramide de Maslow. Par ailleurs, les catégories de besoins de la pyramide de Maslow demeurent générales et englobent une grande quantité de besoins, ce qui rend difficile la considération des situations spécifiques de chacun. De plus, les catégories de besoins ne sont pas interchangeables et la hiérarchie ne peut être revue, alors que chacun des participants a présenté une priorisation différente de leurs besoins. En effet, alors que pour l'un, la dépendance était prioritaire, pour l'autre il fallait d'abord s'attarder aux relations sociales. Cela permet de penser que la hiérarchisation théorique de Maslow demeure plutôt rigide et de ce fait, limitée sur le plan de la pratique. En ce sens, leurs opinions permettent de penser qu'il est important de sentir que les personnes qui évoluent à travers un processus de réinsertion sociale doivent se sentir libres de choisir la priorité qu'ils accordent à chacun de leurs besoins. Le rythme avec lequel ils s'investiront dans leur réinsertion sociale sera différent en fonction d'une multitude de facteurs, dont leurs contextes de vie et leurs caractéristiques personnelles respectives. Enfin, la majorité des participants affirme que l'achèvement des étapes doit être successif. Si toutefois le sujet avait été approfondi ou exploré avec un plus grand nombre de participants, les opinions auraient pu être différentes. En effet, il n'est pas écarté que le travail simultané sur des besoins aurait pu être soulevé relativement à la réponse à leurs besoins.

4.3 La perception de la sentence probatoire comme moyen de réponse aux besoins

Le troisième objectif de l'étude était de comprendre les perceptions qu'ont les personnes contrevenantes de la sentence probatoire comme moyen de réponse à leurs besoins. L'analyse des données suggère qu'ils perçoivent d'abord la probation comme un outil de prévention de la récidive, qui possède deux volets, soit punitif et réhabilitatif. En terme de besoins ou de difficultés, certains éléments favorisant ou faisant obstacle à la réponse à ceux-ci ont aussi été ciblés. La présente section abordera donc ces notions en présentant les principaux éléments qui la composent.

4.3.1 Les objectifs perçus de la sentence probatoire

Une analyse qui découle des propos des participants est que l'objectif ultime de la sentence probatoire serait avant tout la prévention de la récidive. D'abord Mathias (37 ans, poss. trafic, trafic) l'explique en décrivant ce qu'est, à son avis, le métier d'agent de probation : « C'est un métier pour que je ne retombe pas dans la criminalité. Elle, son job, elle m'a dit que c'était de s'organiser pour ne pas que je me fasse prendre. C'est ça son job. » Dans le même ordre d'idée, Jérôme précise cet aspect en ajoutant que le mandat des intervenants, pour le compte des services correctionnels, est d'identifier le risque que représente une personne.

Je trouve que c'est beaucoup une façon, on va dire, pour le système d'attester et de mettre un sceau sur un papier qui va dire : « Monsieur, on considère que le danger ou le risque de récidive est fixé à tel pourcentage, donc c'est acceptable ou ce n'est pas acceptable. » **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv**

En plus de viser l'évitement de la récidive, les propos des participants soulignent que la sentence probatoire est composée de deux volets soit, punitif et réhabilitatif.

Surveillance et punition

Dans l'objectif de prévenir la récidive, la plupart des participants ont exprimé que, pour eux, cela passait par l'aspect punitif de la sentence probatoire. Christopher souligne à ce sujet la surveillance. Ses propos permettent en effet de comprendre que le suivi probatoire est perçu comme une mesure d'encadrement pour agir sur les facteurs qui rendent les contrevenants susceptibles de récidiver et pour installer une routine de vie cruciale à l'évitement de la récidive.

[L'utilité de la probation] c'est de diriger le contrevenant sur le bon chemin. [...] les questions quand tu vas voir ton agent c'est : « Qu'est-ce que tu fais? » C'est toutes les choses que tu dois faire [et ne pas faire], si tu ne dois pas consommer c'est vu et revu. C'est ça qui fait qu'ils gardent le contrevenant sur la route. Parce que [...] je te dirais si on n'avait pas de probation, la plupart des gens, si ils n'avaient pas de probation, ils retomberaient très vite dans [la criminalité]. **Christopher, 41 ans, v.f., v.f. lésions, intro**

Pour sa part, Pascal perçoit l'aspect punitif à travers la limitation de sa liberté et, plus précisément, en raison des conditions auxquelles il doit se soumettre.

Les [intervenants correctionnels] ils sont là pour encadrer, puis suivre les personnes, les rencontrer, voir s'il y a des problèmes puis tout ça. [...] Garder un encadrement sur un ex-détenu pour voir si la personne se conforme, si elle se comporte bien. Garder la paix [...] Pas d'armes. **Pascal, 65 ans, att. sexuels, cont. sexuels**

L'analyse des données suggère aussi que pour certains, même si l'aspect punitif de la probation est reconnu, celui-ci est perçu comme étant inutile. Comme en témoignent les propos de Charles, il s'agirait plutôt d'une sentence permettant la surveillance des contrevenants, mais, finalement, il nomme l'inefficacité et l'inutilité perçue de cette sentence et des interventions qui y sont faites.

Pour certaines personnes, ça permet de s'assurer qu'ils restent dans le droit chemin pour la durée de la probation. Parce qu'après ça, on sait tous que ça ne marche plus. [...] Moi, dans mon cas, ça ne servait pas à grand-chose pour être bien franc avec vous. [...] On jase 5 minutes puis ça finit là. Elle [l'intervenante] ça doit peut-être bien lui servir à quelque chose dans son dossier, mais moi dans mon cas ça ne change strictement rien que j'aïlle la voir 15 minutes, deux fois par mois ou pas. **Charles, 22 ans, poss. trafic, fraude**

Par ailleurs, la sentence probatoire semble aussi être avant tout une sentence alternative à l'incarcération, ce que constate Marc en entrevue.

Le but, c'est d'éviter à tout prix d'incarcérer quelqu'un puis de lui permettre de se réinsérer, d'avoir des bons services pour reprendre le droit chemin. [...] c'est pour faire réfléchir c'est certain, pour éviter la récidive. **Marc, 43 ans, vol**

La sentence probatoire permet alors de s'attarder au processus individuel qu'est la réinsertion sociale, ce qui ne serait pas possible advenant l'unique imposition d'une sentence de détention. En somme, il émerge de ces propos que la sentence probatoire serait une sentence alternative à l'incarcération qui est certes punitive, mais qui permet la réinsertion sociale et la réponse au besoin dans le cadre du suivi.

Réinsertion

Alors que l'aspect punitif semble prendre une place importante dans les perceptions des contrevenants, l'analyse des entrevues permet de comprendre qu'ils y voient parfois aussi un aspect relatif à la réinsertion sociale. D'une part, Joël souligne que le suivi probatoire constitue un moyen de répondre aux besoins des personnes contrevenantes, comme la possibilité d'être accompagné par des travailleurs sociaux. D'autre part, l'aide n'est pas l'aspect premier qu'il perçoit et l'aspect punitif prend parfois beaucoup de place, voire devient même une formalité administrative.

La probation, je n'en avais pas besoin, mais il [le juge] devait en mettre une. J'avais besoin de voir un travailleur social pour gérer [la colère], parce que c'est une histoire d'émotions, c'est une histoire d'enfants. [...] ça ne serait pas arrivé si ça n'avait pas été des enfants. [...] Des fois, j'ai l'impression qu'ils [les juges] ont un papier à remplir et qu'ils doivent mettre quelque chose sur le papier [...], il faut qu'ils donnent une sentence parce que c'est écrit sur le papier. **Joël, 34 ans, v.f., intro**

Quant à Joël, il souligne une distanciation dans ses perceptions entre le côté réhabilitatif et la probation. Il mentionne avoir « besoin de voir un travailleur social », mais en même temps mentionne que « la probation, il n'en avait pas besoin ».

De manière similaire, malgré la perte de sa liberté, Dominic accorde tout de même une place à l'aide que peut lui procurer le suivi probatoire. En effet, il reconnaît que le suivi probatoire peut parfois l'aider à se recentrer, mais pour lui, la contrainte semble prendre plus de place que l'aide.

Je vais le dire dans mes termes à moi. Je trouve que c'est de la merde (rires). [...] Je n'aime pas le fait que je ne suis pas nécessairement libre. J'ai voulu faire un voyage récemment puis je sais que je n'aurais pas pu. [Mais] ça [le suivi probatoire] m'aide à savoir ce que je fais de pas correct [et] à me recentrer une fois de temps en temps. **Dominic, 27 ans, harcel. crim, bris prob.**

Pour d'autres, la place de la réinsertion est prépondérante. À ce sujet, Jérôme tente de quantifier la place accordée à chacun des éléments. Selon lui, la plus grande part de la sentence aura pour but la réinsertion sociale:

Je pense que c'est la réinsertion sociale pour l'individu, mais en même temps, c'est sûr qu'il y a un côté aussi de surveillance pour s'assurer que la personne se replace [qu'elle réponde à] ses besoins de façon adéquate et prévenir la récidive. C'est sûr qu'il y a un côté punitif aussi en arrière, et ce côté punitif là il n'est pas à négliger non plus. [...] je trouve que c'est 75 %-25 %. Soixante-quinze pour cent pour la réinsertion puis [25 % pour] assurer une sécurité. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv.**

L'analyse des données laisse aussi émerger que, dans cette optique de réinsertion sociale, le suivi probatoire constitue un moyen de répondre à des problématiques particulières dans le cadre d'une relation avec un professionnel. Les propos de Joël permettent de penser que dans la séquence de résolution de ses problématiques, la sentence probatoire est en quelque sorte un moment propice pour s'attarder précisément à ses difficultés, et ce, avec l'aide des professionnels. Dans son cas, c'est en relation avec des intervenants extérieurs à la probation. Pour sa part, Joël désirait améliorer la gestion de ses émotions, de son impulsivité et modifier ses comportements violents.

[...] j'avais besoin de voir un travailleur social pour gérer mes [...] émotions [...]. Pour gérer la colère. C'est, parce que moi c'est des égards... ils appellent ça des égards de tempérament qui créent des moments d'impulsivité. [...] tu sais je ne suis pas antisocial. C'est juste qu'il arrivait un événement, moi je réagissais tout de suite au lieu de réfléchir [...] maintenant j'arrête. **Joël, 34 ans, v.f., intro**

En accord avec les propos de Joël, l'expérience de Pascal permet encore une fois de soutenir l'analyse selon laquelle le suivi probatoire crée une période propice pour s'attarder à certaines problématiques, encore une fois avec un professionnel extérieur à la probation.

Ma difficulté, c'était avec moi-même. Il fallait que je fasse un ménage dans ma tête. [...] j'ai vécu pendant 25 ans avec mes distorsions cognitives puis là, je dois faire le ménage de ça [...] Par chance que j'ai décidé de [m'impliquer dans un suivi psychologique], ça m'a aidé. **Pascal, 65 ans, att. sexuels, cont. sexuels**

La probation constituerait ainsi une opportunité d'intervention pour les professionnels dans un contexte où les personnes contrevenantes doivent s'arrêter un moment et se soumettre à une

réflexion forcée par le système de justice. Tout comme Joël et Pascal, les propos de Charles soulignent aussi qu'il s'agit d'un moment propice pour s'attarder à des problématiques spécifiques. Il nomme pour sa part, l'importance de la santé mentale. Il ajoute aussi que l'aspect réhabilitatif de la probation et plus spécifiquement la relation avec les intervenants, peut offrir des balises sécurisantes.

La réinsertion sociale c'est des outils qui peuvent t'aider à te réintégrer dans la société [après une période de détention]. [Et] quand t'es au premier étage de l'hôpital [le département de psychiatrie de l'hôpital], tu en as besoin. [...] Tu devrais toujours avoir un minimum d'aide même si tu n'en sens pas le besoin. C'est comme si tu faisais ta probation puis [l'agent de probation] fais juste le tracé par terre. [...] Juste le guider, s'il a besoin d'aide. Ou tu lui fais juste savoir que si un jour il a besoin d'aide, tu es là pour lui. S'il a une question, il sait qu'il a quelqu'un sur qui il peut compter. **Charles, 22 ans, poss. trafic, fraude**

Alors que les autres participants ont tous nommé des intervenants extérieurs à la probation (ex. : psychologue ou travailleurs sociaux dans les services publics ou privés), Charles est le seul à nommer spécifiquement l'agent de probation comme une personne susceptible d'entretenir un lien de confiance avec les contrevenants. Il le fait toutefois en maintenant une certaine distance et en parlant plutôt des autres contrevenants. D'ailleurs, pendant l'entrevue, il expliquait avoir refusé catégoriquement l'aide de son intervenante communautaire et il préférerait, à l'insu de celle-ci, consulter une psychologue.

L'analyse des entrevues a permis de mettre en évidence le point de vue des personnes contrevenantes relativement au fait que l'aspect punitif de la sentence probatoire prend une plus grande place que l'aspect réhabilitatif. Bien que moins présente dans leurs perceptions de la sentence probatoire, la réhabilitation demeure tout de même présente et se traduit par la possibilité qu'elle offre de s'attarder à des problématiques particulières et par la place accordée à la relation avec différents intervenants. L'analyse des entrevues a aussi permis de mettre en évidence que la réponse aux besoins des contrevenants demeure centrale dans la question du processus de réinsertion sociale. Leurs propos soulignent que l'aspect réhabilitatif prend différentes formes à travers le suivi probatoire, mais qu'il serait aussi mis en application dans des contextes extérieurs. En effet, les propos des participants suggèrent qu'ils préfèrent établir des relations avec des intervenants qui ne sont pas liés aux services correctionnels ou aux organismes communautaires

assurant les suivis probatoires. Ainsi, bien que la probation semble créer une situation où il est propice de s'attarder à des problèmes spécifiques, les relations de confiance afin de s'attarder à ces difficultés ne se feraient pas en premier lieu avec ces intervenants.

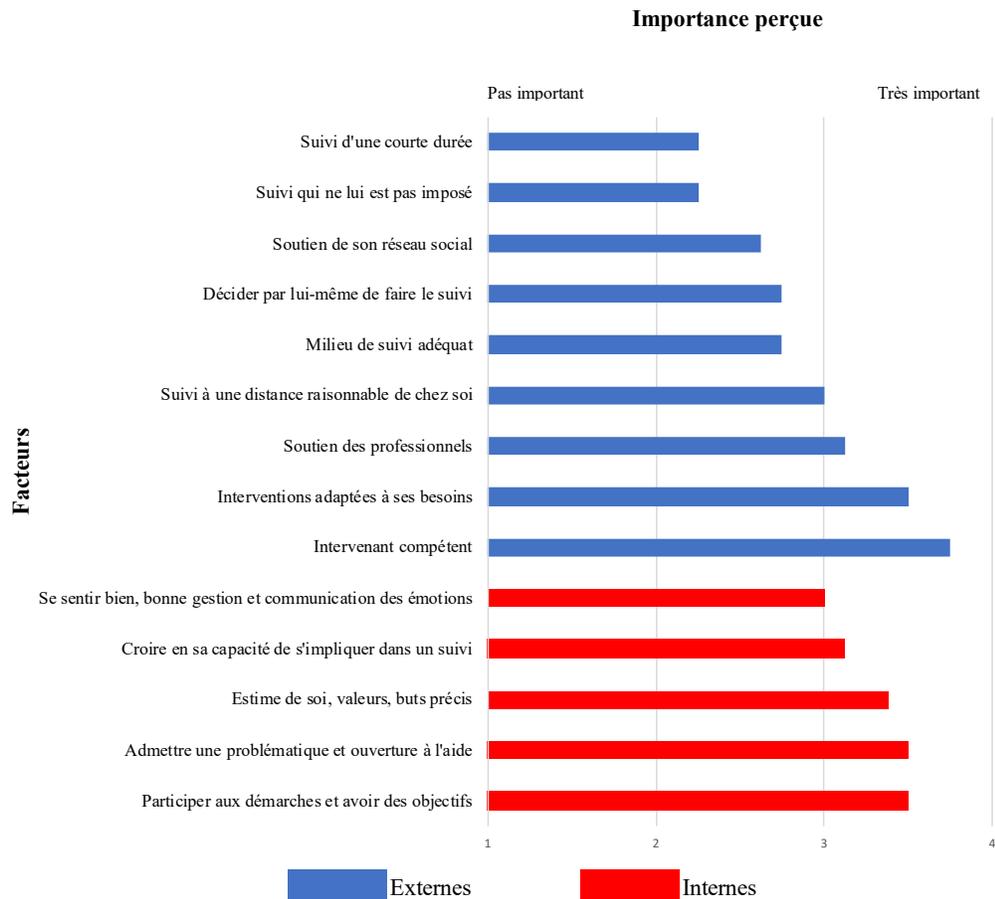
4.3.2 Les facteurs favorisant ou faisant obstacle à la réponse aux besoins

Cette section présente les facteurs favorisant ou faisant obstacle à la réponse aux besoins. L'analyse des entrevues nous a permis de constater l'importance qu'accordent les personnes contrevenantes au fait de participer aux démarches, d'avoir des objectifs, d'admettre une problématique et de démontrer une ouverture à l'aide. Avoir accès à des interventions adaptées à leurs besoins et au soutien des professionnels émergent aussi des opinions des participants. Enfin, les entrevues ont aussi permis de constater que des obstacles à la réponse à leurs besoins sont présents. Les principaux sont l'aide tardive et son accessibilité, de même que le manque de continuité dans les services.

4.3.2.1 Facteurs qui facilitent la réponse aux besoins

Afin d'identifier les principaux facteurs qui facilitent l'implication dans le suivi, des facteurs ont été présentés aux participants afin qu'ils notent leur importance (non importants (1), peu importants (2), importants (3) ou très importants (4)). Ils ont ensuite été classés en fonction du fait qu'ils soient des facteurs externes ou internes influençant l'implication au suivi (Figure 7). Les facteurs externes réfèrent aux caractéristiques du cadre d'intervention alors que les facteurs internes correspondent aux caractéristiques intrinsèques de la personne. Ces facteurs font référence au cadre théorique de cette étude, soit le GLM.

Figure 7. Perception de l'importance des facteurs externes et internes dans l'adhésion au suivi ($n = 8$)



Facteurs de motivation internes

En moyenne, les participants ont accordé davantage d'importance à l'égard de l'ensemble des facteurs de motivation internes ($\bar{x} = 3,3$) qu'à l'ensemble des facteurs externes ($\bar{x} = 2,9$). Lorsqu'ils sont questionnés, leurs réponses laissent penser que tous les facteurs de motivation internes sont importants (3 et plus) dans leur implication par rapport au suivi, mais une hiérarchie se dégage tout de même. Les facteurs de motivation internes les plus importants soulignés par les participants sont de « Participer aux démarches et avoir des objectifs » ($\bar{x} = 3,5$) et d'« Admettre une problématique et démontrer une ouverture à l'aide » ($\bar{x} = 3,5$). En plus d'être soulignés à l'aide de la liste de facteurs qui leur a été présentée, les propos des participants, lors de l'entrevue semi-dirigée, ont permis de mettre en contexte l'importance de certains de ces facteurs sondés, soit : participer aux démarches et avoir des objectifs, admettre une problématique et être ouvert à l'aide et enfin, de

croire en sa capacité de s'impliquer dans un suivi. Ainsi, une lecture flottante des entrevues semi-dirigées a permis relever les propos qui sont en cohérence avec les trois facteurs les plus importants et d'en solidifier l'analyse.

Avoir des objectifs

Pendant l'entrevue, les propos de Dominic traduisent l'importance d'avoir des objectifs concernant sa consommation d'alcool. Par le fait même, la détermination de ses objectifs engendre la mise en action pour une résolution de sa problématique, laquelle pourra se faire dans le cadre de son suivi probatoire.

[...] je m'étais fixé un objectif. J'avais le droit à une bouteille un 40 oz de fort par mois. Un moment donné, j'ai fini par arrêter de suivre cette règle-là que je m'étais donnée. Puis j'ai un peu trop abusé [de l'alcool et j'ai dépassé ma limite]. Un moment donné, je me suis dit que [ça devait être] juste ça [se limiter à 40 onces]. Donc ça fait presque un an et il n'y a même pas de situation [...] ou j'ai pogné les nerfs vraiment beaucoup. Je suis comme, quelqu'un de très calme en général. **Dominic, 27 ans, harcel. crim., bris prob.**

Admettre sa problématique et être ouvert à l'aide

Les propos de Dominic traduisent aussi le fait qu'avant la décision de se fixer des limites personnelles, il a dû accepter qu'il vivait avec une problématique. Il semble en effet l'avoir réalisé lorsqu'il a constaté avoir enfreint la limite qu'il s'était fixée et en abusant de l'alcool.

À l'opposé, en entrevue, Charles montre une absence du désir de changer et une acceptation minimale de ses problématiques. En effet, il ne mentionne pas de besoin particulier et semble offrir une participation utilitaire dans le suivi probatoire, laquelle lui permet, selon ses dires, de maintenir l'agente de probation à distance. L'absence de conditions favorables à son implication, soit, son manque de reconnaissance de ses problématiques (« les besoins j'en ai pas eus tant que ça », son manque d'investissement dans la démarche (« je ne foutais rien »), et son manque d'honnêteté (« je disais que je travaillais là-dessus, mais... »), est susceptible d'influencer négativement son implication.

[...] les besoins que j'avais dans ma transition, ils me les ont obligés parce que c'était les conditions pour que je puisse sortir. [...] les besoins j'en ai pas eu tant que ça. Je [montrai] que je travaillais à mon agente de probation et je lui nommais des problèmes puis je disais que je travaillais là-dessus, mais je ne foutais rien. **Charles, 22 ans, poss. trafic, fraude**

En ce qui a trait aux facteurs de motivation internes, au cours des entrevues, Dominic et Charles ont soulevé l'importance de l'ouverture à l'aide pour que des changements de comportements soient possibles. Charles émet d'ailleurs des réserves face aux fruits que peut porter une démarche faite sous la contrainte légale, ce qui pourrait sous-tendre une ouverture limitée à l'aide. L'aspect des conditions légales est un élément qui a été soulevé précédemment relativement à l'aspect punitif de la sentence probatoire. À titre d'exemple, Charles a affirmé, qu'à son avis, il est complètement inutile d'imposer un suivi probatoire aux personnes contrevenantes. Selon lui, l'inefficacité de cette démarche se traduit par un retour assuré vers la délinquance. Ainsi, il émerge des entrevues qu'en terme de facteurs de motivation internes, il est important d'avoir de la volonté et un réel désir de changement comme condition essentielle à la modification de comportements, ce qui permet d'avancer l'importance d'une motivation intrinsèque.

Facteurs de motivation externes

Très peu de facteurs externes sont ressortis du discours des participants, mais ils ont tout de même accordé de l'importance à certains de ceux qui leur ont été présentés. Bien que les participants accordent en moyenne une moins grande importance aux facteurs externes ($\bar{x} = 2,9$) qu'aux facteurs internes ($\bar{x} = 3,3$, Figure 6), un facteur externe s'est particulièrement démarqué, à la fois dans l'importance accordée aux facteurs que dans leurs discours. Il s'agit du fait que les interventions soient adaptées à leurs besoins ($\bar{x} = 3,5$).

Par exemple, les propos de Christopher soulignent l'importance accordée aux interventions adaptées aux besoins des personnes contrevenantes.

Elle s'est fiée à ce que je lui ai confié comme besoins que j'avais. Puis on y va comme ça tranquillement. Je lui ai dit j'ai besoin de liberté, je ne veux pas travailler 36 heures. Puis j'essaie de me refaire des amis autant que possible. **Christopher, 41 ans, v.f., v.f. lésions, agr. armée**

Ainsi, le souci que l'intervenant accorde à la mise en place de démarches qui respectent leurs besoins individuels dans leur processus de réinsertion sociale semble primordial.

4.3.2.2 Facteurs qui font obstacle à la réponse aux besoins

Outre les facteurs internes et externes découlant du GLM, qui ont été classés par les participants, les entrevues ont aussi permis de cibler des obstacles à la réponse aux besoins inhérents au suivi probatoire. Du point de vue des participants, l'arrivée tardive de l'aide et de l'accessibilité des services, ainsi que le manque de continuité engendré par les transferts d'intervenants ont été identifiés comme étant les principaux obstacles.

Arrivée tardive de l'aide et de l'accessibilité des services

Le premier obstacle qui ressort de l'analyse des entrevues est l'arrivée tardive de l'aide et son accessibilité limitée dans le processus de la réinsertion sociale. Le point de départ de la démarche de réinsertion sociale se fait à l'issue de l'évaluation de la personne contrevenante par l'agent de probation, c'est-à-dire plusieurs mois après la commission du délit, l'arrestation et le procès. Si une personne désire avoir de l'aide avant le début de cette démarche, elle devra alors faire ses démarches de façon autonome au sein du réseau de la santé et des services sociaux ou auprès de services privés, accessibles à l'ensemble des citoyens.

À ce sujet, l'expérience de Jérôme illustre bien à quel point il peut être difficile d'obtenir de l'aide entre le délit et le début du suivi probatoire. Son récit concerne la période où il était en attente de sa sentence, alors qu'il n'était pas encore sous la responsabilité des services correctionnels. Bien qu'il ait demandé de l'aide aux services correctionnels, il s'est vu refuser leur aide concernant sa problématique. Considérant l'indisponibilité des services offerts par les services correctionnels, il n'a pas non plus bénéficié de références de leur part vers le réseau de la santé et des services sociaux ou vers des services privés. Son besoin d'aide est toutefois bien présent.

J'avais besoin d'un suivi avant la détention [...]. Il s'est écoulé plus d'un an entre l'arrestation et la sentence. Le lendemain de l'arrestation, j'étais sous le choc. [J'ai eu] des pensées suicidaires [...]. [J'ai voulu] aller chercher des ressources, mais [je n'en connaissais] pas. Donc [je suis allé à l'hôpital et j'ai rencontré une] travailleuse sociale (émotif) qui a été [...] très, très, très précieuse pour moi. [...] avant la période de détention, j'ai été chercher des ressources parce que j'en avais besoin. Ce dont j'avais besoin à ce moment-là était différent de ce dont j'ai besoin aujourd'hui, mais le système de justice ne me l'a pas fourni. [...] Alors que j'en aurais eu besoin. [...] Puis en parallèle à ça [je me suis impliqué dans un suivi] avec une sexologue que j'ai réussi à trouver. Ça n'a pas été simple ça non plus. [...] J'aurais aimé ça qu'ils [acteurs du système de justice ou des services correctionnels] m'infligent ce processus-là, mais qu'il y ait aussi des ressources. J'aurais aimé ça qu'ils me disent que dans [ce que je vis] il y a tel, tel organisme. [Qu'ils me] suggèrent une liste de thérapeutes. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv.**

Sans cette persévérance, il n'aurait sans doute pas reçu l'aide nécessaire. En plus de souligner l'évolution des besoins d'une personne, la pertinence d'un accompagnement constant, et ce, dès l'arrestation, émerge aussi de ses propos. L'expérience de Jérôme laisse penser que la réponse aux besoins doit s'inscrire dans toutes les étapes du processus judiciaire et non pas uniquement dans le contexte d'une déclaration de culpabilité qui les mènent, par exemple, en probation et qui les obligent, cette fois, à bénéficier de l'aide des services correctionnels ou d'institutions extérieures.

Les propos de Joël diffèrent un peu de l'opinion de Jérôme, en ce sens qu'il ne met pas l'accent sur l'accessibilité des services, mais il souligne aussi la nécessité de recevoir de l'aide tôt dans le processus. Il est difficile de savoir s'il y a eu recours suite à une référence d'un professionnel ou s'il a lui-même demandé les services, mais le besoin était bien présent.

Tout a été fait avant, j'ai été voir les intervenants [...], des travailleuses sociales [...]. [La sentence a été] une probation. [...] Le juge était obligé de me donner quelque chose. [...] la probation je n'en avais pas besoin [...] c'est juste pour savoir où je suis rendu. [...] Parce que pendant tout que ça s'est passé [le processus judiciaire] j'ai vu plein de psychologues, j'ai fait plein d'affaires, j'avais besoin de voir un travailleur social [avant la probation] pour [...] gérer la colère. **Joël, 34 ans, v.f., intro**

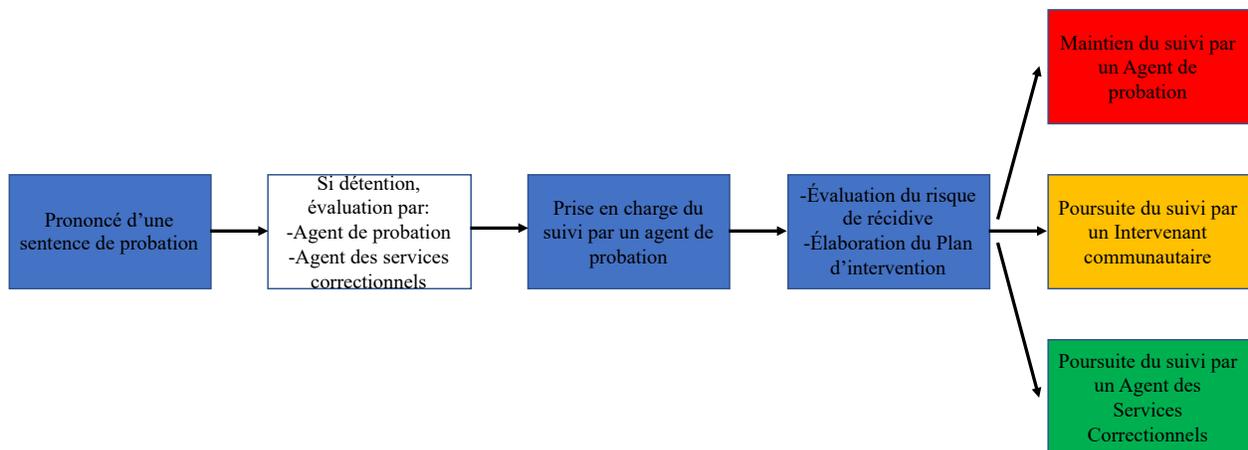
À l'heure actuelle, les personnes contrevenantes reçoivent de l'aide à leur entrée dans les services correctionnels. Les propos de Joël permettent cependant de souligner que la nécessité d'obtenir de l'aide face à certains besoins était présente bien avant cela. Pour certaines personnes, le délit est parfois le signe de besoins non répondus et l'arrestation peut engendrer une prise de conscience

utile à la prise en charge de ces problématiques. La séquence des services offerts doit se faire en adéquation avec la séquence de priorisation des besoins et la séquence des opportunités d'intervention. La probation, l'arrestation ou encore l'attente du procès, peuvent en ce sens constituer des moments opportuns pour mettre en place des interventions.

Manque de continuité dans les services

Le second obstacle qui émerge de l'analyse des entrevues est le manque de continuité dans les services engendré par les transferts d'intervenants. Il s'agirait ainsi d'une rupture dans leur parcours qui risque de nuire à la séquence de réponse à leurs besoins. Rappelons d'abord le parcours que traversent les personnes contrevenantes dans les services de probation et les divers intervenants qu'ils sont amenés à côtoyer (voir la Figure 1, p.6).

Figure 1. *Trajectoire de services*



Lorsque les personnes contrevenantes sont soumises à une sentence probatoire, elles sont assignées à un agent de probation afin de procéder à l'évaluation du niveau de besoins et de risque pour déterminer un niveau d'encadrement et le type d'intervenant approprié (agent de probation, intervenant communautaire, agent des services correctionnel) qui poursuivra le suivi probatoire. Dans certains cas, une période de détention devra être purgée et ce n'est qu'ensuite que la probation débute. Jérôme trace la séquence des interventions depuis sa sortie de l'établissement de détention.

[Quand je suis sorti de détention] je suis allé directement au [bureau de probation]. [...] Puis j'avais rendez-vous avec je ne me rappelle plus qui [au bureau de probation]. Puis elle m'a dit [que je devais aller au poste de police et ensuite revenir au bureau de probation]. [...] C'était pour la sortie préparatoire à la libération conditionnelle, oui ça se précise. [...] [l'agente de probation] a signé les papiers [pour attester] que j'étais passé par là puis par le poste de police. Puis elle dit [que j'aurais une rencontre par mois avec une intervenante communautaire], mais étant donné que la sortie préparatoire était signée [pour un mois, je devais repasser à la Commission québécoise des libérations conditionnelles pour le reste du temps]. [silence] Non ça avait été automatique ça, ça avait été automatique! [l'agente de probation] avait fait un rapport qu'elle avait envoyé à la commission pour dire [que ça s'est bien passé]. Eux autres [la CQLC] ils l'ont signé, ils lui ont envoyé, elle m'a téléphoné et je suis allé signer. Elle l'a renvoyé [à la CQLC] pour dire que je l'avais signé puis là... en tout cas regarde méchant patentage finalement j'ai été prolongé un autre mois puis après à la fin de ce 2^e mois-là, j'étais convoqué à la Commission pour dire [qu'ils allaient me libérer] et la conditionnelle a embarquée. [Ensuite ça été le] même genre d'affaires sauf que là j'étais présent donc je suis parti avec les papiers officiels signés et je suis allé reporter ça [à l'intervenante communautaire] et après [la libération conditionnelle], la probation [a débuté]. Il me semble que je n'ai rien eu à faire. **Jérôme, 32 ans, poss. porno. juv.**

Ses propos soulèvent que la multiplication des intervenants que les personnes contrevenantes sont amenées à rencontrer peut engendrer une confusion dans leurs perceptions des rôles occupés par chacun d'eux. Cela souligne ainsi l'importance d'arrimer la séquence des interventions à la séquence des besoins des contrevenants. Les propos de Mathias reflètent aussi ce manque de continuité en abordant plus spécifiquement l'impact des transferts d'intervenants. Ainsi, une plus grande considération des personnes contrevenantes semblent essentielle.

Bien, c'est négatif ça. C'est recommencer à zéro. Je jase avec elle, elle me connaît puis, je recommence à zéro, elle ne me connaît pas. Elle repose les mêmes questions. Tu repars à zéro. Je ne comprends pas pourquoi ils changent d'agent comme ça. Je ne sais pas ce que ça donne. Me semble tu veux aider quelqu'un, tu es bien mieux de continuer avec le même agent. Tu te mets en confiance avec lui, je vais être rendu à la fin de ma probation et je vais commencer avec une nouvelle. [...] C'est comme quand tu as un médecin, tu ne changes pas de médecin, tu as ton médecin qui te connaît. Les agents c'est un peu pareil. C'est comme si tu changeais de psychologue tous les mois. Ça ne marche pas. **Mathias, 37 ans, poss. trafic., trafic**

L'élément à la source de cette remise en question de la trajectoire de services est le fait d'avoir à se répéter. Il semble que cela aurait une influence non seulement sur le lien de confiance avec

l'intervenant, mais aussi sur leur capacité à s'ouvrir à d'autres personnes, faculté qui pourrait éventuellement s'étioler d'une mesure probatoire à l'autre.

C'est parce que la personne elle va te reposer des questions qui ont déjà été posées [...] par l'autre personne. Rendu-là, pose-moi les pas si tu vas me pitcher à quelqu'un d'autre, il faudrait rester juste dans le *rough* [...]. Il y a des gens qui ont de la difficulté parce qu'émotionnellement ça leur fait mal. C'est comme une date de péremption, de mon point de vue. À moins que ce soit le patient qui demande à changer [...]. Moi je pense que c'est juste correct, juste au début. Sinon, selon moi, il est trop tard. **Charles, 22 ans, poss. trafic, fraude**

Les propos de Charles mettent en évidence la complexité que représente l'établissement d'une relation avec les différents intervenants. Au cours de l'entrevue, il explique avoir participé à une ou deux rencontres d'évaluation avec son agente de probation. Ses propos nous laissent penser qu'il a refusé de s'ouvrir à elle et qu'il a cherché à la garder à distance en guise de protection sachant que son suivi serait éventuellement transféré à un autre intervenant. Ce changement d'intervenant entraîne une rupture dans la continuité du lien de confiance qui se construit avec l'intervenant. Établir une relation de confiance est un aspect central dans le contexte d'une relation d'aide et cela peut être complexe, dépendamment des individus et de leur vécu. Elle devient un facilitateur à l'ensemble de la séquence d'intervention.

D'autres participants ont, quant à eux, vécu moins d'impacts négatifs en ce qui a trait aux transferts d'intervenants. L'analyse des données suggère que ce sont les contrevenants ayant le moins d'expérience avec le système de justice qui semblent vivre le moins d'impacts négatifs en ce qui a trait aux transferts d'intervenants. En effet, ce serait l'accumulation de ce type d'expérience qui construirait peu à peu l'inconfort face au manque de continuité. Jérôme (32 ans, poss. porno. juv.) qui en est à sa première expérience du système de justice remarque la présence de plusieurs intervenants tout au long de son expérience, mais il ne s'en formalise pas. Lorsqu'on lui demande les impacts vécus par les transferts d'intervenants, il répond : « Honnêtement, s'il y a quelque chose, c'est léger. Moi, dans mon cas, je n'ai rien noté de très négatif à part que, voyons il y a bien du monde dans mon dossier! »

Christopher est le seul participant qui a fait, au fil des ans, de multiples allers-retours dans le système de justice et qui perçoit, dans le cadre de sa sentence actuelle, le changement d'intervenant comme étant positif. Ce serait d'ailleurs la façon dont le transfert lui a été présenté qui contribuerait à ce sentiment positif.

Bien, ça m'a donné de la liberté, ça me dit on te fait confiance maintenant puis on te donne plus de jeu. C'est ça. J'ai besoin de liberté parce que, dans un sens, ça m'a donné un poids de moins comme si : est-ce que je vais tout le temps me faire dire: te drogues-tu encore? Tu ne travailles pas, il faut que tu travailles. [...] Ça me montre que j'évolue.
Christopher, 41 ans, v.f., v.f. lésions, agr. armée

La façon qu'ont les différents intervenants de présenter les étapes qu'auront à franchir les personnes contrevenantes peut aussi avoir une influence sur la façon dont ils vivent leur parcours. Pour sa part, Marc, qui en est à sa première probation, accueille le transfert d'intervenants plutôt comme une annonce positive, une marque de reconnaissance.

On m'a dit qu'on ferait une évaluation puis, si l'agente de probation croyait que justement que j'avais un plan qui était clair, que j'avais des objectifs qui étaient bien définis [et] tout ça [je serais transféré à l'intervenante communautaire et] que l'intervenante communautaire c'était un peu moins sévère que le suivi avec un agent ou que les fréquences [des rencontres] étaient moins rapprochées un peu. Donc c'était comme s'il y avait un peu plus de l'attitude. **Marc, 43 ans, vol**

La transparence de l'intervenant quant à la séquence d'intervention et de suivi, soit l'offre d'informations et d'indications claires sur les étapes que devront franchir les personnes contrevenantes, revêt une importance particulière. Les propos de Mathias suggèrent que peu d'informations lui ont été données en cours de route. Pour sa part, il nomme n'avoir compris la teneur de la sentence qu'une fois accueilli dans les services correctionnels. Pendant l'entrevue, il explique que son avocat lui a présenté la sentence probatoire comme une occasion avantageuse à saisir pour réduire la durée de la période de détention sans lui donner davantage d'explication. Devant cette offre qui lui a semblé intéressante, il n'a pas cherché à en savoir davantage.

Je le savais que j'allais avoir une probation, mon avocat me l'avait dit si je plaçais coupable. J'ai passé d'un an ferme de prison à 90 jours. Le procureur, ça faisait au-dessus de 2 ans que ça [le procès] s'étirait, il a voulu passer sur l'arrêt Jordan [...], mais je devais payer encore. J'étais rendu à 17 000 \$ de frais d'avocat puis il me demandait encore 10 000 \$. Je n'avais plus d'argent. J'ai pris le 90 jours [de détention avec une probation de 2 ans et 18 mois de suivi, au lieu d'un an de prison ferme]. [...] Je ne savais pas c'était quoi [une probation et] un suivi. Je ne savais pas que j'allais rencontrer une agente. [...] Mon avocat ne m'en avait pas parlé. Il m'a dit [que j'allais] avoir 2 ans de probation, dont 18 mois avec suivi. Je ne lui ai pas demandé ce que ça voulait dire. [...] j'étais assez content d'avoir juste 90 jours, go on y va! **Mathias, 37 ans, poss. trafic, trafic**

Au final, différents facteurs ont une influence considérable dans la réponse aux besoins des personnes contrevenantes. Les entrevues auprès des participants permettent de déceler quels sont les éléments internes et externes émanant du GLM qui favorisent leur implication et par la suite, la réponse à leurs besoins. Outre cela, leurs discours permettent aussi de comprendre leur désir d'être mieux accompagnés. Ils soulèvent aussi un sentiment de désorientation à travers les nombreuses étapes de leur sentence probatoire et aux intervenants qu'ils sont amenés à rencontrer. Ainsi, il émerge des entrevues l'importance que la réponse aux besoins des personnes contrevenantes s'arrime à leur séquence de besoins et qu'ils soient davantage considérés dans les différentes étapes de leur processus de réinsertion sociale.

4.3.3 Discussion concernant la perception de la sentence probatoire comme moyen de réponse aux besoins

L'atteinte du troisième objectif de la recherche met en évidence la perception des personnes contrevenantes quant à la sentence probatoire comme moyen de réponse à leurs besoins. L'analyse des données permet de comprendre que la sentence probatoire est perçue, par les contrevenants, de façon prépondérante comme étant punitive, bien qu'ils accordent aussi une place à la réhabilitation. Différents défis posés par ces deux volets de la sentence probatoire seront discutés. La discussion portera ensuite sur les facilitateurs et obstacles dans la réponse aux besoins. Différentes approches s'avèrent notamment pertinentes dans le processus de réinsertion sociale. En ce sens, un positionnement stratégique de différents acteurs du processus est pertinent. En effet, dans l'ensemble de cette séquence, les rôles de chacun sont centraux et la réinsertion sociale s'avère être

une démarche qui se doit d'être ajustée précisément afin de saisir les moments propices pour l'intervention et que la réponse aux besoins soit optimale.

La sentence probatoire est un moyen utilisé par les services correctionnels pour accompagner les personnes contrevenantes, répondre à leurs besoins, éviter la récidive et assurer la protection du public. Or, l'analyse des entrevues souligne que, puisque les contrevenants voient la sentence comme étant davantage punitive que réhabilitative, ils ne se tournent pas de façon prioritaire vers les intervenants des services correctionnels pour entamer des changements dans leur vie. En fait, les contrevenants sont plutôt allés chercher de l'aide dans des services externes aux services correctionnels. La perception prépondérante de l'aspect punitif limite probablement l'ouverture des personnes contrevenantes à voir les intervenants correctionnels comme des professionnels de la relation d'aide. Puisque ces derniers doivent jongler avec le double rôle d'aide et de contrôle, la création d'une relation efficace présente des défis importants (Trotter, 2015). Il ressort de l'analyse que même si les aspects punitifs et réhabilitatifs ont leur place et sont bien reconnus par les personnes contrevenantes, la perception de ceux-ci par les contrevenants est déséquilibrée en faveur du contrôle. Ce déséquilibre peut non seulement nuire au changement chez le contrevenant, nuire à sa relation de confiance avec l'intervenant, mais aussi augmenter le risque de récidive (Cullen et Gendreau, 2001; Dindo, 2012; Willis et Ward, 2013).

Lorsqu'interrogés sur les principaux éléments facilitants ou faisant obstacle à leur implication dans leur suivi probatoire et, par la bande, à la réponse à leurs besoins, les répondants mentionnent qu'admettre une problématique ou encore démontrer une ouverture à recevoir de l'aide sont les principaux facteurs internes facilitant la réponse aux besoins. Cette observation est d'ailleurs en cohérence avec la notion de réceptivité du modèle RBR qui fait référence à l'utilisation d'approches d'intervention spécifiques favorisant la disposition aux démarches et au changement (Bonta et Andrews, 2016). Selon Corneille et Hanrard (2017), le principe de réceptivité souligne que les interventions doivent tenir compte des facteurs biologiques, sociologiques et de la personnalité du délinquant, au risque, sinon, de compromettre sa réussite. Cette ouverture à recevoir de l'aide est toutefois difficile à réaliser en contexte de probation où la relation de confiance avec l'intervenant à double rôle est complexe à développer.

On peut néanmoins penser que, nonobstant la prépondérance de la perception de leur aspect punitif, les sentences probatoires fournissent, malgré tout, un terrain propice pour amorcer le changement. Après tout, les contrevenants sont tout de même allés chercher de l'aide, mais dans des contextes extérieurs aux services correctionnels. Dans l'optique de considérer leur propension à demander de l'aide extérieure, le travail concerté entre divers types de professionnels et de milieux, qui ne sont pas contraints par un double rôle, devrait être mis de l'avant et facilité. Selon le principe de continuité du ministère de la Sécurité publique du Québec, les actions entreprises, antérieures ou à venir par les intervenants correctionnels ou par les partenaires dans la communauté, doivent être prises en compte tout au long du parcours de suivi des personnes contrevenantes (Lalande, 2014). Cette continuité vise à assurer une cohérence dans l'intervention entre tous les acteurs impliqués et à ne pas compromettre le lien de confiance. Par contre, dans le cas de l'utilisation de services externes à la probation, les services correctionnels n'étant pas les instigateurs des services ou même au courant de la dispensation de ces services, ne peuvent s'assurer de la continuité des services. Toutefois, cette rupture de continuité peut aussi être bénéfique pour les contrevenants, leur assurant la confidentialité et évitant la relation de contrôle intrinsèque au rôle de l'agent de probation.

Dans le domaine de la santé, on distingue trois types de continuité de soins : clinique, relationnelle et informationnelle (Haggerty, Reid, Freeman, Starfield, Adair et McKendry, 2003). La continuité clinique s'assure que les interventions sont réalisées dans une séquence temporelle cohérente. La continuité relationnelle s'assure que la relation entre le client et l'intervenant est stable dans le temps. Enfin, la continuité informationnelle, s'assure du transfert de l'information nécessaire au suivi de la personne.

Bien qu'en théorie, la continuité est un principe directeur au sein des services correctionnels (Lalande, 2014), la perception des répondants nous porte à croire qu'en pratique, les choses semblent s'appliquer différemment. En effet, l'exploration des éléments favorisant ou faisant obstacle à leur participation au suivi a permis de souligner que faire affaire avec une multiplicité d'intervenants résulte en une certaine fragmentation de la séquence d'intervention.

Le nombre de professionnels rencontrés peut, à première vue, justifier la volonté d'assurer une continuité clinique. Cependant, les transferts d'intervenants engendrent des interventions courtes

et octroyées par plusieurs personnes, ce qui suggère que la séquence temporelle des interventions n'est pas aussi cohérente que ce que souhaiteraient les contrevenants. À ce sujet, Taxman et Ainsworth (2009) mentionnent que l'intervention psychosociale auprès des personnes contrevenantes sera encore plus efficace à réduire la récidive si elle peut s'établir sur une longue période. Ainsi, il semble pertinent d'établir des relations d'aide stables dans le temps. La multiplication des intervenants rencontrés semble porter atteinte au principe de continuité relationnelle, continuité importante pour développer une relation d'aide forte. L'ouverture de soi peut être une source de souffrance et à force de vivre les interruptions de relations, la difficulté à établir un lien de confiance avec les intervenants peut survenir. Il ressort aussi des entrevues que certains refusent volontairement de donner leur confiance et de s'ouvrir, le tout afin de se protéger. À ce sujet, une relation de confiance entre l'intervenant et le justiciable constituerait un élément central pour favoriser le changement et, par le fait même, la réinsertion sociale (McNeill, 2009; Geiran, 2011). En cohérence avec cette idée, Assay et Lambert (2009) rapportent que la relation thérapeutique compterait pour 30 % du désistement au crime du contrevenant. Par ailleurs, en minimisant le nombre d'acteurs on facilite, par la même occasion, la continuité informationnelle, objectif qui ne semble pas atteint, selon l'analyse des données. À titre d'exemple, bien que selon ce principe la communication devrait être efficace entre les intervenants, les participants ont évoqué, à plusieurs reprises, qu'ils doivent raconter leur histoire à répétition. Ils reprochaient aux intervenants de ne pas avoir fait circuler les informations.

Lorsque la relation entre l'intervenant et le contrevenant est bien établie, la réponse à ses besoins peut alors être plus favorable. Toutefois, à l'heure actuelle, l'organisation des services semble répondre davantage aux besoins des services correctionnels (ex. : assurer la sécurité du public) qu'à ceux des contrevenants. En effet, les propos des participants de notre étude permettent aussi de souligner que le processus utilisé était, selon eux, le résultat de choix bureaucratiques, administratifs visant une meilleure efficacité. Dans une étude de Marshall et ses collègues (2005) qui s'intéressait spécifiquement à l'intervention auprès de délinquants sexuels, une orientation axée sur la diminution de la dangerosité (donc les besoins des services correctionnels) plutôt que sur le bien-être de la personne est susceptible d'augmenter le taux d'abandon de l'intervention. Ainsi, considérant que l'ensemble des expériences des personnes (histoire de vie, détention, procès, arrestation) influence leur bien-être et leur capacité à établir des relations de confiance avec les

intervenants, il semble pertinent de considérer une trajectoire plus large et plus stable de services afin de mieux actualiser le concept de continuité.

Enfin, bien que notre analyse se soit attardée à la période précise de la sentence probatoire, un point commun qui émerge de l'analyse des entrevues est que les programmes disponibles sont offerts trop tardivement dans le processus, qu'ils y soient volontaires ou soumis légalement. Cet aspect offre une réflexion relative à l'accessibilité limitée des services et au moment où elle est rendue disponible. Parfois, la commission d'un délit est le signe d'une problématique et peut même être le point culminant de difficultés qui perdurent depuis longtemps. Plusieurs participants sont demeurés isolés avant l'imposition de leur sentence en tentant de résoudre eux-mêmes leurs problématiques et en faisant parfois face à une détresse psychologique importante. D'ailleurs, dans son étude sur les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté, Turcotte et ses collègues (2002) soulignent que puisque les hommes attendent longtemps avant de demander de l'aide et, lorsqu'ils le font, ils sont dans une situation très difficile et ressentent un grand sentiment d'urgence. Ainsi, l'attente de la sentence sans une offre d'aide adéquate peut contribuer à amplifier la détresse des personnes contrevenantes. Cette période pourrait donc être mise à profit pour s'impliquer dans les démarches offertes. Toujours selon l'étude de Turcotte et ses collègues (2002), la rapidité avec laquelle les services sont rendus disponibles est l'élément qui est ressorti avec la plus grande importance, particulièrement pour les hommes dépendants ou violents, dans le choix des ressources par les hommes en difficulté. Les hommes seraient donc plus enclins à se prémunir des services qui sont disponibles rapidement lorsqu'ils en ressentent le besoin. En ce sens, un accompagnement constant tout au long des différentes étapes du processus judiciaire semble être important, mais cette aide doit être présente au moment où ils en font la demande.

Bien que l'analyse des données permette de mieux comprendre les limites inhérentes au système de justice lui-même, il en ressort que les limites provenant des participants eux-mêmes sont peu documentées. En effet, les participants rencontrés semblent avoir orienté leur attention sur des limites extérieures et sur des facilitateurs internes, sans considérer les limites qu'ils démontrent eux-mêmes dans la réponse à leurs besoins. Dans les sections précédentes, ces derniers exprimaient cependant le désir d'être davantage considérés dans leur processus de réinsertion sociale. Au nombre des éléments qui influencent leur réponse aux besoins, les intervenants rencontrés dans

leur parcours ont aussi un rôle à jouer. Ainsi, dans une séquence de réponse aux besoins telle que celle qui mène à la réinsertion sociale, l'ensemble des acteurs impliqués jouent un rôle central et doivent être considérés. En cohérence avec cette idée, le GLM propose de redéfinir la place de l'intervenant psychosocial dans les interventions et le positionne dans une logique d'accompagnement et de collaboration axée sur les compétences et les ressources de la personne (Corneille et Devillers, 2017). Le GLM mobilise l'intervenant psychosocial et le considère comme faisant partie intégrante du succès de la prise en charge (Corneille et Devillers, 2017). Ainsi, dans cette logique d'accompagnement, l'importance accordée au rôle de chacun permet de développer un processus de réinsertion sociale et de réponse aux besoins complet.

Conclusion

Dans le cadre de la présente étude, les questions suivantes ont été explorées : 1) Quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la réinsertion sociale?; 2) Quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance?; 3) Quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la sentence probatoire comme moyen de réponse à ces besoins ? Les résultats de cette étude reposent sur l'expérience de huit participants qui ont été soumis à une sentence probatoire. Le chapitre précédent a intégré la présentation de résultats et leur discussion. La conclusion propose ici une discussion globale de l'ensemble des résultats qui seront repris en fonction de chaque objectif. Ensuite, les limites de l'étude seront exposées. Enfin, des recommandations pour la pratique et la recherche tenant compte de l'ensemble des résultats seront dégagées.

Le premier objectif visait à comprendre quelles sont les perceptions des personnes contrevenantes face à la réinsertion sociale. Leurs perceptions face au concept de réinsertion sociale soulignent la pertinence d'utiliser une définition qui reflète davantage le vécu des personnes qui vivent ce processus. En effet, une nouvelle définition offrirait un portrait plus fidèle du processus identitaire de réinsertion sociale, de leurs besoins et de la réponse à ceux-ci. Leurs expériences ont permis de faire certains liens avec les définitions existantes notamment en ce qui a trait aux aspects du respect des lois et des normes de la société (*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ, c s-40.1, art. 1.). Toutefois, c'est plus largement que la réinsertion sociale est vécue par les principaux intéressés : il s'agit d'un processus itératif, individualisé et à long terme, qui prévoit une hiérarchisation des besoins, lesquels seront comblés de façon consécutive et séquentielle. L'étude met aussi en évidence que la réinsertion sociale doit se baser sur les forces des individus et viser l'apprentissage d'outils nécessaires à la modification des comportements, au rétablissement des liens avec les sphères de l'environnement et, ultimement, la construction d'une vie plus satisfaisante.

Le deuxième objectif était de cerner quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance. Il s'en dégage qu'une meilleure connaissance de leurs besoins, et ce, au-delà des facteurs criminogènes, est essentielle afin d'offrir un accompagnement adapté aux personnes contrevenantes et qui respecte leur rythme et leurs besoins individuels.

L'étude permet de comprendre la nécessité de considérer les besoins criminogènes, mais aussi ceux qui ne le sont pas et qui sont susceptibles de procurer un plus grand bien-être aux personnes contrevenantes. Par ailleurs, l'intégration de ces besoins dans le processus de réinsertion sociale paraît inévitable pour assurer une démarche réussie. En effet, les personnes contrevenantes nomment des besoins qui leur sont chers, mais ils ont aussi exprimé l'importance de s'y attarder dans une certaine séquence. Le travail sur leurs besoins doit donc se faire en temps opportun. Ainsi, le travail sur les besoins des personnes contrevenantes requiert une bonne connaissance de leurs besoins et de la priorisation avec laquelle ils doivent être répondus, dans l'optique de favoriser le processus de réinsertion sociale de chaque personne.

Cette étude souligne aussi la pertinence de l'utilisation conjointe du GLM et du RBR. Le RBR détient de bonnes capacités à évaluer le risque de récidive et à cibler les facteurs criminogènes. Après avoir déterminé les facteurs criminogènes principaux, il revient à l'agent de probation d'exercer son jugement clinique afin de les prioriser (Andrews et Bonta, 2007). L'utilisation du jugement clinique comporte certains avantages dont ceux de permettre la considération de circonstances particulières (Kropp, 2008) et davantage de souplesse (Guo et Harstall, 2008). Cette pratique présente par contre aussi des limites importantes dont celles de la validité, de la transférabilité et de reposer sur la discrétion personnelle (Helmus et Bourgon 2011; Kropp 2008; Ægisdóttir, White, Spengler, Maugherman, Anderson, Cook, Nichols et coll., 2006). L'utilisation du jugement clinique peut aussi engendrer un manque de fiabilité entre les évaluateurs et un degré d'exactitude moins élevé que lors de l'utilisation de méthode de jugement structurée (Guo et Harstall 2008). Néanmoins, ces limites font surtout référence à la capacité prédictive du jugement clinique et non à la priorisation des interventions efficaces et pertinentes. On ne peut réduire le travail de l'agent de probation à la prédiction de la récidive, et une grande part de son travail consiste à mettre en place un plan d'intervention qui soit individualisé dans le but d'amener le contrevenant à changer, tâche pour laquelle un outil de prédiction n'est pas suffisant.

Au sujet du modèle RBR, Ward et Maruna (2007) soutiennent qu'il demeure essentiel d'explorer les questions du risque, des besoins et de la réceptivité par le biais de l'évaluation, mais ils recommandent également un quatrième domaine d'exploration soit : les priorités. Il s'agit d'ailleurs d'une des forces du GLM. Pour ce faire, une étude de Xella (2017) présente un outil

d'intervention (la grille des objectifs de vie personnelle du GLM) qui a été expérimenté dans un centre carcéral d'Italie, afin de prioriser les besoins des personnes contrevenantes. Cet outil permet à l'intervenant d'accompagner le contrevenant afin qu'il détermine l'importance qu'il accorde à chacun de ses besoins en vue d'établir un plan de vie satisfaisant et qui répond à ses attentes. En accord avec cet auteur, Ward et Maruna (2007) soutiennent aussi la nécessité de comprendre comment un client priorise et opérationnalise ses principaux besoins. Ainsi, l'utilisation conjointe du RBR et du GLM permet une évaluation des risques et de la vulnérabilité, équilibrée par l'évaluation des forces et des objectifs ciblant une vie plus satisfaisante pour l'individu (Ward et Stewart, 2003).

De tels changements dans la considération plus large des besoins des personnes contrevenantes feraient en sorte d'inclure des besoins non criminogènes dans la séquence de réponse aux besoins. Bonta et Andrews (2016) affirment que, selon le principe de besoins du RBR, les programmes de traitement devraient se concentrer principalement sur l'évaluation des besoins criminogènes. Selon eux, si les cliniciens s'attardent à des facteurs qui ne sont pas criminogènes (ex. : deuil, dépression, itinérance), ils feraient face au risque de perdre de l'efficacité dans la diminution du niveau de risque de récidive. D'ailleurs, certaines études (Ogloff et Davis, 2004) soutiennent que cibler des besoins non criminogènes dans l'intervention peut permettre à la personne de se sentir mieux, mais peut aussi contribuer à augmenter les chances de récidives. Selon Bonta et Andrews (2016), ce taux d'augmentation du risque de récidive s'élèverait à environ 1 %. Cette augmentation possible du risque n'arrive pas à nous convaincre qu'il serait approprié de délaissier des besoins bien réels, même si non criminogènes, dans le cadre d'interventions psychosociales. Par ailleurs, lorsque les agents de probation décident d'intervenir auprès de besoins non criminogènes, ils ne le font sans doute pas en vue de travailler uniquement le risque de récidive, mais plutôt afin d'accroître le bien-être global de la personne. Comme les résultats le suggèrent, lorsque la séquence de réponse aux besoins est bloquée, on peut penser qu'une personne dont le bien-être est miné a de moins bonnes capacités à travailler d'autres sphères de sa vie, incluant les facteurs criminogènes. Ainsi, tel que l'ont exprimé les participants, mettre de côté les besoins non criminogènes pourrait affecter négativement leur réinsertion sociale et, par la bande, accroître le risque de récidive qu'ils représentent pour la société. Par ailleurs, certains auteurs (Ward et Maruna, 2007) rappellent l'importance de donner aux délinquants des raisons de vouloir s'engager dans le désistement de la

délinquance et le changement, et non pas seulement de leur offrir des outils pour développer leurs capacités de le faire. Ces auteurs suggèrent que de donner un pouvoir de décision aux personnes contrevenantes peut contribuer à leur désir de s'impliquer. La question de décider à qui revient, entre le délinquant ou l'agent de probation, la responsabilité de prioriser les besoins dépasse le propos de ce mémoire. Néanmoins, le simple fait de considérer la priorisation de la réponse dans la séquence des besoins serait un pas vers une intervention adaptée à la réalité de la délinquance.

L'intégration des deux modèles simultanément dans la pratique des agents de probation demeure toutefois un défi. Ward et Maruna (2007) ont présenté un exemple intéressant d'application concrète de l'utilisation du GLM et du RBR. D'abord destinée aux délinquants ayant commis des délits à caractère sexuel, son adaptation pour d'autres types de délinquances pourrait être envisagée. Il s'agit en fait d'un programme d'intervention de groupe comprenant sept modules, soit : 1) l'instauration des normes de fonctionnement du groupe; 2) la compréhension de la délinquance et la restructuration cognitive; 3) les pensées déviantes; 4) l'impact sur les victimes et le développement de l'empathie; 5) la régulation des affects et les compétences sociales; 6) la rechute, et 7) la prévention. Un tel programme permet l'utilisation du GLM et du RBR à la fois et les auteurs ont pu mettre en évidence que la plupart des modules étaient associés à un besoin primaire du GLM, de même qu'à des facteurs criminogènes du RBR. À titre d'exemple, le module 5 portant sur la *régulation des affects et les compétences sociales* peut permettre de s'attarder aux relations familiales et de couple (RBR) et à la fois à l'amitié et la vie (vie saine, satisfaction sexuelle) et au bonheur, inhérent au GLM. En ce sens, Ward et Maruna (2007) soutiennent qu'il est sans doute impossible de viser une satisfaction relationnelle lorsque les contrevenants n'ont pas les compétences nécessaires pour développer des relations respectueuses, ce que ce type de programme souhaite faire.

Enfin, le troisième objectif de l'étude consistait à connaître les perceptions des personnes contrevenantes face à la sentence probatoire comme moyen de réponse à leurs besoins. En ce qui a trait à leurs perceptions de la sentence probatoire, les aspects punitifs et réhabilitatifs ont été abordés, mais avec une prépondérance de l'aspect punitif. Une étude de Rex (1999) portant sur la probation arrivait d'ailleurs aussi à cette conclusion. Les personnes contrevenantes perçoivent ultimement la sentence de probation comme une stratégie d'évitement de la récidive. Elle est jugée

punitive relativement à la perte de liberté qu'elle engendre, mais aussi, car elle est parfois injuste et inutile. Bien qu'il y ait un déséquilibre entre le volet punitif et réhabilitatif, les personnes contrevenantes discernent tout de même l'importance accordée à la réinsertion sociale. L'obligation de se soumettre à une sentence probatoire constitue une opportunité (bien qu'obligée) de s'attarder à des problématiques particulières, laquelle peut être bénéfique dans la la séquence de réponse aux besoins des personnes contrevenantes. La probation offre aussi la possibilité d'évoluer en communauté, en opposition à une sentence de détention qui représenterait, pour sa part, une rupture dans la séquence menant à la réinsertion sociale. L'aspect réhabilitatif a aussi permis de mettre en lumière le désir des participants de recevoir un accompagnement soutenu, collaboratif et adapté à leurs besoins. La réinsertion sociale est un processus au sein duquel les besoins des personnes contrevenantes sont interreliés dans le temps et dans leurs priorités. L'aide doit donc être disponible au bon moment et être adaptée à leurs besoins.

Par ailleurs, pour s'attarder à la réponse aux besoins des personnes contrevenantes, il s'avère intéressant de repenser la relation thérapeutique de façon plus égalitaire (Trotter, 2015). Bien qu'intégrer une relation égalitaire dans l'intervention en contexte d'autorité demeure un défi, intégrer une vision collaborative et considérer la responsabilité de la réussite comme partagée pourrait permettre un meilleur équilibre entre l'axe réhabilitatif et punitif. D'ailleurs, Gendreau, Bonta et Andres (2016) affirment qu'un déséquilibre dans le double rôle des agents de probation peut nuire à la relation de confiance. L'instauration d'une relation de confiance permet de réitérer l'importance du principe de continuité contenu dans la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale (Ministère de la Sécurité publique, 2007). Cet écrit énonce aussi le principe d'individualisation. En ce sens, il convient de se questionner à savoir si le modèle actuel parle d'individualisation en terme d'évaluation du risque de récidive ou en termes de réponses aux besoins individuels des personnes.

La question de l'accessibilité des services et de l'accompagnement tout comme de l'aide tardive demeure aussi un défi dans l'aide octroyée aux contrevenants. Bien que les propos des participants soulèvent certes la nécessité d'obtenir de l'aide plus tôt, un nombre limité d'entre eux ont réellement amorcé des démarches afin de l'obtenir. Ainsi, cela soulève un questionnement à savoir s'ils ont la capacité ou les connaissances à rechercher de l'aide par eux-mêmes avant que le système

de justice n'intervienne. Il demeure intéressant de se demander si des personnes qui n'ont pas été reconnues coupables par le système de justice accepteraient réellement l'aide, même si elle leur était fournie plus tôt. D'ailleurs, il semble aussi important de considérer la difficulté à demander de l'aide présente chez un bon nombre d'hommes (Fortin, 2016), et parfois pour des comportements jugés socialement répréhensibles. Les hommes auraient tendance à attendre que la situation atteigne un niveau de crise grave avant de décider d'aller consulter (Dulac, 2001; Dulac et Laliberté, 2003; Rickwood et Braithwaite, 1994). Ainsi, le recours aux services ne dépend pas uniquement de sa disponibilité et du moment où l'aide est disponible, mais il est aussi grandement influencé par la capacité et la volonté des gens de s'en prévaloir. Enfin, en dépit de la présentation d'une définition de la réinsertion sociale plus adaptée à leurs réalités et d'une meilleure connaissance de leurs besoins, le défi de l'offre d'aide demeure complexe.

Les limites de l'étude

Comme toute étude, ce projet de recherche présente certaines limites. Une première limite concerne la taille de l'échantillon et sa diversification limitée. Les défis liés au recrutement ont fait en sorte qu'uniquement huit entrevues ont été réalisées. Des dispositions méthodologiques ont été mises de l'avant afin de favoriser cette diversification, notamment le recours à différentes régions géographiques incluant à la fois des centres urbains et des milieux ruraux (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, Beauce et Bas St-Laurent). Les participants ont aussi été recrutés tant dans les bureaux de probation (4) que dans les organismes communautaires chargés du suivi probatoire (4). Ce recrutement a favorisé ainsi une diversité régionale et on observe aussi une diversification quant aux délits commis et les antécédents judiciaires des participants. Cependant, les participants partagent plusieurs caractéristiques personnelles communes : ils sont tous d'origine ethnique caucasienne, la plupart ont moins de 40 ans (n=5), ont une faible scolarité (cinq n'ont pas complété leur secondaire), et sont majoritairement célibataire et sans enfants (5). Le caractère volontaire de la participation peut influencer la présence de certaines caractéristiques chez les participants. D'abord, il est possible de penser que les participants qui se sont impliqués dans la recherche avaient une vision plus favorable ou au contraire défavorable des services de probation et qu'ils souhaitaient se faire entendre. Il est aussi possible que la motivation à la base de la participation volontaire soit liée au dédommagement offert. Bien que les caractéristiques des participants qui

composent l'échantillon s'inscrivent dans le profil global de la population à l'étude, il est possible de penser qu'une plus grande diversification et que le point de vue des personnes ayant refusé ou n'ayant pas manifesté d'intérêt envers la recherche auraient amené une plus grande diversité dans les perceptions et expériences documentées.

En recherche qualitative, l'échantillon d'étude n'est jamais statistiquement représentatif et, en ce sens, il serait insensé de prétendre à la généralisabilité des résultats (Mukamurera, Lacourse et Couturier, 2006). Toutefois, une certaine transférabilité peut être envisageable. D'après Pourtois et Desmet (2007, p. 120), cette notion renvoie à la préoccupation de savoir si les conclusions auxquelles le chercheur aboutit peuvent s'étendre à d'autres contextes que celui étudié. Pour notre étude, il est possible de penser que les conclusions en terme de besoins, de processus de réinsertion sociale et de réponse aux besoins trouvent écho dans des contextes d'intervention en réinsertion sociale extérieurs aux Services correctionnels du Québec (ex. : les organismes communautaires spécialisés en réinsertion sociale ou encore les programmes de réinsertion sociale offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux à une clientèle judiciarisée ou non). En ce qui a trait à la notion de saturation empirique, les précurseurs de cette notion (Glaser et Strauss, 1967) soulignent qu'elle est atteinte lorsque, dans une recherche, toute donnée nouvelle n'apporte aucun élément inédit à la compréhension du phénomène à l'étude. Dans le cadre de ce mémoire, en raison des contraintes inhérentes à des études de maîtrise, la saturation empirique n'est pas envisageable ni recherchée. Ainsi, notre étude ne prétend pas y être arrivée. Enfin, le discours des participants pourrait avoir été influencé par l'emploi d'agente de probation de la chercheuse. En effet, cela peut avoir eu une influence sur la nature des points de vue recueillis. D'un point de vue éthique, les participants ont été avisés de cet emploi avant de donner leur consentement. Aucun d'entre eux n'a nommé ouvertement être incommodé par cette situation. Il est possible de penser que des participants qui n'ont pas manifesté leur intérêt envers l'étude auraient pu apporter un caractère plus critique, ajoutant ainsi une richesse dans les informations recueillies.

Les recommandations pour la pratique et la recherche

Des pistes de réflexion se dégagent de cette étude dans l'optique de bonifier les recherches futures et de développer la pratique du travail social dans le champ de la délinquance. À l'heure actuelle,

les services d'évaluation des personnes contrevenantes reposent sur le modèle théorique du RBR. Les interventions mises ensuite en place dans le cadre des suivis se basent sur des approches telles que le modèle de prévention de la récidive, l'approche motivationnelle et cognitive comportementale. Une réhabilitation réussie passe, selon le RBR, par l'évitement de la récidive, lequel est possible par la réponse aux besoins criminogènes. Toutefois, les participants ont exprimé une grande préoccupation pour leur bien-être personnel. Ainsi, des études futures pourraient être de nature évaluative de sorte à explorer plus en profondeur l'efficacité de l'application du GLM sur l'évitement de la récidive. Des études futures pourraient aussi s'intéresser à la pertinence d'intégrer un modèle tel que le GLM afin de compléter et enrichir la réponse aux besoins des personnes contrevenantes. En ce sens, une étude pourrait évaluer l'efficacité de la réponse aux besoins suite à l'utilisation du GLM et du RBR dans la réponse aux besoins des personnes contrevenantes. Par ailleurs, les processus individuels menant à la réinsertion sociale (ex. : les besoins et la hiérarchisation personnelle à chacun, les séquences individuelles de réponse aux besoins) des personnes contrevenantes mériteraient aussi d'être davantage documentés afin de brosser un portrait fidèle à la réalité de ceux qui les vivent.

En ce qui a trait à l'intégration du RBR et du GLM, certaines pistes pour la pratique se dégagent aussi de notre recherche et méritent d'être envisagées. Le GLM propose différents outils d'intervention (ex. : grille des objectifs de vie et importance accordée) (Xella, 2017) permettant aux intervenants d'explorer les besoins et leurs priorisations en collaboration avec les personnes contrevenantes. Ces outils mériteraient d'être présentés aux agents de probation afin qu'ils les intègrent à leur processus d'évaluation de la clientèle. Certains outils (ex. : exercice suivant les étapes du processus d'intervention du GLM; voir p. 29) du GLM peuvent aussi offrir des pistes pour l'intervention individuelle (par les agents de probation ou les intervenants communautaires) dans l'optique de travailler la motivation au changement. Une plus grande motivation au changement de la part des personnes contrevenantes peut conduire à une plus grande adhésion aux interventions qui elles, ont le potentiel de diminuer le risque de récidive. En plus de constituer une introduction aux démarches d'aide proposée, cela pourrait permettre de travailler la relation de confiance, de mieux tenir compte de la variété de besoins des personnes contrevenantes, de leur donner une place centrale dans la priorisation de leurs besoins tout en considérant leurs forces.

Notre étude a aussi permis de mieux comprendre que le besoin d'aide et d'accompagnement prend une place primordiale dans le processus de réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Le moment où cette aide est offerte peut contribuer à influencer les perceptions que les contrevenants se font de la sentence probatoire ainsi que l'ouverture qu'ils y démontrent. Pour ces différentes raisons, le développement d'un programme visant à accompagner les personnes contrevenantes dans l'ensemble de leur parcours dans le système de justice, soit depuis leur arrestation, serait pertinent. Plus précisément, il serait utile qu'un projet pilote soit déployé par les Services correctionnels afin d'offrir des services d'accompagnement aux personnes contrevenantes avant leur condamnation. Les agents de probation pourraient être mis à contribution pour évaluer les besoins des personnes contrevenantes dans ce contexte et de leur offrir des services adaptés à leurs besoins. Ce travail devrait aussi mettre à contribution les intervenants de différents milieux (des services du milieu correctionnels, du réseau de la santé et des services sociaux ou du milieu communautaire) en plus de prévoir un travail interdisciplinaire et une meilleure communication entre ceux-ci. Dans l'optique de considérer la présomption d'innocence, valeur centrale du système de justice canadien, cet accompagnement devrait mettre de l'avant les besoins personnels des personnes contrevenantes, en prenant soin de garder une distance d'avec les accusations. L'avantage du déploiement d'un projet pilote offre la possibilité d'évaluer de l'efficacité de tels services et d'être en mesure d'apporter les correctifs nécessaires pour ensuite viser son application à plus long terme.

Dans la continuité d'un tel projet pilote, il paraît pertinent que le développement d'un plus large éventail de services offerts par les Services correctionnels avant l'imposition d'une sentence. Toujours dans l'optique de l'intégration du GLM aux pratiques actuelles, il serait pertinent que les services de probation mettent en place un programme d'intervention de groupe semblable à celui de Ward et Maruna (2007), en l'adaptant pour inclure des délinquances autres qu'uniquement sexuelle. Cette démarche pourrait s'inscrire dans l'offre d'aide aux personnes contrevenantes qui sont en attente de sentence. La même préoccupation pour la présomption d'innocence devrait s'appliquer. Par ailleurs, cette aide pourrait aussi être considérée dans les recommandations en tant qu'obligation légale ou non de l'agent de probation à la suite de l'évaluation de la personne contrevenante.

Bibliographie

- Ægisdóttir, S., White, M.J., Spengler, P.M., Maugherman, A.S., Anderson, L.A., Cook, R.S., Nichols, C.N. et coll. (2006). The Meta-Analysis of clinical judgment project: Fifty-six years of accumulated research on clinical versus statistical prediction. *The Counseling Psychologist*, 34(3), 341-382. doi : 10.1177/0011000005285875
- Akers, R. L. (2001). Social learning theory. Dans R. Paternoster et R. Bachman (dir.), *Explaining criminals and crime: Essays in contemporary criminological theory* (pp.192-210). Los Angeles : Roxbury.
- Andrews, D. A., Zinger, I., Hoge, R.D., Bonta, J., Gendreau, P. et Cullen, F. T. (1990). Does correctional treatment work; A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis, *Criminology*, 28(3), 369-404. doi : 10.1111/j.1745-9125.1990.tb01330.x
- Andrews, D. A., Bonta, J. et Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation, *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 1-52. doi : 10.1177/0093854890017001004
- Andrews, D.A., et Bonta, J. (1995). *The Level of Service Inventory-Revised (LSI-R)*. Toronto : Multi-Health Systems.
- Andrews, D.A. et Bonta, J. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Ottawa : Sécurité publique Canada.
- Andrews, D.A., Bonta, J. et Wormith, S. (2007). *Inventaire de niveau de service et de gestion de cas*. Toronto : Multi-Health Systems.
- Andrews, D.A., Bonta, J. et Wormith, S. (2011). The risk-need-responsivity (RNR) model does adding the good lives model contribute to effective crime prevention?, *Criminal Justice and Behavior*, 38 (7), 735-755. doi : 10.1177/0093854811406356
- Assay, T. P. et Lambert, M. J. (1999). The empirical case for the common factors in therapy: quantitative findings. Dans M. A. Hubble, B. L. Duncan et S. D. Miller (dir.), *The heart and soul of change: What works in therapy* (pp. 33-56). Washington: American Psychological Association.
- Bandura, A. (1963). *Social learning et personality development*. New York : Holt, Rinehart and Winston.
- Beaud, J.-P. (1997). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (dir.), *La recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. (pp. 251-288). Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Benbouriche, M., Vanderstukken, O. et Guay, J.-P. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : le modèle Risque-Besoins-Réceptivité. *Pratique Psychologique*, 21(3), 219-234. doi : 10.1016/j.prps.2015.05.002
- Bérard, F. (2014). *La (ré) intégration sociale et communautaire : socle de la réhabilitation des personnes contrevenantes*. Québec : Association des services de réhabilitation sociale du Québec. Repéré à <https://asrsq.ca/revue-porte-ouverte/reintegration-sociale-communautaire/socle-rehabilitation-personnes-contrevenantes>
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherche Qualitative*, 26(2), 1-18. Repéré à <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue/les-collections/edition-reguliere/>
- Blumstein, A. (1986). *Criminal careers and «career criminals*. Washington : National Academy Press
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2016). *The psychology of criminal conduct*. Albany: Routledge.
- Bourgeois, I. (2016). La formulation de la problématique. Dans B. Gauthier (dir.) *La recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (pp. 51-76). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Brisson, P. (2012). *L'approche de réduction des méfaits*. Repéré à <https://mobile.inspq.qc.ca/espace-itss/l-approche-de-reduction-des-mefaits>
- Burke, B.L., Akowitz, H. et Menchola M. (2003). The efficacy of motivational interviewing: A meta-analysis of controlled clinical trials. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(5), 843-861. doi : 10.1037/0022-006X.71.5.843
- Burke, B.L. et Lundahl, B. (2009). The effectiveness and applicability of motivational interviewing: a practice-friendly review of four meta-analyses. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65(11), 1232-1245. doi : 10.1002/jclp.20638
- Chéné, B. (2014). *Statistiques correctionnelles 2012-2013*. Québec : Ministère de la Sécurité publique. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/population_2012-2013/population_correctionnelle_2012-2013.pdf
- Chéné, B. (2019). *Profil de la population correctionnelle 2015-2016*. Québec : Ministère de la Sécurité publique. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/profil_population_corr_2015-2016/profil_population_correctionnelle_2015-2016.pdf
- Code criminel*, LRC 1985, c 46, art. 718

- Cortoni, F., Giguère, G. et Savard, D. (2015). Une étude psychométrique des items du Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI) avec la contribution de la théorie classique des tests chez les personnes contrevenantes du Québec. *Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, 57(3), 293-329. doi : 10.3138/cjccj.2013.F06
- Corneille, S. et Devillers, B. (2017). Quand le Good Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle. *Service Social*, 63(1), 12-28. doi : 10.7202/1040027ar
- Corneille, S. et Coco, G. (2009). Quand la justice restaurative rencontre le Good Lives Model de réhabilitation des délinquants sexuels : fondements, articulations et applications. *Psychiatrie et Violence*, 9(1). doi : 10.7202/038864ar
- Corneille et Henrard. (2017). Le Good Lives Model : un modèle alternatif au modèle de prévention de la récidive. Dans E. Dieu (dir.), *Les innovations criminologiques* (pp.89-109). Paris : L'Harmattan.
- Cullen, F. T. et Gendreau, P. (2001). From nothing works to what works : Changing professional ideology in the 21st century. *Prison Journal*, 81(3), 313-338. doi : 10.1177/0032885501081003002
- Cusson, M. et Pinsonneault, P. (1986). The decision to give up crime. *The Reasoning Criminal*. New York: Springer-Verlag.
- Deborde, A.-S. et Vanwalleghem, S. (2011). Gestion de la colère par thérapie cognitivo-comportementale. *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*, 21 (1), 5-11. doi : 10.1016/j.jtcc.2010.11.001
- Desbiens, N. et Leblanc, S. (2008). Milieux à risque, expérience familiale et développement de conduites agressives : une recension des écrits d'un point de vue sociocognitif. *Revue des Sciences de L'éducation*, 34 (1), 107-122. doi : 10.7202/018992ar
- Desmarrais, D. (2016). L'approche biographique. Dans B. Gauthier (dir.) *La recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (pp. 361-390). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dindo, S. (2012). Le What Works? et ses programmes cognitivo-comportementaux. Repéré à <https://oip.org/analyse/le-what-works-et-ses-programmes-cognitivo-comportementaux/>
- Dulac, G. (2001). *Aider les hommes... aussi*. Montréal : VLB éditeur.
- Dulac, G., et Laliberté, A. (2003). *Les trajectoires de demande d'aide des hommes à risque de suicide présentant des problèmes de toxicomanie et/ou de santé mentale dans le processus suicidaire*. Montréal : Le Centre d'études appliquées sur la famille. Université McGill.
- Farrall, S. (2002). *Rethinking what works with offenders*. Cullompton: Willian Publishing.

- Fortin, M.-P. (2016). *L'influence des proches dans la demande d'aide formelle des hommes en difficulté*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Québec. Repéré à <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/27034>
- F.-Dufour, I. (2015). Le désistement assisté? Les interventions des agents de probation telles que perçues par des sursitaires qui se sont désistés du crime. *Criminologie*, 48(2), 265-288. doi : 10.7202/1033846ar
- Gardner, W., Lidz, C.W., Mulvey, E.P. et Shaw E.C. (1996). Clinical versus actuarial predictions of violence in patients with mental illnesses. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*. 64(3), 602-609. doi : 10.1037/0022-006X.64.3.602
- Garland, D. (2001). *The Culture of Control: Crime and social order in contemporary society*. Chicago : University of chicago press.
- Geiran, V. (2011). Defining what we do: The meaning of supervision in probation. *Irish Probation Journal*. 8, 6-27. Repéré à <https://www.pbni.org.uk/wp-content/uploads/2015/02/Irish-Probation-Journal-2011.pdf>
- Gendreau P., Cullen, F.T. et Bonta, J. (1994). Intensive rehabilitation supervision: The next generation in community corrections? *Federal Probation*. 58(1), 72-78. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/Digitization/148335NCJRS.pdf>
- Gendreau, P. et Ross, B. (1979). Effective correctional treatment : Bibliotherapy for cynics, *Crime and Delinquency*, 25(4), 463-489. doi : 10.1177/001112877902500405
- Gendreau, P., Little, T., et Goggin, C. (1996). A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! *Criminology*. 34(4), 575-608. doi : 10.1111/j.1745-9125.1996.tb01220.x
- Giguère, G. et Lussier, P. (2017). Une analyse des qualités psychométriques du Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI) à partir de la théorie des réponses aux items. *Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*. 59(4), 498-533. doi : 10.3138/cjccj.2014.F07
- Giordano, P.C., Cernkovich, S.A. et Rudolph, J.L. (2002) Gender, crime and desistance: toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990–1064. doi : 10.1086/343191
- Giroux, L. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : La population correctionnelle du Québec*. Québec : Ministère de la Sécurité publique du Québec. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_corrections/publications/population_2007-2008/profil_correctionnel_2007-2008.pdf

- Glaser, B.G., Strauss, A.L. (1967). *The discovery of grounded theory. Strategies for qualitative research*. Chicago : Aldine.
- Guay, J. P. (2016). L'évaluation du risque et des besoins criminogènes à la lumière des données probantes : une étude de validation de la version française de l'inventaire de niveau de service et de gestion des cas-LS/CMI. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 66(4), 199-210. doi : 10.1016/j.erap.2016.04.003
- Guay, J.-P. (2006). Prédiction actuarielle et prédiction clinique : le dernier souffle d'une pratique traditionnelle. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 59, 149-164.
- Guay, J.P. et Poirier, J. (2019, novembre). *Le RBAC-PCQ : Le nouvel outil d'évaluation des personnes contrevenantes du Québec*. Communication présentée au congrès de la société de criminologie du Québec, Québec.
- Guo, B. et Harstall, C. (2008). *Spousal violence against women: Preventing recurrence*. Edmonton, Alberta: Institute of Health Economics. Repéré à file:///Users/annebacon/Downloads/spousal_violence_against_women_preventing_recurrence.pdf
- Haggerty, J. L., Reid, R. J., Freeman, G. K. , Starfield, B. H., Adair, C. E. et McKendry, R. (2003). Continuity of care: a multidisciplinary review. *BMJ*, 327(7425), 1219-1221. doi: 10.1136/bmj.327.7425.1219
- Harcourt, B. E. (2007). *Against prediction : profiling, policing, and punishing in an actuarial age*. Chicago : University of Chicago Press.
- Helmus, L. M. et Bougon, G. (2011). Taking stock of 15 years of research on the spousal assault risk assessment guide (SARA): A Critical Review. *International Journal of Forensic Mental Health*, 10(1), 64-75. doi: 10.1080/14999013.2010.551709
- Hettema, J., Steele, J. et Miller, W. R. (2005). Motivational interviewing. *Annual Review of Clinical Psychology*, 1(4), 91-111. doi : 10.1146/annurev.clinpsy.1.102803.143833
- Kingston, D. A., Yates, P. M., Simons, D. A. et Tyler, C. (2009). *The self-regulation model of sexual offender treatment: Relationship to risk and the good lives model*. Présenté à la 28^e convention annuelle de l'Association for the treatment of sexual abusers, Dallas, États-Unis. Dans Ward, T. Yates, P. M. et Willis, G. M. (2011). The good lives model and the risk need responsivity model: A critical response to Adrews, Bonta, and Wormith. *Criminal Justice and Behavior*, 39(1), 94-110. doi : 10.1177/0093854811426085
- Kropp, P. R. (2008). Intimate partner violence risk assessment and managment. *Violence and Victims*, 23(2), 202-220. doi: 10.1891/0886-6708.23.2.202

Lafortune, D. et Blanchard, B. (2010). Parcours : un programme correctionnel adapté aux courtes peines. *Criminologie*, 43(2), 329-349. doi : 10.7202/1001780ar

Lalande, P. (2010). *Plan d'action gouvernemental 2010-2013, la réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable*. Québec : Ministère de la Sécurité publique. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/plan_action_2010-2013.pdf

Lalande, P. (2010). La probation au Québec. Dans M. Herzog-Evans (dir.) *Transnational Criminology Manual* (pp. 703-720). Nimègue : Wolf legal publishers.

Lalande, P. (2014). *Les services correctionnels du Québec: document d'information*. Québec : Ministère de la Sécurité publique. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/document_information_services_correctionnels.pdf

Lalande, P., Pelletier, Y., Dolmaire, P. et Raza, E. (2015). *Projet : Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec*. Québec : Ministère de la Sécurité publique. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/enquete-sur-la-recidivereprise.html>

Laub, J. et Sampson, R. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and Justice: A Review of Research*, 28 (1-70). Repéré à https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/Page?collection=journals&handle=hein.journals/cjrr28&id=10&men_tab=srchresults

Lefrançois, J. (2010). *Le Modèle de vie saines appliqué dans le traitement de délinquants sexuels suivis dans la communauté*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Québec. Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/3522/1/Lefrancois_%20Julie,_2010,_Rapport%20de%20stage.pdf

Lemert, E. M. (1951). *Social pathology: systematic approaches to the study of sociopathic behavior*. New York: McGraw-Hill.

Loi sur le système correctionnel du Québec, RLRQ, c s-40.1, art 1.

Loi sur le système correctionnel du Québec, RLRQ, c s-40.1, art 2.

Loi sur le système correctionnel du Québec, RLRQ, c s-40.1, art 7.

Loi sur le système correctionnel du Québec, RLRQ, c s-40.1, art 25.

- Marshall, W.L., Thornton, D., Marshall, L.E., Fernandez, Y.M. et Mann, R. (2001). Treatment of sexual offenders who are in categorical denial: A pilot project, *Sexual Abuse: A journal of Research and Treatment*, 13(3), 205-215. doi : 10.1023/A:1009540301151
- Marshall, W., Ward, T., Mann, R. E., Moulden, H., Fernandez, Y. M., Serran, G. A, et Marshall, L. E. (2005). Working positively with sexual offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 20(9), 1096-1114. doi : 10.1177/0886260505278514
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. *Recherches Qualitatives*, 5, 70-81. Repéré à <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue.html>
- Martinson, R. (1974). What Works? Questions and answers about prison reform. *The public Interest*, 35, 22-54. Repéré à http://www.pbpp.pa.gov/research_statistics/Documents/Martinson-What%20Works%201974.pdf
- Maruna, S. (2001) *Making Good: How Ex-convicts Reform and Rebuild their Lives*. Washington: APA Books.
- Maruna, S. et Immarigeon, R. (2004). *After crime and punishment : pathways to offender reintegration*. Cullompton : Willan publishing.
- Maruna, S. Thomas-Lebel, P., Mitchell, N. et Naples, M. (2004) Pygmalion in the reintegration process: Desistance from crime through the looking glass. *Psychology, Crime and Law*, 10(3), 271-281. doi: 10.1080/10683160410001662762
- Maruna, S., Porter, L. et Carvalho, I. (2004). The liverpool desistance study and probation practice: opening the dialogue. *Probation Journal*, 51(3), 221-232. doi: 10.1177/0264550504045899
- Maslow, A. H. (1943). A theory of human motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396. doi : 10.1037/h0054346
- Matza, D. (1964). *Delinquency and drift*. New York : Wiley
- Mayer, R. et Deslauriers, P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques et D. Turcotte (dir.) *Méthode de recherche en intervention sociale* (pp.159-191). Boucherville, Québec : Gaétan Morin Éditeur.
- McNeill, F. (2009). *Towards effective practice in offender supervision*. Glasgow : The Scottish Center for Crime and Justice Research.
- Miller, W., et Rollnick, S. (2013). *L'entretien motivationnel : aider la personne à engager le changement* (2^e éd.). Paris : InterÉditions.

- Ministère de la Sécurité publique. (2007). *Philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale aux Services correctionnels du Québec*. Québec : Ministère de la Sécurité publique du Québec. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/depliants/philosophie.pdf
- Ministère de la Sécurité publique. (2007). *L'ordonnance de probation avec surveillance*. Québec : Ministère de la Sécurité publique. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/depliants/depliant_ordonnance_probation_surveillance.pdf
- Ministère de la Sécurité publique. (2014). *Personnel des services correctionnels*. Québec : Ministère de la Sécurité publique du Québec. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/fonctionnement/personnel.html> — c85273
- Ministère de la Sécurité publique. (2016). *Cadre de gestion du suivi des personnes contrevenantes dans la communauté*. Québec : Ministère de la Sécurité publique du Québec. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/suivi-communaute/suivi-personnes-contrevenantes.html>
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. (2020). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*. Repéré à <https://www.mtess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp>
- Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratique. *Recherche Qualitative*, 26(1), 110-138. Repéré à [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(1\)/mukamurera_al_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(1)/mukamurera_al_ch.pdf)
- Ogloff, J. R. P. et Davis, M. R. (2004). Advances in offender assessment and rehabilitation: Contributions of the risk-needs-responsivity approach. *Psychology, Crime and Law*, 10(3), 229-242. doi : 10.1080/10683160410001662735
- Paillé, P. et Muchielli, M. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Colin.
- Palmer, T. (1975). Martinson revisited. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 12, 133-152. doi : 10.1177/002242787501200206
- Paul, M. (2012). L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique : L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. *Recherche en Soins Infirmiers*, 110, 13-20. doi : 10.3917/rsi.110.0013

- Pilenko, C. (2017). *Treatment programs for adolescents who sexually harm and the good lives model*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Québec. Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/19731/Pilenko_Cecilia_2017_memoire.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (2007). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Wavre : Mardaga.
- Prochaska, J.O. et Di Clemente, C. C. (1982). Transtheoretical-therapy : Toward a more integrative model of change. *Psychotherapy: Theory, Research, and Practice*, 19, 276- 288. doi : 10.1037/h0088437
- Quirion, B. (2006). Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie. *Criminologie*, 36(2), 137-164. doi : 10.7202/014431ar
- Quirion, B. et Vacheret, M. (2010). Les mesures pénales pour adultes. Dans M. Leblanc et M. Cusson (dir.) *Traité de Criminologie Empirique*. (pp. 391-412). Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- Rex, S. (1999). Desistance from offending: experience of probation. *The Howard Journal*, 38(4), 366-383.
- Rickwood, D. J. et Braithwaite, V. A. (1994). Social-psychological factors affecting help-seeking for emotional problems. *Social Science and Medicine*, 39, 563–572.
- Rivard, P.-A. (1979). Le service de probation au Québec : évolution et rôles traditionnels. *Criminologie*, 12(2), 7-23. doi : 10.7202/017105
- Roy, E. (2015). *Intervention dans le processus de réinsertion sociale au Québec : une étude du point de vue des agents de réinsertion sociale en collectivité*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal Montréal, Québec. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13687>
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.) *Recherche en sciences sociales: de la problématique à la collecte des données*. (pp. 337- 360). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Shover, N. (1996). *Great pretenders: pursuits and careers of persistent thieves*. Boulder: Westview Press.
- Taxman, F.S. et Ainsworth, S. (2009). Correctional Milieu: The key to quality outcomes. *Victims and Offenders*, 4(4), 334-340. doi : 10.1080/15564880903227347

- Trotter, C. (2012). An analysis of supervision skills in youth probation. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 2(45), 255-273. doi : 10.1177/0004865812443678
- Trotter, C. (2015). Role clarification. Dans C. Trotter (dir.), *Working with involuntary clients: a guide to practice* (pp.78-100). New-York : Routledge.
- Turcotte, D., Dulac, G., Lindsay, J., Rondeau, G. et Turcotte, P. (2002). *Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté*. Québec et Montréal : CRI-VIFF
- Van der Knaap, L. M., Alberda, D. L., Oosterveld, P. et Born, M. P. (2012). The predictive validity of criminogenic needs for male and female offender: Comparing the relative impact of needs in predicting recidivism. *Law and Human Behavior*, 36(5), 413. doi : 10.1037/h0093932
- Van der Maren, J.-M. (1999). *La recherche appliquée en pédagogie. Des modèles pour l'enseignement*. Bruxelles : De Boeck.
- Ward, T. (2001). Good lives and the rehabilitation of offenders Promises and problems. *Aggression and Violent Behavior*, 7(5), 513–528. doi : 10.1016/S1359-1789(01) 00076-3
- Ward, T. et Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime and Law*, 10(3), 243-257. doi : 10.1080/10 683 160 410 001 662 744
- Ward, T., Day, A., Howells, K. et Birgden, A. (2004). The multifactor offender readiness model. *Aggression and Violent Behavior*, 9(6), 645-673. doi : 10.1016/j.avb.2003.08.001
- Ward, T. et Gannon, T. (2006). Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 77-94. doi:10.1016/j.avb.2005.06.001
- Ward, T., Mann, R. E. et Gannon, T. A. (2007). The good lives model of offender rehabilitation : Clinical implications. *Aggression and Violent Behavior*, 12(1), 81-107. doi: 10.1016/j.avb.2006.03.004
- Ward, T., et Maruna, S. (2007). Rehabilitation: Beyond the risk assessment paradigm. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 49(2), 193-195. doi : 10.1111/j.1468-2311.2010.00611_3.x
- Ward, T. et Stewart, C. (2003). Criminogenic needs and human needs: a theoretical model. *Psychology, Crime and Law*, 9(2), 125-143. doi: 10.1080/1068316031000116247
- Ward, T. Yates, P. M. et Willis, G. M. (2011). The good lives model and the risk need responsivity model: A critical response to Andrews, Bonta, and Wormith. *Criminal Justice and Behavior*, 39(1), 94-110. doi : 10.1177/0093854811426085

- Willis, G. M. et Ward, T. (2010). Striving for a good life: The good lives model applied to released child molesters. *Journal of Sexual Aggression*, 17(3), 290-303. doi:10.1080/13552600.2010.505349
- Willis, G. M. et Ward, T. (2013). The good lives model: Does it work ? Preliminary evidence. Dans L. A. Craig, L. Dixon et T. A. Gannon (dir.) *What works in offender rehabilitation: an evidence-based approach to assessment and treatment* (pp. 305-317). Chichester: John Wiley and Sons.
- Wooditch, A., Larry Tang, L. et Taxman, F. (2014). Which criminogenic need changes are most important in promoting desistance from crime and substance use? *Criminal Justice and Behavior*, 41(3), 276-299. doi: 10.1177/0093854813503543
- Xella, C. M. (2017). L'application du Good Lives Model en milieu carcéral, une expérience italienne. Dans E. Dieu (dir.) *Les innovations criminologiques* (pp. 255-278). Paris : Harmattan.
- Ziv, R. (2018). *The future of correctional rehabilitation, moving beyond the RNR model and Good Lives Model debate*. New-York: Routledge.

ANNEXES

Annexe A : Courriel de recrutement aux lieux sollicités

Bonjour,

Je m'appelle Anne Bacon et je suis étudiante à la maîtrise. Sous la direction de Valérie Roy et de Yanick Charette, professeurs à l'école de travail social et de criminologie, je mène actuellement une étude visant à documenter **la réponse aux besoins des personnes contrevenantes dans le contexte d'une ordonnance de probation avec surveillance**. Je vous contacte pour solliciter votre collaboration au recrutement de participants volontaires parmi votre clientèle. Cette collaboration impliquerait deux aspects : (1) l'apposition d'affiches dans vos locaux et (2) mettre à la disposition de la clientèle, des feuilles de présentation du projet de recherche que les participants potentiels pourront prendre. Voici quelques informations à propos de cette recherche :

Titre de la recherche : La réponse aux besoins des contrevenants dans le contexte d'une sentence probatoire.

Déroulement du projet

La participation à cette recherche consiste à participer à une entrevue individuelle, d'une durée d'environ une heure et demie, qui portera sur les éléments suivants :

- Quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance?
- Quel est le lien entre les besoins exprimés et ceux placés dans le plan d'intervention?
- Comment la réponse à ces besoins est faite dans le cadre du suivi probatoire?

Critère de participation :

- Être un homme âgé de plus de 18 ans
- Avoir reçu une de probation avec surveillance
- Être capable de communiquer en français

Les entrevues pourront se dérouler dans un local où la confidentialité pourra être assurée. La participation demeurera confidentielle.

Le projet a été approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : no approbation 2018-231/29-10-2018.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, veuillez contacter Anne Bacon, l'étudiante responsable du projet au numéro de téléphone suivant : 418-922-2608 ou à l'adresse courriel suivante : anne.bacon.1@ulaval.ca

COORDONNÉES

Pour toutes questions ou pour participer
au projet de recherche, veuillez contacter
Anne Bacon, l'étudiante responsable
aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 418-656-2131 poste 40 6515
Courriel : anne.bacon.1@ulaval.ca

Le projet a été approuvé par le Comité
d'éthique de l'Université Laval
no d'approbation 2018-231 A-1 / 07-03-2019
et des Services correctionnels



PROJET DE

RECHERCHE

La réponse aux **besoins** des contrevenants
dans le contexte d'une sentence **probatoire**

L'ÉTUDE PORTE SUR...

- Les **besoins** des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance ;
- Quel est le lien entre les **besoins exprimés** et ceux placés dans le plan d'intervention ?;
- Comment la réponse à ces besoins est faite dans le cadre du **suivi probatoire** ?

ÇA IMPLIQUE QUOI?

- La participation à une **entrevue individuelle** d'environ une heure et demie;
- Les entrevues pourront se dérouler dans un local où la **confidentialité** pourra être assurée (organismes communautaires, bibliothèques).

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Être un **homme**;
- Avoir reçu une **ordonnance de probation** avec surveillance;
- Être capable de communiquer en **français**.

Une **carte cadeau** (épicerie) d'une valeur de **35 \$** vous sera remise pour votre participation.

Annexe D : Organismes et bureaux de probation sollicités pour le recrutement

Direction responsable du bureau	Coordonnées
DSC Mauricie-Centre-du-Québec Points de services de Shawinigan, Trois-Rivières et Victoriaville	7600, boulevard Parent, Trois-Rivières (Québec), G9A 5E1
DSPC Ste-Foy/Chaudière-Appalaches Points de service de Thetford Mines, Saint-Joseph-de-Beauce, Montmagny et Lévis	1020, route de l'Église, bureau 110 Québec (Québec) G1V 3V9
DSPC Québec/Charlevoix Points de service de La Malbaie et Québec	300, boulevard Jean-Lesage, RC-24 Québec (Québec) G1K 8K6
DSC Bas-Saint-Laurent Point de service de Rivière-du-Loup	200, rue des Négociants Rimouski (Québec) G5M 1B6

Organisme	Coordonnées
CRC L'Arc-en-Soi Point de service de Rivière-du-Loup	60, rue Iberville Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1H1
RÉHAB Points de service de Montmagny, Lévis, Charny, Montmagny, Vallée-Jonction, St-George et Thetford Mines	294, rue Bisson Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0
Maison Radisson inc.	962, rue Ste-Geneviève Case postale 1075, Trois-Rivières (Québec), G9A 5K4

Annexe E : Aide-mémoire pour les intervenants

Projet de recherche La réponse aux besoins des personnes contrevenantes dans le contexte d'une ordonnance de probation

Le projet de recherche est mené par Anne Bacon, étudiante à la maîtrise en travail social sous la direction de Valérie Roy et Yanick Charrette, professeurs à l'école de travail social et de criminologie de l'Université Laval

Objectifs du projet :

- Connaître ton opinion sur les services que tu as reçu pendant ta probation (en lien avec les besoins que tu avais, comment ils ont été considérés par les intervenants, ce qui t'a aidé ou moins aidé, etc.)

Ta participation est une bonne occasion de t'exprimer sur les services reçus et de contribuer à ce que les services soient améliorés pour aider d'autres personnes.

Pour participer :

- Être un homme
- Avoir reçu une ordonnance de probation avec surveillance
- Être capable de communiquer en français

Ce que ça implique :

- Participer à une entrevue d'environ 90 minutes
- La participation est **volontaire** et **confidentielle**. Les intervenants correctionnels ne seront pas informés de ta participation ni des propos tenus pendant l'entrevue
- Pour te remercier et compenser les frais de déplacement, une **carte-cadeau de 35 \$** te sera donnée (épicerie)

Si le participant est intéressé :

- Remplir le *formulaire de consentement à la transmission des coordonnées* et le transmettre à Anne Bacon à l'adresse courriel **anne.bacon.1@ulaval.ca**
- L'informer que même s'il accepte de donner ses coordonnées, cela ne l'engage à rien par la suite. Il peut changer d'idée à tout moment.
- Lui donner le dépliant informatif sur le projet de recherche

Ce projet de recherche est approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de l'Université Laval. No d'approbation 2018-231 A-1/07-03-2019

Annexe F : Formulaire de consentement à la transmission des coordonnées

La réponse aux besoins des contrevenants dans le contexte d'une sentence probatoire.

Dans le cadre de ma participation à cette recherche, menée par Anne Bacon de l'Université Laval, il m'a été expliqué que :

1. Le but de la recherche est de mieux comprendre les besoins des personnes contrevenantes qui ont reçu une ordonnance de probation.
2. En signant ce formulaire, j'autorise, à ce stade-ci, l'organisme à transmettre mon nom et mes coordonnées à la chercheuse responsable. Anne Bacon communiquera avec moi afin de vérifier mon intérêt à participer à la recherche.
3. Mon consentement à transmettre mes coordonnées la responsable de l'étude ne m'oblige en rien à accepter de participer à la recherche lorsque l'on communiquera avec moi. Le refus de participer à la recherche n'entrave en rien les services que je reçois ou recevrai.
4. Ma participation à la recherche consisterait à participer à une entrevue de recherche d'environ 1 h 30. L'entrevue serait réalisée par la chercheuse responsable. Les intervenants de l'organisme n'auront pas accès à mon entrevue, ni au matériel de recherche.
5. L'organisme et les intervenants de l'organisme, dont l'intervenant qui signe avec moi le présent formulaire, ne seront pas informés de ma décision de participer ou non à la recherche.
6. Lorsque la chercheuse me contactera pour vérifier mon intérêt à la recherche, je serai informé plus en détail des implications liées à ma participation. Si j'accepte de participer à la recherche, je signerai alors un second formulaire de consentement à participer à la recherche.
7. Je peux me retirer de cette recherche en tout temps sans avoir à fournir quelque raison que ce soit ou à subir de conséquences négatives.
8. Quel serait le meilleur moyen pour vous joindre?

par téléphone

jour

soir

par courriel

Téléphone (r) : _____ Autre téléphone : _____

Courriel : _____

Signature du participant

Date

Signature de l'intervenant

Date

Plainte ou critique

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée :

Au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements — Secrétariat : (418) 656-3081

Ligne sans frais : 1-866-323-2271

Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Ce projet a été approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval. No d'approbation 2018-231 A-1/07-03-2019.

Annexe G : Guide pour le contact téléphonique des participants intéressés

Bonjour, mon nom est Anne Bacon et je suis étudiante à la maîtrise en travail social.

S'il s'agit d'un participant recruté au sein des bureaux de probation ou d'organismes communautaires : Vous m'avez contacté au sujet de l'affiche de recrutement pour mon projet de recherche que vous avez vu dans un bureau de probation ou dans un organisme responsable du suivi probatoire. C'est donc dans ce contexte que je vous contacte aujourd'hui afin de vérifier si vous êtes toujours intéressé. Est-ce un bon moment pour que je vous donne un peu plus de détails sur le projet?

Vérification des critères d'admissibilité : Avant de poursuivre, l'étude est menée auprès d'homme ayant reçu une ordonnance de probation, est-ce bien votre cas? J'aimerais aussi confirmer que vous êtes à l'aise avec une entrevue se déroulant en français? Je vais maintenant vous donner quelques informations sur l'étude.

Non respect des critères d'admissibilité : Malheureusement les critères d'admissibilité de correspondent pas à votre situation. Je vous remercie grandement de l'attention portée envers ma recherche. Bonne fin de journée.

Respect des critères d'admissibilité : Sachez que je suis agente de probation-étudiante et que je mène cette étude dans le cadre de mes études universitaires. La participation à cette étude implique de participer à une entrevue individuelle d'environ une heure et demie. L'entrevue se déroulera dans un local où la confidentialité pourra être assurée (organismes communautaires ou bibliothèques municipales). Le moment de l'entrevue sera établi en fonction de vos disponibilités. Au cours de l'entrevue nous aborderons les besoins vécus lors d'une probation et comment les interventions s'y attardent. Notez qu'en aucun cas les intervenants correctionnels n'auront accès à vos propos. Uniquement l'étudiante et sa direction de recherche y auront accès.

Si vous acceptez de participer, une compensation financière est prévue. Une carte cadeau échangeable dans les épiceries du groupe Loblaws, d'une valeur de 35 \$, vous sera remise. Êtes-vous toujours intéressé?

Si la personne n'est plus intéressée : Je vous remercie. Bonne fin de journée

Si la personne est intéressée : Prenons rendez-vous pour l'entrevue. Je vous contacterai la veille pour confirmer l'entrevue. Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter aux coordonnées suivantes : par téléphone au 418-656-2131 poste 6515 ou par courriel à l'adresse anne.bacon.1@ulaval.ca. Merci et bonne fin de journée.

Annexe H : Guide d'entrevue

Introduction

Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cette étude qui vise à comprendre comment les besoins des personnes ayant reçu une ordonnance de probation avec surveillance sont répondus. Dans cette entrevue, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions. Mon souhait étant que nous discutons de votre expérience à partir de votre point de vue. Il est aussi possible que je me réfère parfois à un guide d'entrevue pour m'assurer qu'on aborde certains thèmes liés à la recherche et pour relancer la discussion au besoin. Avez-vous des questions avant de commencer? Bien, merci.

Pour commencer, j'aimerais vous poser quelques questions générales à votre sujet.

Quelle est votre date de naissance? : _____

Quel est votre lieu de résidence? : _____

Quelle est votre origine ethnique? : _____

Quel est votre état civil? : Célibataire__ Conjoint de fait__ Marié__ Divorcé__ Veuf__
Autre _____

Avez-vous des enfants? Si oui, combien? : _____

Quelle est votre dernière année de scolarité complétée? :

Primaire__ Niveau__
Secondaire__ Niveau__
Collégial__ Niveau__
Universitaire__ Cycle__

Quelle est votre occupation (travail/études, temps plein/temps partiel)? :

Travail__ Temps plein__ Temps partiel__ Domaine__
Études__ Temps plein__ Temps partiel__ Domaine__
Autre _____
Aucun _____

Quelle est votre source de revenus? :

Emploi__ Aide sociale__ Chômage__ Aucun__ Autre _____

Quelle sentence purgez-vous actuellement?

Quelle est la durée de la sentence? :

Quel(s) est le(s) délit(s) pour lequel/lesquels vous avez reçu cette sentence?

Avez-vous déjà été reconnu coupable pour d'autres délits avant? Si oui, lesquels et quelles ont été les sentences?

Thème 1 : La probation

Maintenant, je vais vous poser certaines questions au sujet de la sentence de probation.

- D'abord, pourriez-vous me décrire ce qui vous a amené en probation?
- Comment avez-vous perçu l'imposition de cette sentence probatoire
- ? (votre réaction, votre opinion envers cette sentence, etc.)
- Pouvez-vous me donner votre opinion concernant l'utilité et les buts de la sentence de probation?

Thème 2 : La réinsertion sociale

Maintenant, je vais vous poser certaines questions au sujet de la réinsertion sociale.

- Qu'est-ce que signifie pour vous le terme réinsertion sociale?
- D'après votre expérience, qu'est-ce qui fait en sorte que la réinsertion sociale est réussie vs. non-réussie?
- La réussite ou l'échec dépend de quoi?
- En terminant, avez-vous autre chose à ajouter dont nous n'avons pas discuté?

Thème 3 : Les besoins

Maintenant, je vais vous poser certaines questions au sujet des besoins ou de certaines difficultés.

- Dans le cadre de votre suivi, quels besoins devraient être répondus pour bien réussir votre réinsertion sociale?
- Comment vos besoins les plus importants ont été ciblés pendant votre suivi probatoire?
- Croyez-vous que les intervenants qui vous ont rencontré ont bien compris les besoins que vous aviez?
- Quelle aide vous a été offerte?
- Que pensez-vous des programmes proposés par votre agent de probation?
- Pouvez-vous me parler de votre rôle dans la prise de décision face à votre suivi?
 - Quel rôle aviez-vous dans les décisions des services qui vous ont été donnés?
 - Quel rôle aimeriez-vous avoir?
- Dans **votre** suivi probatoire, que croyez-vous qui a été le plus aidant pour vous?
 - Et le moins aidant?
- Si vous pensez au dernier délit qui a été commis, qu'est-ce qui a eu le plus d'influence sur le fait que vous le commettiez ou pas?
- À votre avis, est-ce qu'il y a un lien entre les besoins et le risque de récidive?
- Comment la commission de délits permet de répondre à certains de vos besoins personnels?
 - À quels besoins cela peut répondre?

Maintenant, je vais vous présenter des besoins pouvant être présents dans la vie des gens. Nous les lirons ensemble et j'aimerais que vous me disiez le degré d'importance que vous lui apportez; **1 étant le moins important et 4, le plus important.**

Gardons en tête que je souhaite comprendre comment ces éléments peuvent affecter votre parcours.

Besoins	1 à 4 1 : pas important, 2 : peu important, 3 : important, 4 : très important			
Que le délit ait été caché des médias	1	2	3	4
Avoir toujours été libre (pas d'incarcération)	1	2	3	4
Avoir un hébergement stable	1	2	3	4
Avoir du soutien dans mon quartier	1	2	3	4
Me sentir bien dans mon quartier, mon environnement de vie et ma communauté	1	2	3	4
Avoir une bonne santé mentale	1	2	3	4
Mettre de côté mes problèmes de consommation	1	2	3	4
Mettre de côté mes problèmes vécus dans l'enfance	1	2	3	4
Avoir une bonne santé financière	1	2	3	4
Aimer mon travail, être motivé et me sentir bon	1	2	3	4
Connaître des choses dans des domaines qui m'intéressent	1	2	3	4
Avoir des passions et des loisirs	1	2	3	4
Accepter les actes qu'on me reproche	1	2	3	4
Avoir des comportements calmes (non agressifs)	1	2	3	4

Avoir un diplôme ou avoir un emploi	1	2	3	4
Être autonome et être pouvoir décider pour moi-même	1	2	3	4
Bien comprendre l'agent (ex. : ne pas avoir besoin d'un interprète)	1	2	3	4
Être motivé, accepter le délit	1	2	3	4
Avoir des passions et des loisirs que j'aime	1	2	3	4
Être capable de gérer ma colère	1	2	3	4
Être créatif et pouvoir exprimer mes idées	1	2	3	4
Être capable de résoudre mes problèmes	1	2	3	4
Avoir un but dans la vie	1	2	3	4
Mettre de côté mes antécédents criminels	1	2	3	4
Avoir un rôle parental à occuper	1	2	3	4
Avoir des relations de famille ou de couple satisfaisante	1	2	3	4
Que mes amis aient une influence positive sur moi	1	2	3	4
Avoir des amis positifs	1	2	3	4
Me sentir bien en général	1	2	3	4
Avoir des amis	1	2	3	4
Me sentir heureux	1	2	3	4
Avoir une bonne estime de soi	1	2	3	4
Être en bonne santé physique	1	2	3	4

Source : Inspiré de Corneille et Devillers (2017); Ward et Gannon (2006); Andrews, Bonta et Wormith (2007)

- Y a-t-il d'autres besoins qui ne figurent pas dans le tableau précédent dont vous aimeriez discuter?

Thèmes 4 : Les facteurs internes et externes influençant la disposition au traitement

Note : La section 4 : *Facteurs internes et externes influençant la disposition au traitement* du guide d'entrevue sera imprimée et remise au participant pour qu'il y inscrive ses réponses.

Maintenant, je vais vous poser certaines questions au sujet de ce qui influence l'implication dans le suivi.

- Selon vous, qu'est-ce qui influence le fait que vous vous impliquiez dans votre suivi?

En analysant les facteurs suivants, notez le niveau d'importance en encerclant (1 étant le moins important et 4 étant le plus important), ce qui influence le fait que vous vous **engagiez dans votre suivi**.

Facteurs	1 à 4 1 : pas important, 2 : peu important, 3 : important, 4 : très important
Pour bien réussir sa réinsertion, individu doit :	
Reconnaître qu'il a un problème et penser qu'avoir de l'aide peut l'aider	1 2 3 4
Participer aux démarches et avoir des objectifs	1 2 3 4
Croire qu'il a ce qu'il faut pour s'engager dans un suivi;	1 2 3 4
Avoir une bonne estime de soi, des bonnes valeurs, des buts précis dans la vie	1 2 3 4
Se sentir bien et être capable de gérer ses émotions et les exprimer	1 2 3 4

Source : L'outil a été construit à partir des facteurs documentés par Ward, Day, Howells et Birgden. (2004); traduit en français par Corneille et Devillers, 2017

En analysant les facteurs suivants, classez par ordre d'importance en encerclant (1 étant le moins important et 4 étant le plus important), ce qui influence le fait que vous vous **engagiez dans votre suivi**.

Facteurs	1 à 4 1 : pas important, 2 : peu important, 3 : important, 4 : très important
Pour bien réussir sa réinsertion, individu doit :	
Avoir un suivi qu'il ne lui est pas imposé par un juge.	1 2 3 4
Décider par lui-même de faire le suivi.	1 2 3 4
Avoir un intervenant compétent.	1 2 3 4
Être accueilli dans un milieu adéquat (nombre de bureaux, salle d'attente, confort, etc.)	1 2 3 4
Avoir un lieu de suivi à une distance raisonnable de chez lui.	1 2 3 4
Avoir une durée de suivi relativement court.	1 2 3 4
Recevoir de l'aide des proches (amis, famille)	1 2 3 4
Recevoir de l'aide des professionnels (agent, intervenant)	1 2 3 4
Recevoir des interventions adaptées à mes besoins et mes préférences (intervention individuelle ou en groupe);	1 2 3 4

Source : Inspiré de Ward, Day, Howells et Birgden. (2004); traduit en français par Corneille et Devillers, 2017

Enfin, j'aimerais vous poser une dernière question :

- Le processus actuel prévoit qu'après la période d'évaluation avec l'agent de probation, la personne est orientée vers un autre type d'intervenant (ASC ou IC). Quelle influence cela peut-il avoir?

C'est ce qui complète les thèmes que je voulais aborder avec vous. Avez-vous autre chose à ajouter?

Je vous remercie beaucoup pour le temps que vous avez pris pour participer à mon étude.

Annexe I : Arbre thématique

<p>1. Besoins selon le modèle RBR ou le modèle GLM : moyens pour atteindre le bien-être psychologique, éléments nécessitant une attention particulière pour l'actualiser et ainsi atteindre le bien-être</p>	<p>1.1 Vie saine au niveau physique : équilibre ou absence de problèmes de santé physique (GLM)</p> <p>1.2 Vie saine au niveau sexuel : sentiment de satisfaction sexuelle et affective (GLM)</p> <p>1.3 La connaissance : le savoir (GLM)</p> <p>1.4 L'accomplissement au travail : sentiment d'excellence et de compétence, source de satisfaction (GLM), avoir un emploi (RBR)</p> <p>1.5 L'accomplissement dans les loisirs : sentiment d'excellence et de compétence, source de satisfaction (GLM), pratiquer des loisirs et des activités (RBR)</p> <p>1.6 L'autonomie : capacité d'autogestion et de décider pour soi-même (GLM)</p> <p>1.7 L'amitié : présence de relation amicales satisfaisantes et soutenantes (GLM), avoir des amis et des fréquentations dont l'influence est positive (RBR)</p> <p>1.8 Les relations familiales : présence de relation familiales satisfaisantes et soutenantes (GLM)</p> <p>1.9 Les relations intimes et amoureuses : présence de relations amoureuses satisfaisantes et soutenantes (GLM)</p> <p>1.10 La communauté : sentiment d'appartenance à un environnement social, liens sociaux. Excluant les relations familiales et les relations intimes et amoureuses (GLM).</p> <p>1.11 La spiritualité : trouver un sens et une raison à sa vie (GLM)</p> <p>1.12 La créativité : exprimer sa créativité par des passions, des loisirs (GLM)</p> <p>1.13 Éducation : avoir une scolarité suffisante (RBR)</p> <p>1.14 Consommation : avoir des problèmes de consommation d'alcool, de drogue ou de médicaments (RBR)</p> <p>1.15 Attitude procriminelle ou antisociale : avoir des valeurs et attitudes délinquantes (RBR)</p> <p>1.16 Problèmes personnels : gestion de la colère, contrôle de soi, gestion des émotions, estime de soi, santé mentale (RBR), paix intérieure, équilibre émotionnel, être affranchi de tourment émotionnel et de stress (GLM)</p> <p>1.17 Problème de réceptivité : question culturelle, capacités cognitives et intellectuelles limitées, déni, minimisation (RBR)</p> <p>1.18 Problèmes financiers : capacités financières limitées, dettes (RBR)</p>
---	--

<p>2. Autres besoins exprimés : besoins ne se retrouvant pas dans les deux modèles théoriques (RBR ou GLM)</p>	<p>2.1 Information : obtenir de l'information en lien avec ses besoins, les processus et les procédures (autre) 2.2 Logement : avoir un hébergement stable (autre) 2.3 Nourriture : que le besoin d'alimentation soit rempli (autre) 2.4 Aide instrumentale ou matérielle (autre) : moyen mis en place pour accomplir une action ou atteindre un objectif 2.5 Accompagnement : accompagnement dans les démarches (remplis) 2.6 Prise de conscience : changement de perception, de pensées, prendre conscience de quelque chose (remplis) 2.7 Motivation : ce qui incite à faire quelque chose, ce qui justifie une action ou une inaction 2.8 Confiance en soi : avoir de l'assurance, croire en son potentiel et ses capacités 2.9 Antécédents familiaux : contexte familial dans la jeunesse ou dans l'enfance 2.10 Absence de besoins (Attribut des besoins (1, 2)) 2.11 Besoins non identifiés : autres besoins qui ne correspondent à aucune autre catégorie</p>
<p>3. Réponse aux besoins dans le cadre du suivi : moyens mis en place pour combler les besoins</p>	<p>3.1 Relation négative avec intervenants : échange, qualité de la relation ou perception négative de la relation avec les intervenants 3.2 Relation positive avec intervenants : échange, qualité de la relation ou perception positive de la relation avec les intervenants 3.3 Plan d'intervention : mention du plan d'intervention en tant qu'outils qui considère les besoins de la personne contrevenante 3.4 Programmes : aide offerte pour répondre à une problématique ciblée (groupe de soutien, thérapie, suivi psychosocial) 3.5 Transferts d'intervenants : Transferts de la prise en charge de la personne contrevenante entre les agents de probation, les intervenants communautaires et les agents des services correctionnels</p>
<p>4. Perceptions de la réponse aux besoins (Attributs de la réponse au besoin (3))</p>	<p>4.1 Volontaire : décision libre et choisie 4.2 Imposé : de façon forcée, contrainte en lien avec une obligation légale 4.3 Réponse décalée : réponse à un besoin qui n'est pas présente au moment opportun 4.4 Réponse adaptée : Réponse qui correspond aux besoins exprimés 4.5 Réponse inadaptée : Réponse qui ne correspond pas aux besoins exprimés</p>

<p>5. Conditions à respecter : conditions de l'ordonnance de probation</p>	<p>5.1 Interdiction de consommer : des drogues ou de l'alcool 5.2 Interdiction de contacter des personnes 5.3 Faire un programme : programme d'aide ou suivi individuel ou de groupe 5.4 Faire des travaux communautaires 5.5 Avoir un suivi probatoire 5.6 Territoire : Ne pas aller au-delà d'une certaine limite territoriale</p>
<p>6. Perceptions des conditions à respecter (Attributs des conditions (5))</p>	<p>6.1 Perception négative des conditions : opinion négative que la personne contrevenante a des conditions légales qui lui sont imposées ou non 6.2 Perception positive des conditions : opinion positive que la personne contrevenante a des conditions légales qui lui sont imposées ou non 6.3 Conditions inadaptées : conditions légales imposées qui ne correspondent pas aux besoins exprimés ou qui sont décalées</p>
<p>7. Perception de la probation : rôle, fonction et perception de la probation, définition de la probation</p>	
<p>8. Définition de la réinsertion sociale : définition que les personnes contrevenantes se font de la réinsertion sociale</p>	
<p>9. Rôle de la personne : rôle que la personne contrevenante prend dans la probation et dans la prise de décisions le concernant</p>	

Annexe J : Formulaire de consentement pour les participants au projet

Titre de la recherche : La réponse aux besoins des contrevenants dans le contexte sentence probatoire.

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de mémoire de maîtrise en travail social de Anne Bacon, dirigé par madame Valérie Roy et Yanick Charette, de l'École de travail social et de criminologie à l'Université Laval. Anne Bacon est aussi agente de probation-étudiante, mais ce projet de recherche se déroule dans le cadre de ses études universitaires.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature et objectifs du projet

La recherche a pour but de documenter la réponse aux besoins des personnes ayant reçu une première ordonnance de probation avec surveillance. Le projet a pour objectif de documenter :

- Quels sont les besoins des personnes condamnées à une ordonnance de probation avec surveillance?
- Quel est le lien entre les besoins exprimés et ceux placés dans le plan d'intervention?
- Comment la réponse à ces besoins est faite dans le cadre du suivi probatoire?

Déroulement du projet

Votre participation à cette recherche consiste à participer à une entrevue individuelle, d'une durée d'environ une heure et demie.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation et compensation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de partager et d'échanger en toute confidentialité sur vos besoins comblés et non comblés en lien avec votre expérience personnelle dans la cadre de votre sentence de probation.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la personne qui fait cette recherche. Celle-ci pourra vous référer vers des ressources en mesure de vous aider, au besoin.

Une compensation financière est prévue pour votre participation. Une carte cadeau, échangeable dans les épiceries du groupe Loblaws, d'une valeur de 35 \$ vous sera remise.

Initiales du participant : _____

Projet approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval
(no d'approbation 2018-231/29-10-2018)

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. La participation n'entraînera aucune implication sur les services reçus par les services correctionnels ou les organismes communautaires. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir l'étudiante qui mène cette recherche. Ses coordonnées sont incluses dans ce document. Tout le matériel permettant de vous identifier, incluant l'enregistrement de l'entrevue, et les données que vous aurez fournies seront alors détruits, à moins que vous n'autorisiez le chercheur à les utiliser pour la recherche, malgré votre retrait. Le cas échéant, ils seront conservés selon les mesures décrites ci-après et qui seront appliquées pour tous les participants.

Confidentialité

En recherche, les chercheurs sont tenus d'assurer la confidentialité aux participants. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

Durant la recherche :

- votre nom et tous ceux cités durant l'entrevue seront remplacés par un code;
- seule l'étudiante aura accès à la liste contenant les noms et les codes, elle-même conservée séparément du matériel de la recherche, des données et des formulaires de consentement;
- les matériaux de la recherche, incluant les données, les enregistrements, la liste contenant les noms et les codes, seront conservés sur un ordinateur protégé par un mot de passe;
- les formulaires de consentement seront conservés dans un classeur barré, dans un local sous clé;
- La confidentialité est assurée à l'intérieur des limites prévues par les lois en vigueur.
- En aucun cas, les intervenants correctionnels n'auront accès au contenu des entrevues. Outre l'étudiante, uniquement la direction de recherche y aura accès.

Lors de la diffusion des résultats :

- les noms des participants et les lieux qu'ils fréquentent ne paraîtront dans aucune publication;
- les résultats seront présentés sous forme globale de sorte que les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- les résultats de la recherche seront publiés dans des revues scientifiques, et aucun participant ne pourra y être identifié ou reconnu;
- un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.

Initiales du participant : _____

Projet approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval
(no d'approbation 2018-231/29-10-2018)

Après la fin de la recherche :

- tout le matériel et toutes les données seront utilisés dans le cadre exclusif de cette recherche et ils seront détruits un an après le dépôt final du mémoire de maîtrise de l'étudiante

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude. C'est pourquoi nous tenons à vous remercier pour le temps et l'attention que vous acceptez de consacrer à votre participation.

Signatures

Je soussigné _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « *La réponse aux besoins des contrevenants dans le contexte d'une ordonnance de probation* ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. Les résultats ne seront pas disponibles avant 2020. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature du chercheur ou de son représentant

Date

Initiales du participant : _____

Projet approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval
(no d'approbation 2018-231/29-10-2018)

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou pour se retirer du projet, veuillez communiquer avec Anne Bacon, étudiante à la maîtrise en travail social au numéro de téléphone suivant : (418) 656-2131 poste 6515, ou à l'adresse courriel suivante : anne.bacon.1@ulaval.ca

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements — Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Copie du participant

Copie de la responsable de la recherche

Initiales du participant : _____

Projet approuvé par les Services correctionnels et par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval
(no d'approbation 2018-231/29-10-2018)

Annexe K : Liste de ressources d'aide

Il est possible que la participation à cette étude ou le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, certaines ressources peuvent vous venir en aide :

Dans toutes les régions du Québec, les services des Centres de prévention du suicide et d'Info-Santé/Info-Social sont disponibles

Organisme	Services	Coordonnées
Centre de prévention du suicide	Services aux personnes en détresse, à ses proches, aux endeuillés par suicide et aux intervenants	1-866-APPELLE (1-866-277-3553)
Info-Santé et Info-Social	Services d'infirmière et d'intervenant psychosociaux Services 24/7 Gratuit et confidentiel	8-1-1

Si des ressources pour des besoins spécifiques vous sont nécessaires, n'hésitez pas à demander des références à l'étudiante